
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingt et unième séance – Mardi 14 novembre 2000, à 17 h

Présidence de M. Bernard Paillard, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Pierre Muller*, conseiller administratif, *M. Pierre de Freudenreich*, *M^{mes} Fatiha Eberle*, *Liliane Johner*, *M. Sami Kanaan*, *M^{me} Michèle Künzler*, *M. Damien Sidler* et *M^{me} Evelyne Strubin*.

Assistent à la séance: *M. Alain Vaissade*, maire, *M. Manuel Tornare*, vice-président, *MM. André Hediger* et *Christian Ferrazino*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 2 novembre 2000, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 14 novembre et mercredi 15 novembre 2000, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

M. Manuel Tornare, conseiller administratif. Je vais donner, à l'intention du Conseil municipal, une information concernant l'affaire du bœuf. (*Brouhaha.*) J'attends que les esprits se calment...

Depuis quelques semaines, les médias parlent de la crise de la vache folle. Exemple: un reportage, diffusé sur la chaîne de télévision M6, a révélé que de la viande contaminée était distribuée en France dans certains supermarchés. Autre exemple: les images à la télévision d'une fillette anglaise atteinte de la variante humaine de la maladie de la vache folle frappent l'opinion. Le lendemain, le président de la République française, Jacques Chirac, a fait des déclarations tonitruantes à la presse. La France a été traumatisée par l'affaire du sang contaminé, donc elle s'en souvient; la Suisse romande, qui regarde beaucoup les médias français, a aussi été ébranlée par les déclarations du président de la République française.

Jeudi dernier, je suis intervenu à la Télévision Suisse Romande, au téléjournal, pour calmer le jeu et dire qu'il convenait d'apaiser les craintes légitimes des parents, en suspendant donc la viande de bœuf.

J'ai informé la commission sociale et de la jeunesse de cette disposition le jour même et, le lendemain, une lettre envoyée aux responsables des cuisines et restaurants scolaires de l'ensemble du canton a confirmé cette décision. J'ai écrit cette lettre en tant que président du Groupement intercommunal des associations du parascolaire (GIAP), en rappelant les responsabilités éventuelles des uns et des autres en cas de poursuites juridiques, en cas de contravention.

Pour la Ville, une lettre a été envoyée au 15 responsables des 34 associations communales, aux responsables des institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève, à la salle à manger de la Jonction, qui est une salle à manger collective pour les aînés, en leur demandant de suspendre l'utilisation de la viande bovine cela jusqu'à nouvel avis.

Vous avez ici 80 exemplaires de la lettre envoyée aux responsables des structures concernées dépendant de la Ville, qui vont vous être distribués; je vous lis un extrait de cette lettre: «Sans vouloir céder à la psychose qui semble frapper nos voisins français, il revient au pouvoir politique de prendre au sérieux les craintes de la population en ce qui concerne la propagation de l'encéphalopathie spongiforme bovine – la trop fameuse vache folle – à l'être humain.

»Selon la loi sur l'instruction publique, les autorités municipales doivent «veiller à l'état sanitaire des enfants» et de ce fait doivent encourager les associations à respecter des normes en matière de sécurité alimentaire. Par ailleurs, une

motion adoptée par le Grand Conseil et le Conseil municipal en faveur d'une alimentation saine et équilibrée dans les institutions subventionnées nous invite instamment à prendre une telle mesure.»

La lettre se poursuit avec le rappel des mesures prises en Suisse depuis la première crise de la vache folle. Je continue la lecture: «La production d'aliments destinés aux jeunes enfants est soumise à des contrôles sévères. En particulier, ces contrôles ont été renforcés pour éliminer de la chaîne alimentaire tous les organes à risque. De même, on a augmenté les précautions en ce qui concerne tous les produits à base de viande bovine.

»Enfin, il faut préciser que l'Office vétérinaire fédéral vient de proposer au Conseil fédéral d'interdire complètement l'utilisation des farines animales afin d'éviter la contamination croisée. Il importe que cette dernière mesure entre en vigueur rapidement pour rassurer complètement le consommateur.»

Je rappelle également dans la lettre les mesures que le Conseil administratif a prises depuis le 1^{er} juin 1999, soit un engagement très ferme afin d'améliorer les repas servis aux 8800 petits Genevois dans les 34 restaurants et cuisines scolaires implantés dans les principales écoles de la ville. Le dépôt prochain d'une demande de crédit de plus de 500 000 francs destinés à la mise en conformité de nos équipements avec la nouvelle ordonnance fédérale sur l'hygiène (respect de la chaîne du froid). Une proposition dans le cadre du budget 2001 de la Ville de l'engagement d'une diététicienne qui pourra seconder les associations dans leur mission d'offrir aux petits Genevois de la nourriture de qualité.

Je cite à nouveau la lettre: «C'est la mission du service public...» (*Brouhaha.*) Je sais que certains prennent cela à la légère, pour moi ce n'est pas de la démagogie, c'est important, c'est la vie des enfants qui est en jeu. Si vous prenez cela à la légère, vous assumerez vos responsabilités! (*Protestations.*) Je continue: «C'est la mission du service public que de veiller à ce que les enfants aient des repas équilibrés et ne mangent pas, par exemple, d'aliments transgéniques. Il est évident que si mes prochains contacts avec les milieux médicaux et scientifiques ne renforçaient pas ma conviction actuelle, je pourrais être amené à prendre d'autres décisions.»

Une réunion est agendée en fin de semaine, vendredi à 18 h, avec tous les services concernés: le GIAP, donc le parascolaire, les responsables de la restauration collective, que ce soit Eurest SA ou DSR – qui sont d'accord avec mes décisions – le médecin du Service de la santé et de la jeunesse, les responsables du Service de protection de la consommation, la diététicienne du Département de l'instruction publique, etc. Lors de cette réunion de vendredi, nous allons élaborer ensemble une missive que nous allons adresser à tous les usagers, donc des parents, pour donner des informations complètes sur la situation actuelle.

Mesdames et Messieurs, comme je vous l'ai dit dans ces notes, je crois qu'il s'agit de santé et d'hygiène publiques et que nous ne pouvons pas prendre cela à la légère. Certains peuvent parler de démagogie, de décision hâtive, je les renvoie à nouveau à leurs responsabilités. Je me souviens des propos qui étaient tenus dans les années 80 à propos du sida: on entendait des journalistes, des personnes faisant de la politique tenir le même langage à l'encontre de politiciens qui avaient le courage de prendre des décisions. Je n'en réfère qu'à ma conscience, je n'en réfère à personne d'autre. Si nous voulons éviter la psychose, nous l'éviterons en éliminant des assiettes des restaurants et des cuisines scolaires toute nourriture douteuse, car le maintien de celle-ci augmente la psychose.

D'autre part, ceux qui sont soucieux de bonne gestion des restaurants et cuisines scolaires – sur ces bancs, par exemple, puisqu'on me le ressort souvent au moment des comptes de fin d'année – comprendront bien qu'il y avait risque d'hémorragie de la clientèle. Comment voulez-vous que M^{me} Claude Howald puisse tenir ses comptes à la fin de l'année avec une telle éventualité?

Je me suis rendu ce matin à la cuisine scolaire de Plainpalais; j'ai entendu les institutrices et les instituteurs me dire que la majorité des parents auraient retiré leurs enfants des cuisines scolaires si je n'avais pas pris cette sage décision. Vous pouvez aller contrôler sur place, si vous le voulez.

Je sais bien, hélas, qu'un conseiller d'Etat écologiste se répand dans la presse et mange du steak haché en public, lors de la Foire de Genève, pour «rassurer», selon lui, le public! Mesdames et Messieurs, en ce moment, il y a des risques d'écoulement de nourriture suspecte en direction des cuisines scolaires, parce que les grands fournisseurs savent très bien qu'il y a moins de contrôles dans les cuisines et restaurants scolaires que chez les particuliers. Je m'étonne donc que M. Robert Cramer, puisqu'il s'agit de lui, ait pu tenir ces propos, lui l'écologiste, soucieux de nourriture et d'alimentation saines. A-t-il compris qu'il y a de la viande pour personnes riches, à la boucherie du Molard par exemple, et de la viande pour personnes plus modestes dans nos restaurants et cuisines scolaires?

Le président de l'Association des paysans tient un autre discours: il me traite de démagogue (*protestation*), je pense qu'en prononçant ces paroles il est juge et partie, il défend des intérêts financiers. En résumé, il faut absolument avoir l'assurance des experts pour poursuivre la distribution de viande bovine dans les cuisines et restaurants scolaire. Je vous remercie.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. J'ai à vous faire part d'une information d'une autre nature, concernant le site des Charmilles, plus particulièrement les parcelles situées entre la rue de Lyon et l'avenue d'Aire. Ces parcelles, comme chacun le sait, ont fait l'objet d'une surdensification. D'ailleurs, j'aimerais

rappeler que, à l'époque, la Ville de Genève s'était opposée au taux de densité retenu, tant pour les logements que pour les locaux administratifs, mais que le Conseil d'Etat, à l'époque, avait passé outre en adoptant ce fameux plan localisé de quartier. C'est le Conseil d'Etat, Monsieur Froidevaux, vous devriez le savoir, qui adopte les plans localisés de quartier.

Je dois dire que, depuis lors, l'usage démontre que l'opposition de la Ville était des plus fondées, non seulement en raison des problèmes sociaux que le quartier connaît, mais aussi en raison du fait que l'école de l'Europe est complètement coincée à l'intérieur de ces parcelles, sur une surface qu'aucun autre équipement public de cette nature ne connaît, tellement la surface est limitée. L'ensemble de cette situation nous prouve que la Ville avait bien raison de s'opposer à une telle densité.

Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, on voudrait urbaniser encore davantage ce site, puisque, vous le savez, il est prévu d'ériger le long de la rue de Lyon, devant l'école de l'Europe, deux bâtiments industriels, un devant l'école et l'autre devant les bâtiments d'habitation.

Face à cette situation, la motion N° 82 du Conseil municipal a été renvoyée, il y a quelque temps, devant la commission de l'aménagement et de l'environnement qui ne l'a, à ce jour, pas encore traitée et que la commission des pétitions du Conseil municipal a voté au sujet de la pétition N° 28 signée par plus de 1100 habitants du quartier. J'ai pu constater qu'il n'y avait aucune opposition, sinon, il est vrai, quelques abstentions, mais la majorité a soutenu la demande légitime des habitants.

Lors d'un débat que nous avons eu au mois de juin dernier, sauf erreur, je vous avais fait part des négociations que nous avons menées avec les propriétaires de ces parcelles. Je vous avais donné lecture des prétentions astronomiques formulées par le mandataire de ces différents propriétaires. Depuis lors, nous avons relancé la discussion, nous avons essayé de trouver une solution à l'amiable. Pour trouver une solution consensuelle dans ce dossier, nous étions prêts à admettre, contrairement d'ailleurs à ce qui est demandé par une grande partie des habitants du quartier, la construction du bâtiment industriel devant les habitations, le long de la rue de Lyon, pour autant qu'il soit renoncé à la construction du bâtiment se situant devant l'école, car c'est le seul endroit qui reste aujourd'hui pour agrandir le préau pour les enfants du quartier et, par conséquent, il paraît raisonnable qu'il soit renoncé à la construction de ce bâtiment.

La dernière fois, en date du 16 octobre, je me suis adressé au mandataire des propriétaires pour lui suggérer une solution allant dans ce sens et en l'invitant à me rencontrer pour que nous puissions discuter plus avant des conditions d'une telle solution. Non seulement je n'ai pas reçu de réponse, non seulement je n'ai

pas reçu d'appel téléphonique de la part des propriétaires et de leur mandataire, mais, vendredi dernier, j'ai reçu de nombreux appels téléphoniques de la part d'habitants du quartier qui m'indiquaient que des travaux étaient en train de débiter sur ces parcelles. J'ai aussitôt envoyé un collaborateur sur place qui m'a confirmé qu'effectivement on était en train d'installer une baraque de chantier. J'ai immédiatement écrit à M. Laurent Moutinot, chef du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, pour lui demander d'intervenir et de mettre fin, avec effet immédiat, à ce chantier, non seulement en raison des négociations qui ont cours entre la Ville de Genève et les différents propriétaires de ces parcelles, mais également en raison du fait que les autorisations de construire dont se prévalent aujourd'hui les promoteurs remontent à 1992 et ont été renouvelées jusqu'en août 1997. Par conséquent, selon l'analyse juridique que nous avons faite, celles-ci sont aujourd'hui caduques. Il est d'autant plus légitime que nous demandions l'application et le respect des lois cantonales sur les constructions, lorsque, parallèlement, nous sommes en train de discuter et de négocier avec les propriétaires pour trouver une solution à un projet qui est décrié par les habitants du quartier, par le Conseil municipal et également par l'exécutif de la Ville.

Je souhaitais vous dire aujourd'hui que le Conseil administratif n'est pas resté passif dans ce dossier et n'entend pas l'être à l'avenir. C'est une information que nous nous devons de vous donner. Pour notre part, nous souhaitons vivement qu'il soit mis un terme à ce chantier le plus rapidement possible et que les négociations puissent se poursuivre, comme vous nous l'aviez demandé lors du débat de juin dernier.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, le bureau a reçu quatre communications. Premièrement, la Compagnie de 1602 invite les conseillères et conseillers municipaux à la cérémonie d'ouverture des manifestations de l'Escalade 2000, qui se déroulera le vendredi 8 décembre 2000, de 18 h à 19 h 45. Le programme de cette cérémonie est à votre disposition sur la table de la salle des pas perdus.

Deuxièmement, la Société militaire du canton de Genève convie les conseillères et conseillers municipaux à la cérémonie de la Restauration genevoise, le 30 décembre 2000. Le programme de cette cérémonie est également à votre disposition sur la table de la salle des pas perdus.

J'en viens au troisième point des communications et je donne la parole à M. Jean-Charles Rielle, qui souhaite lire lui-même sa lettre de démission de notre

Conseil municipal. Mais, mon cher Jean-Charles, avant que tu prennes la parole, si tu le permets, j'aimerais dire juste un mot à ton sujet. J'ai un peu appris à te connaître lors des séances du précédent bureau, où nous avons siégé ensemble, et j'ai eu vraiment plaisir à mieux te connaître. J'aimerais souligner ici ton humour et tes véritables qualités humaines. Je te remercie. (*Applaudissements.*)

M. Jean-Charles Rielle (S). Merci, Monsieur le président.

«Genève, le 22 octobre 2000

»Monsieur le président et cher ami,

»Je te demande de m'autoriser à lire la présente lettre de ma démission du Conseil municipal à mes estimés collègues du Conseil municipal de la Ville de Genève, lors de notre prochaine séance du 14 novembre.

»C'est avec regret que je m'adresse à vous ce soir, Monsieur le président du Conseil municipal et cher ami, et mes estimés collègues conseillères et conseillers municipaux. Après plus de cinq ans de Conseil municipal, dont trois présidences de commissions (naturalisation, sport et sécurité, informatique et communication) et la fonction enviée de premier secrétaire du bureau sous la présidence de M^{me} Alice Ecuivillon, j'ai décidé de recentrer mes activités professionnelles de prévention et de promotion de la santé, tant dans le domaine associatif de Carrefour Prévention que dans ceux du Service de la jeunesse et du Service de santé du personnel de l'Etat.

»Les événements que je vis actuellement me démontrent clairement que, si notre démocratie semble préservée dans notre République et canton de Genève ainsi que dans notre Ville de Genève, il n'en est pas de même en ce qui concerne la politique fédérale. Le Conseil fédéral ne fait plus son travail politique, garant de notre démocratie. Il n'est plus que l'administrateur et le gérant des biens que les lobbies – notamment supranationaux – lui imposent. En conséquence et par souci de travailler là où je me sens le plus efficace, j'ai décidé, par mes activités professionnelles, de poursuivre le combat éthique, pour une société plus juste et solidaire, livrée à celles et ceux qui ont fait le choix de la simple ambition personnelle, du seul profit ou qui se satisfont d'être de bons, voire cupides gestionnaires, sans en assumer les finalités.»

Et j'ajouterai que peut-être un jour on saluera les décisions que mon camarade Tornare prend en ce moment, car je dois dire que dans une autre «épidémie», qui est celle du tabac, les responsables sanitaires, actuellement, sont irresponsables.

Je continue ma lecture: «C'est donc avec tristesse, Monsieur le président et cher ami, que je te prie d'accepter ma démission du Conseil municipal au 15 novembre 2000, sous réserve de la prestation de serment de mon camarade Jean-Louis Fazio qui a déjà siégé dans notre Conseil municipal.»

Je précise que, si le premier des «viennent ensuite» dans mon parti n'avait pas été quelqu'un qui avait déjà siégé au Conseil municipal, j'aurais assumé mes tâches jusqu'au vote du budget, en décembre, afin de ne pas pénaliser ma fraction. Toutefois, comme Jean-Louis Fazio est un ancien conseiller municipal et qu'il a déjà siégé durant le budget, je me suis permis de donner ma démission au mois de novembre. Je reprends ma lecture.

«Je tiens à remercier mes camarades de la fraction et notre chef, Sami Kanaan – malheureusement, il n'est pas là ce soir, mais je le lui ai dit – qui assume sa délicate fonction avec éthique et compétence.

»J'aimerais vous dire à toutes et à tous, et tous partis confondus, ma gratitude pour votre accueil, votre collaboration et parfois votre amitié. Je me retire le cœur rempli d'excellents souvenirs et de combats difficiles mais toujours respectueux. Merci aussi aux représentant(e)s de la presse qui couvrent inlassablement nos débats et permettent ainsi la mobilisation sociale par la conscientisation des problématiques.

»Je vous remercie pour tout ce que vous m'avez appris et avez partagé avec moi, Monsieur le président et cher ami, ainsi que mes estimés collègues conseillères et conseillers municipaux. Je vous souhaite une excellente poursuite de vos débats et un budget 2001 à la hauteur des ambitions de notre si belle ville de Genève!

»Recevez toutes et tous mes plus sincères et très cordiales salutations!

Jean-Charles Rielle
Conseiller municipal Ville de Genève»

(Applaudissements.)

Le président. Je te remercie, Jean-Charles.

Je passe au quatrième point des communications et je demande à M. Guy Mettan, secrétaire, de lire la lettre de démission de la Fondetec (Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique) de M. Alain Clerc, lettre datée du 28 août 2000 et adressée à M. Daniel Sormanni, président de la Fondetec.

Lecture de la lettre:

Monsieur le président,
Cher Daniel,

La pause estivale, aussi brève fût-elle, m'a fourni l'occasion de procéder à un examen attentif de mes engagements au cours des mois à venir. Il en ressort avec évidence que je ne pourrai pas assumer toutes les réunions prévues dans le cadre de la Fondetec (notamment, si aux séance planifiées viennent s'ajouter des sessions extraordinaires).

Dès lors, je me vois contraint de présenter ma démission de la Fondetec.

Je regrette évidemment cette décision, car, en dépit de la position minoritaire que j'étais souvent amené à assumer, je considère que la Fondetec a un rôle important à jouer pour le développement des PME et de la promotion de l'économie locale et j'aurais aimé assumer les responsabilités qui m'étaient dévolues jusqu'au terme de mon mandat.

Cette décision me peine d'autant plus que la Fondetec, après une phase initiale hésitante et des engagements substantiels hasardeux, semble avoir aujourd'hui trouvé ses marques.

Je formule évidemment mes vœux de succès pour le développement de la Fondetec en souhaitant vivement qu'elle puisse s'orienter désormais sur de véritables projets porteurs de développement, notamment dans les domaines prometteurs des nouvelles technologies et de l'ensemble des services qui servent ce secteur. Je pense à cet égard qu'il serait opportun que la Fondetec se dote d'une commission ad hoc pour examiner le rôle d'appui qu'elle serait susceptible d'assumer dans ce domaine.

J'aimerais également souligner l'importance de la définition d'une véritable charte éthique et écologique (qui réponde aux postulats souscrits par la Ville de Genève en matière de développement durable) à l'aune de laquelle l'ensemble des engagements de la Fondetec devraient être obligatoirement évalués.

Ces propositions émanant d'un membre démissionnaire peuvent surprendre. Je tenais toutefois à vous les soumettre en dépit de ma décision de me retirer de la Fondetec, car elles font écho à la réflexion que j'avais menée personnellement sur l'avenir de la Fondetec durant la pause estivale.

J'adresse bien évidemment mes très amicales salutations à l'ensemble des membres de la fondation ainsi qu'à son personnel, en particulier son directeur, M. Gilbert Mouron, et M^{me} Pascale Balestra.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, cher Daniel, l'expression de mes très amicales salutations.

Alain Clerc

Le président. Je vous remercie. L'élection du remplaçant de M. Alain Clerc étant devenue pressante et puisqu'elle se fait de façon tacite, le bureau vous propose de l'ajouter à l'ordre du jour de cette séance, et de traiter ce point immédiatement. J'espère que vous n'y voyez pas d'inconvénients, cela afin que le remplacement puisse se faire rapidement.

La question du point 3 est en quelque sorte réglée, dans la mesure où l'objet que nous devons traiter sous ce point, c'est-à-dire le remplacement de M. Rielle, est reporté. Ensuite, au point 4, nous débattons de la clause d'urgence sur la résolution N° 30 de MM. Georges Breguet, Olivier Coste, M^{mes} Anne-Marie von Arx-Vernon, Renate Cornu, Eustacia Cortorreal, M. Pierre Maudet et M^{me} Marie Vanek, intitulée: «Soutien à la candidature genevoise concernant le Forum permanent pour les affaires autochtones». Cette résolution va vous être distribuée.

3. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec), en remplacement de M. Alain Clerc, démissionnaire (Statuts de la fondation, art. 8) (RMC, art. 131, lettre B).

Le président. Je demande au groupe socialiste le nom de son candidat.

M. Daniel Sormanni (S). Le groupe socialiste vous propose la candidature de M. Angel Carrillo, commerçant, pour remplacer notre collègue Alain Clerc, démissionnaire.

Le président. Le Conseil municipal étant représenté au sein de la Fondetec par neuf membres répartis proportionnellement au nombre de sièges obtenus par les partis représentés au Conseil municipal, l'élection est tacite. (*N.d.l.r.: Cette élection sera invalidée le 15 novembre 2000, M. Angel Carrillo n'étant pas domicilié en ville de Genève.*)

4. Clause d'urgence sur la résolution de MM. Georges Breguet, Olivier Coste, M^{mes} Anne-Marie von Arx-Vernon, Renate Cornu, Eustacia Cortorreal, M. Pierre Maudet et M^{me} Marie Vanek: «Soutien à la candidature genevoise concernant le Forum permanent pour les affaires autochtones» (R-30)¹.

M. Olivier Coste (S). Encore une urgence, direz-vous! D'accord, et pour une cause lointaine... Là, vous vous trompez. En effet, c'est d'un rôle central et éthique de la Ville de Genève dans le concert planétaire dont il s'agit. Le siège du nouveau Forum permanent des peuples autochtones n'est pas encore attribué et le cœur des autorités et instances onusiennes balance entre Genève et New York.

Au niveau cantonal, lors de la dernière session du Grand Conseil, les députés qui ont déposé une résolution identique à la nôtre n'ont pas eu à justifier l'urgence, celle-ci ayant été proposée directement par le chancelier, M. Hensler. C'est à l'unanimité des députés présents que nos collègues ont accepté une résolution soutenant l'installation à Genève du Forum permanent pour les affaires autochtones. Je vais d'ailleurs reprendre dans les grandes lignes les arguments développés par M^{me} Laurence Fehlmann Rielle, socialiste, appuyée par un brillant plaidoyer de M. Mauris, libéral. Pour mémoire, rappelons que c'est en 1922 que Deskaheh, Indien iroquois, a pratiquement tenu le siège de la toute nouvelle Société des Nations pour arbitrer les revendications de son peuple, autochtone du Canada, contre le gouvernement canadien. C'est la Ville de Genève qui lui prêta attention et le soutint dans sa lutte.

Plus près de nous, comme nous avons eu l'occasion d'en parler lors de la manifestation du vingtième anniversaire du groupe de travail des peuples autochtones, cérémonie marquée par l'accueil des délégations du monde entier par le maire d'alors, M. Michel Rossetti, et du Conseil municipal, nous avons pu nous rendre compte de l'importance de Genève dans cette problématique.

Comme on l'a rappelé dans ce projet de résolution, Genève a joué par le passé, et joue toujours, un rôle actif et constructif dans les affaires pour les peuples autochtones, tant au niveau des organisations internationales qu'au niveau des organisations non gouvernementales qui offrent un soutien logistique et appuient les représentants des peuples autochtones dans leurs différentes démarches. Je pense en particulier au doCip (Centre de documentation, de recherche et d'information des peuples autochtones), qui est une source de documents unique au monde, et à Mandat international. Le fait que notre municipalité soutient déjà ces deux institutions montre que nous sommes conscients de leur importance.

Le principe de la création d'un Forum permanent pour les affaires autochtones est issu de travaux du groupe de travail de la sous-commission de la promotion et

¹ Annoncée, 1958.

de la protection des droits de l'homme et a été récemment adopté par l'Ecosoc, le Conseil oecuménique et social de l'ONU, auquel il sera rattaché. Ce forum permanent disposera d'un large mandat dans la mesure où les peuples autochtones représentent environ 300 millions de personnes réparties dans huit régions de la planète. Effectivement, les autochtones ont une répartition différente de celle des cinq continents qui, d'habitude, régit les répartitions onusiennes.

Le choix du siège de ce forum est imminent et Genève a donc de bons arguments à faire valoir à cet égard. Il est néanmoins très important que les autorités de notre Canton et de notre Ville se mobilisent et donnent des signes clairs en faveur de l'établissement de ce forum sur notre territoire. Si Genève est choisie, cela contribuera à renforcer sa position comme haut lieu d'accueil et de soutien aux minorités.

Il convient aussi de souligner que ce forum ne devrait pas être un lieu destiné aux seuls délégués internationaux, mais que des synergies pourraient être développées avec la cité, notamment au travers du futur Musée d'ethnographie...

Le président. Veuillez traite de l'urgence uniquement, Monsieur Coste, s'il vous plaît.

M. Olivier Coste. Je développe l'urgence, Monsieur le président. En ce sens, on a également évoqué la possibilité de créer la maison des peuples autochtones, ce qui serait un élément concret qui permettrait de donner une cohésion à l'ensemble de la démarche. Les représentants des peuples autochtones sont en effet très attentifs à ce qui contribue réellement à faire avancer leur cause et ne se contentent plus de vagues promesses.

L'urgence, Monsieur le président, j'y viens. La prochaine séance du groupe de travail que j'ai nommé tout à l'heure aura lieu dimanche prochain. Pour le moment, les décisions au sujet du siège du forum en question ne sont pas prises et, si le Conseil administratif manifeste clairement l'intention que nous ferons valoir comme municipalité, cela sera un argument qui pourra faire pencher la balance en faveur de notre ville. C'est la raison pour laquelle je vous demande d'accepter l'urgence.

Mise aux voix, la clause d'urgence de la résolution est acceptée à la majorité (quelques oppositions et abstentions).

Le président. Nous traiterons donc de la résolution N° 30 ce soir, à notre séance de 20 h 30. Monsieur Vaissade, vous avez la parole.

M. Alain Vaissade, maire. Monsieur le président, le Conseil administratif examinera cet objet demain matin. Est-ce que cela ne serait pas plus profitable que le Conseil municipal traite cette résolution lors d'une des séances de demain?

Le président. Tout à fait. Nous traiterons donc cette résolution demain.

5. Motion de M. René Winet: «Pour le soutien à un événement phare dans la rade à l'occasion du 31 décembre 2000, entrée dans le troisième millénaire» (M-111)¹.

PROJET DE MOTION

Sous l'égide de Genève Tourisme, nous souhaitons réaliser à Genève un projet culturel d'envergure internationale au plan médiatique.

Le 31 décembre 2000, à l'occasion de l'entrée dans le troisième millénaire, nous voulons offrir aux Genevois un événement phare dans la rade de Genève, amphithéâtre naturel.

Cet événement se doit d'être prestigieux, festif et médiatique, et doit contribuer ainsi à la promotion de Genève, ville de culture et de rencontres, grâce à Jean-Michel Jarre, artiste d'idées et d'expérience, qui a su associer son talent à plusieurs événements de renommée internationale.

L'artiste français, connu dans le monde entier pour ses événements spectaculaires, fera appel aux techniques artistiques qui font partie intégrante de toutes ses créations, des projections d'images géantes, de l'architecture de lumières et de faisceaux laser, de la pyrotechnie, le tout synchronisé sur un arrangement unique de sa musique.

L'artiste sera, ce soir-là, metteur en scène du spectacle qu'il orchestrera personnellement depuis la régie centrale: un défi technique qui explique l'envergure financière de cette manifestation.

L'enveloppe budgétaire a été arrêtée à 3 500 000 francs. Genève Tourisme pourrait jouer le rôle de coordinateur artistique et technique; nous proposons de trouver un financement mixte entre la Ville de Genève et les secteurs privés ainsi que les droits de télévision.

¹ Urgence refusée, 102.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de collaborer activement avec Genève Tourisme et d'apporter le soutien nécessaire qui permettra de réaliser cette manifestation.

M. René Winet (R). Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous rappeler que j'ai déposé cette motion au mois de juin, en urgence, ce que vous n'avez pas accepté. Dans cette motion, je demandais au Conseil administratif de soutenir une manifestation phare que l'Office du tourisme voulait organiser, en collaboration avec le secteur privé et la Ville de Genève, pour marquer l'entrée dans le troisième millénaire. L'apport économique engendré par une telle manifestation est visiblement sous-estimé par la majorité de notre gouvernement, ce qui est fort regrettable.

Depuis trois ans, Genève augmente systématiquement ses nuitées et va devenir la première destination suisse de l'été, avec une hausse de 150 000 nuitées à la fin d'août 2000, ce qui correspond à une augmentation de 10,6%. Une animation en période de fin d'année permettrait de compléter notre offre en termes de «séjours loisirs». Nous pourrions mettre en valeur le rayonnement international de notre ville culturelle en profitant de cette tendance à la hausse pour créer un événement. Les acteurs de l'Office du tourisme voulaient, à l'occasion du 31 décembre, créer un événement médiatique sur mesure destiné à être diffusé par les télévisions à l'étranger. A cette époque de l'année, les chaînes de télévisions recherchent les événements porteurs, ceux qui représentent un potentiel de plus de 10 millions de téléspectateurs, et le projet proposé en serait un.

La rade mise en valeur avec de la musique et des jeux de lumière par un artiste mondialement connu, cela donnerait-il une image plus dynamique et plus jeune de notre ville? Le spectacle de Jean-Michel Jarre n'aura pas lieu cette année, mais peut-être l'année prochaine. La manifestation sera évidemment gratuite pour la population genevoise. Comme exemple, citons la fête du 31 décembre 1999 organisée sur la plaine de Plainpalais qui fut un immense succès populaire. Il est essentiel que la Ville de Genève soutienne les efforts de l'Office du tourisme. Aussi, je proposerai le 16 décembre, à l'occasion du vote du budget, un amendement dans lequel je demanderai une ligne budgétaire pour soutenir les promotions touristiques organisées par l'Office du tourisme.

Chaque année une importante somme de 500 000 francs est inscrite dans le budget pour organiser la Fête de la musique et les concerts de l'été. Pourquoi alors ne pas inscrire également dans le budget une somme destinée à soutenir les promotions organisées par l'Office du tourisme, qui ne poursuit aucun but lucratif? La commune de Meyrin, par exemple, le soutient chaque année avec une somme inscrite dans son budget.

Mesdames et Messieurs, je retire donc ce soir la motion N° 111; toutefois, j'espère que les arguments que je viens de citer vous ont convaincus et que vous soutiendrez mon amendement le 16 décembre 2000.

6. Motion de MM. Alain Marquet, Roger Deneys et Jean-Pascal Perler: «La Ville de Genève s'engage pour le solaire» (M-113)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- le lancement, en janvier dernier par le Canton de Genève, de la bourse solaire;
- les efforts fournis par la Ville de Genève pour gérer toujours mieux sa consommation énergétique;
- la nécessité d'encourager la préférence pour les énergies renouvelables;
- les importantes avancées technologiques en matière de production d'énergie photovoltaïque;
- l'impulsion déterminante que pourrait apporter l'adhésion d'une importante collectivité locale à la bourse solaire;
- l'influence du nombre d'adhérents sur la diminution des coûts de production et donc l'amélioration de l'accessibilité à de telles technologies;
- l'exemple de la Ville de Lausanne,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de faire un bilan de l'utilisation actuelle de l'énergie solaire dans sa consommation globale;
- de dresser une liste des réalisations abouties, en cours ou en projet dans ce domaine;
- d'étudier la possibilité de participer à la bourse solaire lancée à Genève par les Services industriels.

M. Alain Marquet (Ve). Cet objet nécessite évidemment un rappel à la réponse que le Conseil administratif avait donnée, lors de la séance de 20 h 30 du 11 octobre 2000, suite à la question écrite N° 26 de mon collègue Jean-Pascal Perler. Cette réponse du Conseil administratif énonçait que, évidemment, la Ville entendait privilégier l'investissement plutôt que la dépense de fonctionnement,

¹ Annoncée, 194.

c'est-à-dire encourager les infrastructures dont elle était elle-même propriétaire en matière de production d'énergie d'origine photovoltaïque, plutôt que de dépenser dans l'achat de tranches d'électricité. On peut tout à fait comprendre cela.

Malgré tout, je pense qu'il faut rappeler les trois invites que nous formulons dans la motion que nous vous présentons ce soir. Il s'agit, dans un premier temps, de faire un bilan de l'utilisation actuelle de l'énergie solaire dans la consommation globale de la Ville. Cela donnera déjà une idée du pourcentage. On sait qu'au niveau cantonal cette consommation représente un 0,01%, autant dire des *peanuts*, même si c'est un début et qu'il faut un début à tout. La deuxième invite propose de dresser une liste des réalisations abouties, en cours ou en projet dans ce domaine, ce qui permettra à tout un chacun de se rendre compte que la Ville investit, que la Ville entreprend et que la Ville a une volonté politique de développer cette possibilité de produire de l'énergie renouvelable.

La troisième invite, qui est évidemment importante, est celle d'étudier la possibilité de participer à la bourse solaire lancée à Genève par les Services industriels. Cette invite nécessitera peut-être un petit peaufinage pour être encore plus précise, car, évidemment, c'est cette invite qui entend avoir un caractère politique. Vous vous souvenez tous que, dans le courant du mois de janvier 2000 – le 20 janvier, je crois – les Services industriels de Genève (SIG) et le Conseil d'Etat annonçaient le lancement de ce qu'ils appelaient la bourse solaire. Cette bourse solaire a eu un succès immédiat, succès tel que les SIG ont annoncé, pas plus tard que la semaine dernière, à grand renfort de placards dans les médias de notre cité, la nécessité d'ouvrir une nouvelle tranche de production pour la production de 170 000 kWh par an d'énergie électrique d'origine solaire. C'est donc un succès.

Il faut rappeler que Genève n'est pas la seule à avoir contribué à ce succès, qui a pu être constaté dans d'autres villes de notre pays, notamment à Lausanne. L'exemple le plus frappant est, à mes yeux, celui de Zurich, qui a mis en place le système de bourse solaire depuis trois ans maintenant. Le succès est tel que l'équivalent des Services industriels dans le canton de Zurich dispose de plus de 20 000 clients, qui achètent chacun en moyenne environ 150 kWh par an de cette énergie que je qualifierais volontiers de propre. Le client le plus impressionnant, le plus médiatique est sans doute celui de la Street Parade qui, dès 1999, a choisi d'utiliser pour ses besoins énergétiques de l'électricité d'origine solaire.

Bien entendu, la Ville produit; vous me direz: c'est déjà une belle chose. La Ville investit passablement d'argent afin de se doter d'un outil de production d'énergie solaire photovoltaïque, mais on peut partir aussi du principe que l'on peut être à la fois producteur et soutenir, malgré tout, les autres producteurs, en tout cas une autre origine pour l'énergie photovoltaïque que celle dont on est simplement soi-même le producteur. Je citerai comme exemple le plus frappant à mes yeux celui du restaurateur qui va certainement parfois dans d'autres restaurants.

Motion: énergie solaire

Au-delà de l'anecdote, nous considérons qu'il y aurait un aspect symbolique assez fort à honorer en la matière. Vous savez à quel point je suis sensible à l'aspect symbolique de certaines actions et je crois que l'idée d'une collectivité forte de sa majorité progressiste qui s'engage pour promouvoir des énergies modernes renouvelables est un signe fort qui serait donné à de potentiels investisseurs privés, ou en tout cas particuliers, pour aller dans la même direction, à savoir utiliser en matière d'électricité une énergie qu'on reconnaît, qu'on connaît et qu'on dit «propre» et «renouvelable».

Préconsultation

M. Jean-Luc Persoz (L). Les libéraux, sensibles à la problématique et à la question des énergies renouvelables, vont soutenir cette motion. L'explication donnée tout à l'heure par M. Marquet concernant la bourse solaire mise en place par les SIG est exacte. Laissez-moi vous confirmer que la problématique actuelle aux SIG est de trouver de l'énergie solaire pour alimenter les clients qui en ont fait la demande, puisqu'il serait bien malvenu d'être contraints d'alimenter les clients qui ont demandé à payer un kilowatt plus cher pour qu'il soit solaire avec de l'énergie produite au fil de l'eau ou de manière différente encore.

Cela étant, les libéraux, soucieux des finances de notre commune – ce n'est une surprise pour personne – désirent ajouter un amendement à la dernière invite, car, en l'occurrence, M. Marquet a raison, et il m'arrive d'être d'accord avec M. Marquet, c'est la seule invite qui a une importance dans cette motion. Aussi les libéraux demandent-ils à connaître le coût et le financement d'une telle opération. Par conséquent, Monsieur le président, je vais déposer sur votre bureau un amendement allant dans ce sens.

Projet d'amendement

«– d'étudier la possibilité de participer à la bourse solaire lancée à Genève par les Services industriels et de présenter au Conseil municipal le financement d'une telle participation».

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Apparemment, nous partageons tous le même point de vue. (*Acquiescement de M. Persoz.*) Cela arrive, Monsieur Persoz, et il est assez normal que des administrateurs des Services industriels partagent le même point de vue sur un projet précisément lancé par les Services industriels. C'est plutôt rassurant.

Ce que demande la motion, c'est de savoir finalement quel est le rôle des pouvoirs publics, et il est vrai que cette motion nous donnera l'occasion peut-être de

vous répondre de manière plus générale. Au niveau en tout cas de l'intervention de la Ville, s'agissant du solaire thermique, vous savez qu'il y a aujourd'hui 35 installations qui ont d'ores et déjà été construites par la Ville de Genève, ce qui représente grosso modo environ 2000 m² de capteurs. Vous avez raison, les technologies nouvelles ont bien évolué en matière de photovoltaïque et, aujourd'hui, il est vrai que nous devons également faire un effort plus important dans ce domaine, car, aujourd'hui, la seule installation pilote que nous connaissons, c'est précisément celle de l'école de l'Europe dont je parlais tout à l'heure, qui se trouve sur le site des Charmilles.

Vous pouvez donc nous renvoyer cette motion et nous répondrons très largement aux différentes questions que vous nous posez quant au bilan. Nous sommes persuadés qu'il est plus utile de fournir de l'énergie à la bourse solaire et de permettre – ce que souhaitaient d'ailleurs les Services industriels en instaurant ce système – de développer un comportement civique, responsable, de la part de nos concitoyens en souscrivant des parts auprès de cette bourse solaire. Notre rôle prioritaire serait de fournir le plus possible d'énergie renouvelable par ce biais-là afin de permettre justement que les souscriptions puissent être les plus nombreuses possibles.

M. Jean-Pascal Perler (Ve). J'aimerais juste ajouter quelques mots concernant les options du Conseil administratif, que les Verts trouvent tout à fait correctes et adéquates. Actuellement, il y a plus de demandes d'énergie solaire que d'offres et, dans un premier temps, la Ville n'a pas à s'y intéresser en tant qu'acheteur, parce qu'il faut d'abord laisser au public individuel la possibilité d'acheter. Mais, dans un ou deux ans, lorsqu'il y aura peut-être trop d'énergie solaire, ce que nous pouvons espérer, il sera peut-être utile et nécessaire que les collectivités publiques fassent aussi partie de l'opération.

Mis aux voix, l'amendement de MM. Persoz et Oberholzer est accepté sans opposition (quelques abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à l'unanimité.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de faire un bilan de l'utilisation actuelle de l'énergie solaire dans sa consommation globale;

Motion: éclairage du chemin Surinam

- de dresser une liste des réalisations abouties, en cours ou en projet dans ce domaine;
- d'étudier la possibilité de participer à la bourse solaire lancée à Genève par les Services industriels et de présenter au Conseil municipal le financement d'une telle participation.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

7. Motion de M^{me} Alice Ecuivillon: «Post tenebras lux» (éclairage le long du chemin Surinam) (M-114)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que, depuis fort longtemps, le chemin Surinam, devenu un temps rue de Lyon, puis redevenu chemin Surinam, est plongé dans l'obscurité;
- que ce chemin, d'une part, relie la rue de Lyon aux immeubles 1, 3, 5, et 7 de la rue Lamartine, côté ouest, et, d'autre part, dessert également les bureaux de la FTMH;
- qu'il est nécessaire, pour des raisons de confort et de sécurité des usagers de ce chemin, d'installer un éclairage, même modeste, à l'instar du luminaire solitaire installé au fond du chemin,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à étudier l'installation d'un éclairage soft, mais efficace, le long de ce chemin.

M^{me} Alice Ecuivillon (DC). Cette motion concerne un chemin qui n'est peut-être pas connu par beaucoup de conseillères et conseillers municipaux, ici, dans cette enceinte, c'est pourquoi je vais vous le situer. Ce chemin est parallèle à la rue Lamartine et à l'avenue Wendt, il se situe donc entre ces deux rues; il part de la rue de Lyon et il est sans issue, en tout cas sans issue pour les voitures, mais les vélos, les vélomoteurs et même parfois les motos... (*Brouhaha.*)

Le président. Je prie celles et ceux qui discutent sans arrêt de bien vouloir cesser une minute, car on a de la peine à suivre les débats.

¹ Annoncée, 194.

M^{me} Alice Ecuillon. Je vous remercie, Monsieur le président. Je disais donc que ce chemin qui n'a pas de circulation automobile, même s'il y a quelques voitures qui s'y garent, est sans issue, sauf pour les vélos, les motos et naturellement les piétons.

Ce chemin a une longueur d'environ 200 mètres; il dessert également les locaux de la FTMH (Syndicat de l'industrie, de la construction et des services) et un certain nombre de bureaux. Devant la FTMH, il y a une enseigne, assez blafarde d'ailleurs, qui constitue le seul éclairage de ce chemin. Ce chemin permet aux habitants des numéros 1 à 7 de la rue Lamartine ainsi qu'aux habitants de l'avenue Wendt de rejoindre leurs immeubles sans être incommodés par la circulation automobile. Il permet, comme je l'ai déjà dit, l'accès aux locaux de la FTMH et aux différents bureaux qui logent dans ce bâtiment, ce qui prend une très grande partie de la longueur de ce chemin.

Si ma demande se veut modeste, c'est que je crains un peu la mégalomanie de certains collaborateurs du Service d'urbanisme et je pense qu'il est nécessaire d'avoir un éclairage, même s'il est soft. Ce chemin est plongé dans le noir dès la nuit tombée et n'assure pas la sécurité des personnes qui l'empruntent. En plus, un éclairage adéquat évitera que certains bipèdes se soulagent dans ce chemin, qu'ils urinent contre les murs, qu'ils y défèquent, qu'ils y vomissent aussi parfois. Tout cela est peu ragoûtant, je vous l'accorde, mais, je le répète, c'est l'œuvre de bipèdes.

Je vous demande donc de bien vouloir renvoyer cette motion au Conseil administratif afin qu'il puisse revenir avec une proposition idoine devant cette assemblée. Après les ténèbres, la lumière, c'est ce que vous demande cette motion. Je vous remercie.

Préconsultation

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Je voudrais poser une question à M^{me} Ecuillon ou au conseiller administratif Ferrazino, concernant le statut du chemin Surinam. Ce chemin est-il privé ou public? Parce que, si ce chemin est privé, est-ce à la Ville d'en assurer l'éclairage, ou aux voisins, ou aux propriétaires des biens-fonds à côté de ce chemin. Si ce chemin est privé, je crois que le groupe de l'Alliance de gauche (Parti du travail et Progressistes) votera non à cette motion.

M^{me} Alice Ecuillon (DC). Si vous permettez, Monsieur le président, j'aimerais relire ce que j'avais indiqué dans le premier considérant de la motion: «que, depuis fort longtemps, le chemin Surinam», que je connais, puisqu'il y a trente-

huit ans que j'habite à côté, «devenu un temps rue de Lyon...». Ce chemin est devenu un prolongement de la rue de Lyon, d'ailleurs on peut voir encore sur les immeubles les numéros 66, 68 et 70, de la rue de Lyon et la FTMH était au 75. Pourquoi ce chemin est-il devenu pendant quelques années la rue de Lyon? C'est la magistrate précédente, responsable du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie qui l'avait fait.

Pendant quelques années, ce chemin s'est appelé rue de Lyon et, un beau jour – pourquoi? comment? – il est redevenu le chemin Surinam. Je peux donc imaginer qu'il est effectivement public et non privé.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Mieux vaut ne pas «imaginer» dans ce genre de dossier, Madame Ecuivillon. Vous faisiez tout à l'heure référence à la mégalomanie du Service d'urbanisme; vous pensiez certainement au Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, or je peux vous dire que le chemin Surinam n'est plus de son domaine. Ce service non seulement n'est pas mégalomanie, Madame Ecuivillon, mais il est très professionnel quand il s'agit de répondre aux questions que vous lui posez. La première démarche qu'il a faite est d'aller voir au Registre foncier – ce que tout un chacun peut faire – le statut de ce chemin. Vous verrez qu'il s'agit, comme M. Dupraz le présentait, d'un chemin privé. Je ne sais pas alors qui est mégalomanie, car, si on nous demande maintenant d'éclairer les chemins privés, je ne sais pas où nous devons nous arrêter.

Ce que nous pouvons faire, Madame Ecuivillon, c'est écrire aux propriétaires des deux parcelles constituées par le chemin Surinam pour les inviter à prendre des dispositions afin d'améliorer l'éclairage, parce que, vous avez raison, ce chemin est très mal éclairé. Vous conviendrez que ce n'est pas à la Ville de Genève de se substituer à l'obligation des propriétaires d'éclairer leur chemin d'accès aux immeubles. Par conséquent, la seule démarche que nous pourrions envisager est d'écrire à ces propriétaires pour qu'ils prennent des dispositions en ce sens.

M^{me} Alice Ecuivillon (DC). Monsieur le président, si vous permettez, j'aimerais quand même dire à M. Ferrazino que, effectivement, je ne me suis pas renseignée, puisque je ne me suis pas posé la question étant donné que pendant quelques années ce chemin est devenu la rue de Lyon. Cela serait intéressant de savoir un jour pourquoi ce chemin est devenu la rue de Lyon et, ensuite, est redevenu le chemin Surinam.

Mise aux voix, la motion est refusée à la majorité (nombreuses abstentions).

Le président. Je vous informe que le point suivant de notre ordre du jour est reporté, selon la demande de ses auteurs. Il s'agit de la motion N° 115 de M^{mes} Michèle Künzler, Monica Huber Fontaine, Vanessa Ischi, Christina Matthey, MM. Roberto Broggin, Pierre Losio, Alain Marquet, Paul Oberson, Jean-Pascal Perler et Damien Sidler: «Manifestations: concept de valorisation des déchets».

8. Motion de M^{mes} Isabel Nerny, Monique Guignard, MM. Jean-Pascal Perler et Jean-Charles Lathion: «Prolongation des horaires d'été pour les Mouettes genevoises» (M-116)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que Genève est une ville touristique, que la rade est d'une grande beauté, que les Mouettes genevoises sont très prisées des Genevois et de nos visiteurs étrangers, que monter dans une Mouette afin d'aller sur l'autre rive évite de prendre sa voiture, qu'en été il fait jour jusqu'à 22 h;
- que l'horaire actuel pour avril-mai et septembre-octobre est de 7 h 30 à 18 h et, pour juin-juillet-août, de 10 h à 19 h seulement,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à négocier avec les TPG afin que l'horaire des Mouettes genevoises soit prolongé jusqu'à 22 h en été.

M^{me} Isabel Nerny (AdG/SI). Les Mouettes genevoises sont quelque chose d'important pour Genève, elles existent depuis 1897 et, moi qui suis votre aïeule dans cette assemblée, je peux vous dire qu'à l'époque, avant et après la guerre, on se réjouissait de prendre une Mouette pour aller voir les lumières de la rade et manger une glace sur l'autre rive du lac. A cette époque, bien sûr, nous avions des plaisirs simples. Les temps changent, les loisirs aussi, cependant il n'en reste pas moins que, à l'heure actuelle, les Mouettes genevoises sont très prisées par beaucoup de nos citoyens ainsi que par les nombreux touristes qui séjournent chez nous. De plus, elles permettent aussi de ne pas prendre la voiture pour traverser sur l'autre rive, ce qui est appréciable.

Il n'est donc pas normal que, pour des raisons d'économie, on limite les horaires à 18 h au printemps et à 19 h en été! A tout hasard, en ce qui concerne des économies à faire, je peux vous faire une liste de plusieurs secteurs où il serait judicieux de mettre quelques écus de côté! Je vous propose donc, ainsi qu'à nos

¹ Annoncée, 194.

autorités, aux services concernés, notamment les finances, de bien vouloir accepter de revoir ces horaires trop limités en pleine saison, où il fait encore jour jusqu'à 22 h environ, et de les prolonger précisément jusqu'à cette heure-là pour le plaisir de tous. Je vous remercie au nom de tous les amoureux des Mouettes.

Préconsultation

M. Michel Ducret (R). Cette motion est aussi le rappel d'une pétition allant dans le même sens, que la Citrap (Communauté d'intérêts pour les transports publics) avait déposée auprès du Grand Conseil, il y a plus de quinze ans. Malheureusement, concernant les horaires, ceux-ci ont même été réduits d'une heure le soir depuis 1998 ou 1999 – je ne sais plus exactement.

La seule question qui se pose est: qui paie pour cette demande? Et le problème est de savoir si les Mouettes genevoises sont un transport municipal ou pas. Si c'est une ligne complémentaire au réseau de base des TPG (Transports publics genevois), c'est une subvention plus grande qui sera demandée à la Ville de Genève pour aider au fonctionnement des Mouettes genevoises. Si ce n'est pas le cas, mais, à mon avis, cela devrait être le cas, cette charge revient au Canton et non pas à la Ville de Genève.

Cela étant, c'est l'occasion, au travers de cette motion qui devrait être envoyée au Conseil administratif directement, de demander une gestion des Mouettes genevoises qui soit plus proche des besoins du public genevois, cela à l'image des TPG. Ce n'est pas le cas des Mouettes qui se préoccupent de fonctionner au minimum, et pas de servir les besoins de tous les Genevois. Il est d'ailleurs dommage que l'Etat de Genève ait raté, lors du renouvellement de la concession, l'occasion de reprendre celle-ci à son propre compte et d'en attribuer la gestion à la Société des Mouettes genevoises. Il y a eu là un raté de la part de l'Etat de Genève que je regrette profondément.

Je rappelle également que l'Etat souhaite que les Mouettes genevoises desservent le futur parking d'échange qui sera construit à Genève-Plage. Toutes ces considérations font qu'il est plus que souhaitable de renvoyer cette motion au Conseil administratif, en le chargeant de se faire l'écho des citoyens de la Ville de Genève auprès de l'Etat pour cette demande.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Brièvement, j'aimerais rajouter que, dans cette motion, nous avons été plus que raisonnables. Effectivement, nous parlons de l'attrait touristique des Mouettes, mais nous avons pleinement conscience également des contingences pratiques et des contingences financières. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas demandé que l'on prolonge l'horaire jusqu'à 24 h mais jusqu'à 22 h, ce que nous estimons tout à fait réalisable.

M. Georges Queloz (L). M^{me} Nerny a totalement raison de souhaiter que les Mouettes genevoises fonctionnent plus longtemps. Malheureusement, ce n'est pas à la Ville de combler le manque à gagner, si je peux dire. Le grand problème est que les TPG gèrent très mal cela. Les gens ne pensent pas à utiliser les Mouettes genevoises, aussi serait-il souhaitable que les TPG fassent de la publicité pour celles-ci, car vous verrez qu'il est tout à fait possible de les rendre attractives et rentables.

M. Michel Ducret (R). Monsieur le président, pouvez-vous transmettre une petite précision à M. Queloz. Les TPG ne gèrent absolument pas les Mouettes genevoises, qui font simplement partie de la Communauté tarifaire genevoise, laquelle n'a rien à voir directement avec les TPG.

Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à négocier avec les TPG afin que l'horaire des Mouettes genevoises soit prolongé jusqu'à 22 h en été.

Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.

9. Interpellation de M. Roman Juon: «Esplanade du Grütli: un peu de tolérance, s.v.p.» (I-31)¹.

M. Roman Juon (S). J'avais déposé cette interpellation avant même que M. Ferrazino, conseiller administratif très efficace, ait pris d'autres dispositions pour strier le «parvis» – appelons-le comme cela – du Grütli, comme cela s'est fait à la place de l'Octroi à Carouge. Cela m'a étonné et c'est pour cette raison que j'ai

¹ «Mémorial 157^e année»: Annoncée, 5443.

Interpellation: esplanade du Grütli

fait une interpellation allant dans ce sens. A l'origine cependant, mon interpellation était beaucoup plus agressive, que M. Ferrazino me pardonne par avance, mais, ici, on fait de la politique et les rapports se font après.

Que s'est-il passé à l'époque? M^{me} Burnand, car c'était son département qui était concerné par le problème, avait réagi en larguant une benne de gravier sur l'esplanade du Grütli pour empêcher les jeunes de faire du skate à cet endroit. Ensuite, en glissant quelques mots à M. Ferrazino, en moins de vingt-quatre heures, ce gravier a été enlevé par la Voirie. J'ai trouvé cela fantastique, parce qu'il y avait des mois que je me faisais le relais de ces jeunes. Depuis, les choses ont changé radicalement et ces jeunes ont été chassés des lieux. Tant mieux pour les utilisateurs du Grütli, tant mieux pour les habitants d'en face. Après dix ou douze ans d'occupation illicite de ces lieux malgré toutes les tentatives de la police municipale à coup d'amendes et d'interventions, il n'y a plus de skate et il règne une certaine tranquillité à cet endroit.

Néanmoins, il ne fallait pas agir de cette façon, parce qu'il y a toute une histoire dont il faut tenir compte. Le skate pratiqué au Grütli ne peut s'effectuer sur le skate-park de la plaine de Plainpalais, car c'est une tout autre discipline que celles qui se déroulent sur la plaine. Comme pour le ski où il existe diverses disciplines: la descente, le slalom géant, le slalom spécial, le slalom double, le ski de fond, etc., pour le skate, les escaliers, en particulier, correspondent à une discipline qui se pratique dans toutes les villes du monde. Ce n'est pas une affaire genevoise, cela se fait partout. Il y a une espèce de règle internationale, voire mondiale, qui s'est établie entre les jeunes, qu'ils viennent de New York, Vienne ou Paris, qui se retrouvent au Grütli ou dans d'autres villes en France, en Europe, dans le monde entier. Ils ont tous des points de repère.

J'ai pu suivre les jeunes dans ces circuits et j'ai trouvé cela assez étonnant. Un sociologue, M. Fissé, qui est payé par le fonds de recherche scientifique français, a fait un travail sur ce sujet, que j'ai transmis à M. Ferrazino et au Conseil administratif afin qu'il puisse l'étudier. Ce n'est donc pas n'importe quoi, c'est quelque chose de très sérieux.

En interrogeant les jeunes, j'ai appris qu'il y avait déjà pratiquement deux générations qui se retrouvaient sur l'esplanade du Grütli. Je ne voulais pas les encourager à pratiquer leur activité pour ne pas troubler la quiétude des habitants et gêner les gens du théâtre et du cinéma et les autres utilisateurs qui se retrouvent au Grütli. En fait, il fallait chercher un autre endroit pour ces jeunes. On avait une aubaine: M. Tornare venait de nommer Monsieur Jeunesse – il l'a assez annoncé dans tous les médias de Genève. J'espérais que le Conseil administratif, qui était informé de la nomination de ce monsieur, puisqu'il l'a nommé, devait savoir que M. Deuel avait tout le temps de gérer ce problème avec les jeunes, par exemple, en établissant une plage horaire de trois ou cinq heures, en les obligeant d'arrêter

leur pratique à 21 h ou 22 h, en n'autorisant que les mercredis après-midi, etc. Il était tout à fait possible de gérer cela et peut-être que, petit à petit, le skate aurait même disparu complètement de ces lieux. Mais, en l'occurrence, cela a été brutal.

A la limite, je dirais même que les jeunes ont l'habitude de se faire virer de partout, par exemple de l'école des Allobroges, où se trouvait des escaliers. On y venait d'Annecy, de Thonon, cela faisait même l'objet d'une publicité chez les vendeurs de skates d'Annemasse. Il existe un besoin en escaliers pour faire du skate, et on ne peut pas y répondre, comme le souhaitait le Conseil administratif il y a quelques années, en remplaçant, par exemple, l'escalier du Grütli par un autre sur la plaine de Plainpalais. Je m'y serais opposé, parce que les jeunes concernés n'y seraient certainement pas venus et c'était 50 000 francs qui passaient à la trappe. Par contre, on a aménagé un skate-park sur la plaine, mais celui-ci ne répond pas aux besoins du skate sur escalier. Maintenant, qu'on puisse rattraper cela ou pas, je n'en sais rien; c'est à Monsieur Jeunesse de gérer cette affaire avec les jeunes.

Je voulais qu'on sache d'une manière plus large que, par rapport à la jeunesse, il faut faire très attention avant d'agir. Les jeunes ont été sympa, car on aurait pu imaginer qu'ils feraient des graffiti et casseraient tout au Grütli pour se venger. Cela n'a pas été le cas. Je pense que ces jeunes sont dignes et qu'ils ont une discipline, contrairement à ce que certains d'entre vous peuvent croire. Ce ne sont pas des voyous et, parmi eux, vous trouvez aussi bien des apprentis que des étudiants en médecine; c'est d'ailleurs ce qui m'a toujours étonné. Voilà ce que je voulais dire afin que cela se sache, ici, dans cette enceinte.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. M. Juon connaît à l'avance la réponse. Nous sommes, tout comme vous, attachés à développer le skate, que cela soit en milieu urbain ou dans des lieux plus propices à cet exercice, mais nous avons aussi à cœur d'assurer une certaine cohabitation entre les différents intervenants du milieu urbain. En face de l'esplanade du Grütli, vous avez des immeubles d'habitation et nous recevions régulièrement des plaintes. Les utilisateurs de la Maison du Grütli et aussi ceux qui y travaillent toute la journée en avaient vraiment assez d'être dérangés régulièrement et quotidiennement. Vous savez qu'il y a eu des tentatives de trouver des solutions en aménageant des horaires pour le skate, etc., mais cela n'a rien donné.

Par conséquent, à un moment donné, il faut prendre des mesures pour permettre simplement de garantir la cohabitation de l'ensemble des personnes concernées. C'est pour cette raison que, finalement, nous n'avons pas beaucoup innové. En effet – Monsieur Juon, vous l'avez rappelé en préambule de votre intervention – nous nous sommes inspirés de ce que Carouge a fait à la place de

l'Octroi pour faire en sorte que, désormais, cette esplanade puisse continuer à être utilisée par l'ensemble des usagers du Grütli et que les gens puissent continuer à y travailler, les utilisateurs à s'y rendre et les habitants, surtout, continuer à pouvoir habiter dans des conditions normales. Vous en conviendrez, ce n'était pas toujours le cas précédemment.

Voilà, Monsieur Juon, ce n'est pas du tout une action dirigée contre cette activité spécifique qu'est le skate. Comme vous l'avez dit, il y a d'autres lieux qui sont plus propices pour cet exercice-là. En tout cas, vous en conviendrez, les plaintes ne faisaient que s'amplifier au fil des mois et nous nous devons de trouver une solution pour y remédier.

L'interpellation est close.

(La présidence est momentanément assurée par M. Pierre Losio, vice-président.)

10. Interpellation de M. Jean-Charles Lathion: «Pourquoi pas d'arbres à vélos en ville de Genève?» (I-32)¹.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Nous connaissons tous l'engagement de la Ville et du Canton pour soutenir les jeunes entreprises. Je ne mentionnerai pas les services, fondations ou associations diverses qui se sont investis dans ce domaine, mais j'aimerais évoquer le nom d'une jeune entreprise, Bike Tree, qui a été fondée en 1997 et qui a réalisé une invention géniale: l'arbre à vélos. L'arbre à vélos, c'est un système assez simple permettant de suspendre à une certaine distance du sol douze vélos, les préservant ainsi de tout vol. On peut aussi, à l'aide d'une carte à puces munie d'un code personnel d'identification suspendre son vélo et le préserver de toute déprédation.

Lorsque l'on voit la surface occupée par les vélos en ville de Genève et l'état de ces vélos, auxquels il est difficile de faire passer une nuit dehors sans qu'ils ne subissent des dégâts ou qu'ils ne soient dérobés, on s'imagine toute l'utilité de cette invention. Le système permettrait même une location de vélos, voire la rationalisation à terme de leur nombre. Un système, on le constate, favorisant l'écologie, assurant la sécurité des vélos, économisant les places de stationne-

¹ Annoncée, 195.

ment, dégageant les trottoirs. Bref, il s'agit d'un système on ne peut plus moderne, qui a retenu d'ailleurs l'attention de la Fondation genevoise pour l'innovation technologique, de l'association Génération innovation lémanique (Genilem), du Touring Club Suisse, qui en a acheté trois prototypes, de cinq communes des bords du Léman, de la Fondation des parkings, de pays tels que la France, les Etats-Unis, qui ont passé des commandes. Quant à l'Etat ou à la Ville de Genève, ils n'ont manifesté aucun intérêt, si ce n'est le mépris total. «Nul n'est prophète dans son pays», dit-on; on en a ici l'illustration.

La *Tribune de Genève* du 5 juin dernier nous apprenait que les arbres à vélos n'ont pas la cote, que M. Ferrazino n'est pas enchanté et que le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement non plus. Il semblait même que la commission d'architecture s'opposait à ce que des autorisations de construire soient délivrées. Nous connaissons le souci du magistrat chargé de ce dossier pour l'écologie, la rationalisation du trafic automobile, les pistes cyclables et le développement durable.

Voulant en savoir plus, je me suis rendu à Meyrin le 19 septembre dernier, lors de l'inauguration de l'arbre à vélos acheté par la commune. J'ai rencontré l'inventeur, un médecin soucieux de l'écologie et souhaitant promouvoir des moyens de transport alternatifs. J'y ai appris que 10% de la flotte des vélos disparaissait chaque année, volés, qu'un contrôle à distance de ces arbres est tout à fait possible et que le système fonctionne en plus à l'énergie solaire.

Autant d'éléments positifs qui devraient plaire à notre magistrat, s'il est sérieux lorsqu'il parle d'écologie, de restriction du trafic automobile ou d'encouragement aux entreprises, et elles sont nombreuses à promouvoir les nouvelles technologies apportées par cette invention. Alors, pourquoi pas d'arbres à vélos en ville de Genève? Pour des questions subjectives et passagères d'esthétisme. Pourquoi ne pas encourager cette jeune entreprise et celles qui participent à ce projet en leur témoignant l'intérêt qu'elles méritent et que tous les autres leur concèdent. Je pose la question et propose que le magistrat réexamine la situation, que la Ville de Genève fasse également un essai en commandant un certain nombre d'arbres à vélos à installer dans différents quartiers en fonction de critères qu'elle pourrait déterminer elle-même, parce qu'il est certain qu'il faut déterminer les places les plus adéquates pour ces arbres à vélos.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je vais répondre en deux mots à M. Lathion, qui connaît la réponse avant de l'entendre, puisque cette question n'est pas nouvelle. Ces arbres à vélos existaient avant que j'arrive, Monsieur Lathion; ils étaient déjà produits sous l'empire de l'ancienne législation et cette question avait déjà été posée. Apparemment, on aime bien la reposer de manière cyclique. On y répondra donc de manière cyclique également.

Interpellation: arbres à vélos

Vous avez relevé vous-même, Monsieur Lathion, que douze vélos peuvent être accueillis par ces arbres à vélos. Vous avez oublié de rappeler la dimension de ces arbres à vélos et, si vous les avez vus, vous aurez pu vous apercevoir qu'ils n'étaient pas fort discrets, c'est le moins qu'on puisse dire, mais qu'au contraire ils avaient une bonne emprise sur le domaine public. Par conséquent, cela constitue notre principal souci, indépendamment des critères d'esthétique que vous vous êtes plu à soulever, Monsieur Lathion. Effectivement, ces arbres à vélos sont plus comparables à de gros champignons, à de grosses verrues qu'à des arbres! Il faut être un peu poétique dans le langage, mais quand on voit de quoi il s'agit, on est plutôt du côté du champignon que de l'arbre.

Au niveau de l'efficacité du modèle proposé, force est de constater qu'il ne répond pas, et de loin, aux attentes que nous pouvons avoir en la matière. Alors, vous avez raison, nous devons nous soucier de trouver des installations qui permettent de répondre non seulement d'un point de vue pratique aux usagers, aux cyclistes qui doivent parquer leur vélo, mais également de garantir la sécurité des vélos une fois parqués. Imaginez, Monsieur Lathion, sur la place Cornavin il y a quotidiennement quelques centaines de vélos; vous avez rappelé tout à l'heure qu'un arbre à vélos peut contenir douze vélos, je vous laisse faire le compte pour les rangées d'arbres à vélos qu'il faudrait pour répondre à la demande. Dans plusieurs lieux, le problème est identique. Par conséquent, il y a là, manifestement, un point à résoudre, mais la solution qui est proposée par l'arbre à vélos n'est pas la bonne.

Nous sommes d'ailleurs en train d'examiner avec attention cette question. Mes services et moi-même, nous nous sommes rendus récemment à Strasbourg où, vous le savez, un effort tout particulier a été fait pour développer le vélo en ville, avec d'ailleurs des résultats très probants. L'actuel maire adjoint de Strasbourg nous a dit que l'effort principal fait par la municipalité et qui a été le plus largement couronné de succès a justement consisté à permettre de parquer les vélos dans des endroits centraux de la ville. Ces lieux sont gardés, et vous avez la garantie que votre vélo ne sera pas volé et que vous le retrouverez lorsque vous reviendrez le chercher. Par conséquent, nous essayons de trouver des solutions à l'image de ce qui s'est fait à Strasbourg. Je peux vous assurer qu'il n'y a pas du tout d'arbres à vélos à Strasbourg, bien que cette ville ait développé très largement la pratique du vélo à l'intérieur d'un périmètre aussi important que le nôtre, puisque sa population et sa superficie sont à peu près comparables aux nôtres.

Par conséquent, soyez rassuré, nous réfléchissons à ces différentes questions, mais nous souhaitons leur apporter des solutions mieux adaptées à notre ville.

(La présidence est reprise par M. Bernard Paillard, président.)

M. Jean-Charles Lathion (DC). L'invention est nouvelle, ce qui explique qu'on ne la trouve pas à Strasbourg. J'aurais quand même souhaité qu'on puisse encourager ce type de nouveauté et ces jeunes entreprises. Il est vrai qu'on ne peut sans doute pas mettre ces arbres à vélos n'importe où, qu'il faut y réfléchir, mais j'ai vu qu'à Meyrin ce que vous qualifiez de «grosses verrues» ou de «champignons» – bien que je trouve que les champignons ne sont pas si vilains que cela – s'adaptaient tout à fait à l'emplacement.

Nous sommes en tout cas nombreux, ici, à Genève, qui aurions souhaité que le Conseil d'Etat ou la Ville de Genève puisse encourager ce type d'initiative, tant il est vrai qu'il y a là, au niveau des nouvelles technologies aussi, toute une série d'inventions qui sont intéressantes et qui mériteraient d'être encouragées.

L'interpellation est close.

11. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 565 200 francs destiné à des travaux de rénovation et d'adaptation aux normes des installations techniques de chauffage dans divers bâtiments locatifs (PR-94).

Préambule

Les objectifs de politique énergétique fixés par le Conseil administratif sont liés aux missions qui ont été confiées au Service de l'énergie, à savoir notamment:

- veiller à une utilisation rationnelle des besoins en chaleur des bâtiments du patrimoine construit de la Ville, grâce à une gestion rigoureuse des installations de production de chaleur et de leurs émissions polluantes;
- agir sur les consommations de l'ensemble des agents énergétiques utilisés par notre municipalité, les maîtriser et limiter les dépenses qui leur sont consacrées.

Les actions à entreprendre dans ce domaine dépendent pour l'essentiel d'obligations légales. Pour un propriétaire immobilier, il s'agit de mettre en application les lois et règlements fédéraux et cantonaux. Ils ont pour but principal la mise en conformité des installations techniques.

Mais ces actions dépendent également d'une volonté d'entreprendre. Il s'agit dans ce cas de procéder à des investissements cohérents avec les objectifs fixés. Dans tous les cas, ces investissements doivent dégager un gain énergétique, environnemental ou financier.

Exposé des motifs

En matière de protection de l'environnement et de lutte contre la pollution atmosphérique, notre pays s'est donné des dispositions juridiques particulières. On peut citer principalement:

- la loi fédérale sur la protection de l'environnement (1983);
- l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPAir, révision 1992).

A Genève, l'ordonnance sur la protection de l'air est appliquée dans le cadre de la loi sur le ramonage et les contrôles spécifiques des émanations de fumée (L 5 25 - 1981) et son règlement d'application (L 5 25.01 - 1982). Il convient également de citer, à titre cantonal, la loi sur l'énergie (L 2 30 - 1986) et son règlement d'application (L 2 30.01 - 1988) et notamment l'article 15B de la loi sur l'indice de dépense d'énergie, et enfin la loi sur les constructions et installations diverses (L 5 05 - révision 1988) et son règlement d'application (L 5 05.01 - 1978).

L'OPAir 92 impose des normes extrêmement restrictives concernant notamment les valeurs limites d'émission d'oxydes d'azote (NOx), de monoxyde de carbone (CO) et d'hydrocarbures imbrûlés (HC).

Notons que les restrictions concernant les émissions de dioxyde de soufre (SO₂) ne sont plus d'actualité, les buts fixés par la loi étant largement atteints, grâce à la réduction de la teneur en soufre des huiles de chauffage.

La loi cantonale sur l'énergie impose une consommation d'énergie restreinte des bâtiments par son article 15B. Le principe de décompte individuel des frais de chauffage (DIFC) fixe une limite de 600 [MJ/m²/an] pour les bâtiments comprenant plus de 5 logements. Dans le cas où cette limite serait dépassée, le propriétaire des bâtiments est tenu de faire installer des compteurs de chaleur individuels pour chaque logement, afin que les frais réels de chauffage soient facturés aux locataires. Cet article est actuellement une mesure incitative pour faire diminuer les consommations énergétiques, mais est applicable immédiatement.

Relevons simplement que l'installation de tels compteurs est très onéreuse. Pour le locataire, les coûts induits par le DIFC ne sont pas couverts par les économies de frais de chauffage susceptibles d'être réalisés suite à la mise en place d'un comptage et d'une facturation propres à chaque logement.

1980

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2000 (après-midi)
Proposition: chauffage dans divers bâtiments locatifs

Le Service de l'énergie, responsable de la gestion du parc immobilier de la Ville de Genève, tient à jour un cadastre des installations de production de chaleur. Sur cette base, il détermine les priorités concernant leur mise en conformité à l'OPAir 92 et au DIFC.

Il convient également de citer pour mémoire les lois et ordonnances concernant la protection des eaux:

- la loi fédérale sur la protection des eaux (1991);
- l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux contre les liquides pouvant les altérer (1981);
- l'ordonnance sur les installations d'entreposage et de transvasement des liquides pouvant altérer les eaux (1990);
- la loi cantonale sur les eaux (1961) et son règlement d'exécution (1989);
- le règlement cantonal concernant les hydrocarbures et liquides assimilés (1966).

Les entreprises spécialisées sont chargées par l'autorité cantonale compétente d'indiquer aux propriétaires les travaux d'adaptation nécessaires qu'il convient obligatoirement de faire exécuter pour rendre les installations de stockage d'hydrocarbures conformes à la législation en vigueur.

La présente proposition ne concerne que des assainissements de chaufferies et de sous-stations de production de chaleur. Elle permettra leur mise en conformité aux normes et règlements en vigueur.

Descriptifs des travaux et estimations des coûts

Assainissement de chaufferies et sous-stations de chauffage

Dans le cadre de notre programme de rénovation et d'adaptation aux normes prescrites, les travaux suivants sont prévus:

Groupe d'immeubles Cité-Jonction

Travaux de transformation de la chaufferie principale

Etat actuel

L'installation de production de chaleur comprend trois chaudières en acier de marque Omnical, d'une puissance de 2900 kW chacune, construites et installées en 1963.

Chaque chaudière est équipée d'un brûleur à mazout à deux allures de fonctionnement.

Les chaudières alimentent, par un réseau de chauffage à distance, huit sous-stations qui sont situées:

- 4-6-8, rue du Vélodrome;
- 10-12-14, rue du Vélodrome;
- 29-33, rue des Deux-Ponts;
- 36-38, quai Ernest-Ansermet;
- 40-42, quai Ernest-Ansermet;
- 20-22, avenue Sainte-Clotilde;
- Centre commercial de la Jonction;
- Ecole de la Jonction.

Toutes les sous-stations ont déjà été transformées dans une première étape de travaux échelonnée entre 1998 et 2000.

Le système de production de chaleur (ensemble de chaudières, brûleurs et cheminées) est vétuste. L'une des trois chaudières n'est plus en service. Quant aux deux autres, elles ont déjà subi des fuites dues à la corrosion des tubes internes du foyer.

Les conditions de combustion ne respectent plus les normes fixées par l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air.

Le combustible est stocké dans cinq citernes placées en terre de, respectivement, 220 000 litres, 194 500 litres, 193 000 litres, 185 000 litres et 195 000 litres, la dernière étant hors service. Les quatre citernes ont été révisées en 1994 et sont conformes aux prescriptions en vigueur concernant les conditions d'entreposage de l'huile de chauffage.

Projet de transformation

Démontage et évacuation des trois chaudières et de leurs diverses armatures et tuyauteries de raccordement, ainsi que du réseau primaire en chaufferie.

Fourniture et pose de deux nouvelles chaudières à basse température, d'une puissance de 1800 kW chacune, équipées de brûleurs à deux allures pour un fonctionnement au mazout.

Cet ensemble sera conforme aux prescriptions de l'OPAir 92.

Tubage en acier inoxydable des conduits de cheminée existants.

Pose d'un nouveau tableau électrique comprenant les appareils de commande et de protection nécessaires, ainsi qu'un système de régulation à commande numérique permettant d'assurer une gestion efficace de la chaleur délivrée avec un dialogue entre les différentes sous-stations.

Création d'un nouveau collecteur-distributeur en chaufferie regroupant les tuyauteries de l'ensemble des secteurs alimentés par l'installation, avec armatures, vannes et pompes de circulation nécessaires à leur bon fonctionnement.

Mise en place d'un nouvel équipement de sécurité pour le maintien de la pression d'eau dans l'installation.

<i>Coût estimatif des travaux</i>	Fr.
Travaux de chauffage	650 000
Travaux d'autres corps de métier	<u>65 000</u>
Total	715 000

Note: un crédit partiel de 160 000 francs a déjà été voté par le Conseil municipal (réf. proposition N° 305, voté le 13.10.1998, PFQ 12.85.4). Il concernait la fourniture et la pose d'une chaudière avec son équipement ainsi que le tubage de sa cheminée. Cette manière de procéder est justifiée par l'importance et la dimension de la chaufferie, qui alimente près de 500 logements. Elle permet un échelonnement des travaux, en deux étapes, sans rupture de prestations.

Bilan énergétique

Pour une consommation moyenne annuelle de 715 000 litres de mazout, l'indice de dépense d'énergie est de 507 MJ/m². Il s'agit d'une valeur nettement inférieure au seuil d'assujettissement pour la mise en place du DIFC, fixé à 600 MJ/m².

Les travaux proposés permettront une diminution de consommation estimée à 30 000 litres par année environ, grâce à l'amélioration du rendement annuel de production de chaleur et à l'optimisation des besoins consécutifs à la mise en place d'un système de réglage plus performant.

Lotissement des Asters

Transformation de la chaufferie et de cinq sous-stations

Etat actuel

Les besoins en chaleur de l'ensemble du lotissement sont assurés par une seule chaufferie, située en sous-sol de l'immeuble 100, rue de la Servette.

L'installation de production de chaleur comprend trois chaudières de marque Ygnis, d'une puissance de 1454 kW chacune, construites et installées en 1965. Chaque chaudière est équipée d'un brûleur à mazout à deux allures de fonctionnement.

Par un réseau de chauffage à distance, les chaudières alimentent cinq sous-stations qui sont situées:

- Immeuble Servette 100;
- Immeuble Hoffmann 4-8;
- Immeuble Schaub 39-45;
- Caserne SIS, rue des Asters;
- Salle des Asters.

Le système de production de chaleur est vétuste. Les conditions de combustion ne respectent plus les prescriptions fixées par l'OPAir 92.

Le combustible est stocké dans deux citernes de 290 000 litres placées en terre. Révisées en 1997, elles sont conformes aux prescriptions concernant les conditions d'entreposage de l'huile de chauffage.

Projet de transformation

En chaufferie:

Démontage et évacuation des trois chaudières et de leurs diverses armatures et tuyauteries de raccordement.

Fourniture et pose de deux nouvelles chaudières à basse température d'une puissance de 900 kW chacune, équipées de brûleur à deux allures de marche, pour un fonctionnement au mazout.

Cet ensemble sera conforme aux exigences de l'OPAir 92.

Mise en place de conduits de fumées et tubage des deux cheminées existantes à l'aide de drains en acier inoxydable.

Pose d'un nouveau tableau électrique comprenant les appareils de commande et de protection nécessaires, ainsi qu'un système de régulation et de commande numérique permettant d'assurer une gestion efficace de la chaleur délivrée.

Création d'un nouveau collecteur-distributeur en chaufferie regroupant les tuyauteries de l'ensemble des secteurs alimentés par l'installation, avec armatures, vannes et pompes de circulation nécessaires à leur bon fonctionnement.

Dans les sous-stations:

Démontage et évacuation des collecteurs-distributeurs existants et des diverses armatures et tuyauteries de raccordement.

Fourniture et pose de nouveaux collecteurs-distributeurs, avec appareils, vannes et armatures nécessaires au bon fonctionnement des installations.

Pose de nouveaux tableaux électriques comprenant les appareils de commande et de protection nécessaires, ainsi qu'un système de régulation à commande numérique permettant d'assurer la bonne gestion de la chaleur distribuée.

<i>Coût estimatif des travaux</i>		Fr.
Chaufferie		340 000
Sous-station	Hoffmann	160 000
	Schaub	155 000
	SIS	25 000
	Salle Asters	25 000
Total travaux de chauffage		705 000
Total travaux d'autres corps de métiers		105 000
Total travaux		810 000
Frais d'étude		25 000
Total		835 000

Bilan énergétique

Pour une consommation moyenne annuelle de 405 000 litres de mazout, l'indice de dépense d'énergie actuel est de 606 MJ/m².

Les travaux proposés permettront une diminution de consommation estimée à 20 000 litres par année environ, grâce à l'amélioration du rendement annuel de production de chaleur et à l'optimisation des besoins consécutifs à la mise en place d'un système de réglage plus performant.

L'indice de dépense d'énergie sera ainsi ramené, après travaux, à une valeur inférieure au seuil d'assujettissement pour la mise en place du DIFC (fixé à 600 MJ/m²), rendant ce dernier facultatif.

Récapitulation

	Fr.
Groupe d'immeubles Cité-Jonction	715 000
Lotissement des Asters	835 000
Sous-Total 1	1 550 000
Prestations du maître de l'ouvrage	
Honoraires de promotion rénovation soit 5% du sous-total 1	77 500
Sous-total 2	1 627 500
Intérêts intercalaires	
$\frac{1627\ 500 \times 24 \times 5\ \%}{2 \times 12} = 81\ 375$, admis	81 400
Sous-total 3	1 708 900
Fonds municipal d'art contemporain soit 1% du sous-total 2	16 300
Sous-total 4	1 725 200
A déduire: crédit partiel, voté le 13 octobre 1998	160 000
Total du crédit demandé	1 565 200

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois de mai 2000 et ne comprennent aucune variation.

Référence au plan financier quadriennal

Cet objet est prévu sous le N° 12.85.5 du 19^e programme d'investissements quadriennal 2001-2004 pour un montant de 1 000 000 de francs.

Budget prévisionnel d'exploitation

Ces réalisations n'entraîneront pas de dépenses d'exploitation supplémentaires. Quant à la charge financière annuelle, comprenant les intérêts et charges au taux de 5%, elle se montera à 78 260 francs.

Programme des travaux

Réalisés hors période de chauffage, les travaux pourront être effectués durant les étés 2001 et 2002. Ils suivront ainsi la répartition financière programmée par le Conseil administratif.

Gestion financière - Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service des bâtiments avec la collaboration et le contrôle technique du Service de l'énergie. Les services gestionnaires bénéficiaires du crédit sont la Gérance immobilière municipale, le Service d'incendie et de secours pour la caserne des Asters et le Service des écoles pour l'école de la Jonction.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 565 200 francs destiné à des travaux de rénovation et d'adaptation aux normes des installations techniques dans divers bâtiments locatifs.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 565 200 francs.

Art. 3. – Un montant de 16 300 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je dirai juste deux mots pour présenter cette proposition. Vous savez que la loi actuelle instaure l'obligation de procéder à ce qu'on appelle le DIFC, c'est-à-dire le décompte individuel pour les frais de chauffage, lorsque les immeubles n'ont pas une isolation suffisante, ce qui aura pour conséquence que le locataire recevra un décompte individuel pour ses frais de chauffage et qu'il pourra adapter sa consommation en fonction de son propre choix. Cela a des conséquences au niveau du coût, puisque pour le locataire c'est une charge supplémentaire par le biais de l'installation qui doit être faite. Au sein de la Ville de Genève, pour les immeubles dont nous sommes propriétaires, nous essayons de prendre des mesures en amont, en faisant en sorte que les installations de chauffage puissent répondre aux nouvelles normes qui sont fixées, pour ne pas avoir à procéder à la pose de ces DIFC.

Le projet qui vous est soumis, se rapportant à un groupe d'immeubles à Cité-Jonction et dans le lotissement des Asters, concerne précisément des assainissements de chaufferies et de sous-stations de production de chaleur, qui devraient permettre de nous mettre en conformité avec les normes actuelles.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je crois que vous pouvez renvoyer à la commission des travaux cette proposition et je suis prêt à répondre à toutes les questions que vous pourriez poser.

Préconsultation

M. Alain Marquet (Ve). J'ai bien entendu les explications du conseiller administratif. Je me réjouis de voir que, dans un premier temps, les sommes consacrées à ce type de travaux soient grosso modo passées d'un million à un million et demi. C'est effectivement nécessaire, d'autant plus que, dans le cadre de l'étude du budget, le Conseil administratif a été amené à nous donner une réponse concernant la mise en conformité des chaudières, ce qui a attiré notre attention.

En effet, la réponse énonçait que, grosso modo, le taux de renouvellement actuel était compris entre 3 et 4%, ce qui, par une règle de trois très simple, nous amène à penser que c'est d'ici vingt ans que les 80% restants des chaudières à mettre en conformité avec la loi OPAir seront enfin en conformité. Cela nous amène donc environ jusqu'à 2020. Je suis un peu inquiet en rappelant que les normes OPAir, et OPBruit également, sont prévues pour une entrée en vigueur effective en 2002. Même si le projet est dans l'air et que les exigences sont reportées à 2007, cela fait encore, malgré tout, beaucoup trop de retard à nos yeux.

C'est la raison pour laquelle, même si nous sommes prêts à étudier de la façon la plus aimable possible cette proposition, nous ne pouvons qu'encourager le Conseil administratif à nous présenter ultérieurement d'autres propositions allant dans le même sens, qui permettront d'accélérer le rythme de renouvellement des dites chaudières et de rapprocher rapidement la date où Genève sera en conformité avec les lois OPAir.

M. Alain Dupraz (AdG/TP). Je suis particulièrement satisfait de voir arriver cette proposition, mais, comme l'a dit M. Marquet, je pense qu'il faudrait établir un calendrier pour savoir où on en est, car il me semble qu'il y a encore beaucoup de chaudières à rénover dans les immeubles de la Ville. On a déjà eu des propositions de ce genre, et j'ai même fait un rapport à ce sujet.

Quand on parle de 2007, cela fait un peu peur. Va-t-on y arriver? Il faut se rappeler que les lois OPAir, révisions 1992, cela commence à dater. J'aimerais bien qu'en commission M. Macherel puisse nous faire un calendrier pour éliminer toutes les chaudières qui ne sont pas conformes et savoir jusqu'à quand cela va durer.

Mise aux voix, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission des travaux est accepté à l'unanimité.

12. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 7 328 000 francs destiné à des travaux structurels, d'aménagement, de maintenance et d'adaptation dans divers bâtiments publics (PR-95).

Préambule

Depuis 1987, le Conseil administratif vous a présenté six propositions de crédits destinés à des travaux structurels, d'aménagement, de maintenance et d'adaptation dans divers bâtiments publics de la Ville de Genève.

Ces travaux permettent d'améliorer les conditions d'utilisation et de travail en répondant notamment aux prescriptions légales en vigueur, tout en préservant un patrimoine immobilier qui s'accroît chaque année.

Afin de poursuivre cette action, le Conseil administratif vous propose une septième demande de crédit permettant de pallier le manque de budget ordinaire pour les travaux d'amélioration et de gros œuvre dans les bâtiments publics et administratifs.

La priorité a été portée sur l'entretien des structures des bâtiments, sur la sécurité et la mise en conformité des installations pour respecter les normes en vigueur.

Estimation du coût

Fr.

A. *Administration générale et finances* 1 121 000

Hôtel-de-Ville 5 130 000

Démontage des anciennes installations de climatisation.

Mise en place d'une climatisation pour les locaux du centre de traitement informatique, de la caisse municipale et des salles de commissions.

Mobilier des 2 salles de commissions. 25 000

Maison du Faubourg 186 000

Réfection de l'escalier de secours ainsi que l'aménagement d'une fermeture au bas de l'accès afin d'éviter que le public remonte sur la terrasse du 3^e étage par l'extérieur de l'immeuble.

<u>Pierre-Fatio 17</u>	780 000
Agrandissement des locaux du Service de la taxe professionnelle sur 3 niveaux au lieu de 1, soit redistribution des locaux, mise en place d'un escalier interne et d'un meuble de classement accessible des trois niveaux pour la consultation des dossiers (voir annexe 1).	
<i>B. Aménagement, constructions et voirie</i>	760 000
<u>Avenue de Chamonix - chemin de la Clairière</u>	100 000
Réaménagement de l'avenue de Chamonix, au raccord sur le chemin de la Clairière, permettant ainsi l'agrandissement du jardin de la crèche.	
<u>Cour Saint-Pierre</u>	340 000
Création de W.-C. publics accessibles aux personnes handicapées, sous la rue du Soleil-Levant (voir annexe 2).	
<u>Horloges</u>	105 000
Les horloges mécaniques des clochers et tour suivants doivent être révisées et équipées d'un système de radiosynchronisation, soit:	
Temple de la Fusterie	
Temple de la Madeleine	
Temple de Saint-Gervais	
Temple des Pâquis	
Temple des Eaux-Vives	
Temple de Plainpalais	
Temple du Petit-Saconnex	
Tour de l'Ile	
Musée d'ethnographie	
ainsi que l'horloge mère électrique de la mairie des Eaux-Vives qui doit être remplacée par une horloge électrique radiosynchronisée.	
<u>Voirie des Vernets</u>	60 000
Réfection de la cheminée et traitement de la carbonatation.	
<u>Voirie des Vernets</u>	155 000
Remplacement des deux portails manuels par des portails à ouverture automatique.	
<i>C. Affaires culturelles</i>	2 798 900
<u>AMR - rue des Alpes</u>	40 000
Couverture et fermeture de l'escalier de secours extérieur donnant accès au sous-sol.	

1990

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2000 (après-midi)

Proposition: travaux dans divers bâtiments publics

<u>AMR - rue des Alpes</u>	325 000
Mise en place d'une ventilation mécanique et complète du parquet de la salle de concert. Réaménagement des locaux au rez, ainsi que tous les locaux sanitaires du bâtiment (voir annexe 3).	
<u>Bibliothèque de la Jonction</u>	55 000
Transformation de la banque de prêts pour adultes et création d'une banque de prêts pour les enfants.	
<u>Bibliothèque des Pâquis</u>	80 000
Réfection de la deuxième partie de la toiture.	
<u>Bibliothèque de la Servette</u>	15 000
Transformation de la banque de prêts pour adultes.	
<u>Bibliothèque des Eaux-Vives</u>	15 000
Transformation de la banque de prêts pour adultes.	
<u>Discothèque des Minoteries</u>	55 000
Mise en place d'un système antivol identique à celui posé à la Tour-de-Boël, ainsi que la transformation de la banque de prêts.	
<u>Discothèque de Vieuxseux</u>	55 000
Mise en place d'un système antivol identique à celui posé à la Tour-de-Boël, ainsi que la transformation de la banque de prêts.	
<u>Grand Théâtre</u>	50 000
Réfection de la corniche en pierre naturelle. Des éléments de cette corniche étant déjà tombés sur le trottoir, une purge générale a été exécutée. Les travaux consistent à créer des trous à intervalles réguliers, afin de pouvoir injecter dans les joints défectueux un collage à base époxy.	
<u>Grand Théâtre</u>	350 000
Le monte-décor construit en 1960 lors de la reconstruction du Grand Théâtre connaît de nombreuses pannes chroniques, dues essentiellement à sa vétusté. Les travaux de modernisation consistent en la transformation du treuil existant, le remplacement intégral de la partie électrique, le remplacement du dispositif de frein, la rénovation de l'équipement de gaine, la rénovation de la cabine, le remplacement des portes coulissantes.	
<u>Jardin botanique</u>	140 000
Remise en état des deux citernes de récupération des eaux de pluie, servant pour l'arrosage.	

<u>Jardin botanique</u>	45 000
Remplacement des stores toile à Bot II et Bot III.	
<u>Jardin botanique</u>	60 000
Remplacement de la moquette dans la bibliothèque à Bot II, 665 m ² .	
<u>Jardin botanique</u>	75 000
Nouvelle mise en passe pour tous les bâtiments et portails de clôture.	
<u>Maison de Saint-Gervais</u>	47 000
Mise en place sur l'ascenseur d'un moteur de traction avec variation de fréquence. Ce type de commande permet d'utiliser l'installation avec plus de souplesse et permet de faire une économie de courant d'environ 40%.	
<u>Malagnou 17</u>	320 000
Réaménagement pour le Service de la promotion culturelle aux 1 ^{er} et 2 ^e étages, installation du centre vidéo au rez. Un accès indépendant est conservé au sous-sol pour l'utilisation des presses. Travaux au rez pour une salle de commission (voir annexe 4).	
<u>Musée d'art et d'histoire</u>	380 400
Création d'un nouveau laboratoire de photos dans l'ancien local citerne au sous-sol (voir annexe 5).	
<u>Musée d'art et d'histoire</u>	120 000
Passage à voitures. Réaménagement du secteur boulevard Helvétique. Création des ateliers électricité, menuiserie, serrurerie, service technique et accueil des œuvres. Création d'une passerelle d'accès aux superstructures.	
<u>Musée d'histoire naturelle</u>	137 000
Création d'un réfectoire pour le personnel d'entretien et de gardiennage et création d'un vestiaire pour le personnel masculin.	
<u>Musée d'histoire naturelle</u>	36 000
Fourniture et pose de nouvelles armoires de rangement dans le couloir de l'administration.	
<u>Musée d'histoire naturelle</u>	56 000
Réfection du sol en pavé de la menuiserie.	
<u>Musée d'histoire naturelle</u>	241 500
Remplacement des portes dans les bâtiments des expositions et des collections qui sont fatiguées,	

soit: bâtiment des expositions 157 pièces,
bâtiment des collections 114 pièces.

Muséum d'histoire naturelle 51 000

Remplacement de la main courante de l'escalier principal du bâtiment des collections, sur 4 niveaux.

Victoria Hall 50 000

Réfection des 4 escaliers de secours, soit fourniture d'une volée de marches en caillebotis, puis démontage des marches en grille caillebotis de la première volée et remplacement par les marches neuves, ensuite zingage des marches de la première volée, démontage de la deuxième volée et remplacement par les marches de la première volée, et ainsi de suite pour les quatre volées.

D. *Sports et sécurité* 619 400

Agents de ville - poste des Grottes 34 400

Agrandissement et transformation des vestiaires au sous-sol.

Helvétique 29 et Pierre-Fatio 17 295 000

Nettoyage des façades et remplacement des stores.

Helvétique 29 et Pierre-Fatio 17 130 000

Suppression sur les 2 ascenseurs de toute la manœuvre, la partie électrique en gaine et machinerie, et remplacement par un nouveau contrôleur à variation de fréquence, ce qui apportera une plus grande fiabilité, un meilleur confort, des arrêts très précis et une économie d'énergie estimée à environ 30 à 40%.

Locaux de la Protection civile à la ZIC 160 000

Déplacement des dépôts de la rue Amat à la ZIC, ce qui permettra une économie de loyer de 125 000 francs par année.

E. *Affaires sociales, écoles et environnement* 1 283 200

Avenir 32 - club d'ânés 415 000

Déménagement du club d'ânés de la rue Montchoisy à la rue de l'Avenir. Transformation des locaux pour permettre cette installation (voir annexe 6).

Chandieu 6-8 450 000

Réfection de l'enveloppe du bâtiment, y compris l'isolation de la toiture et le remplacement des vitrages (voir annexe 7).

<u>Cimetière de Plainpalais</u>	110 000
Réfection de la toiture en tuile de la chapelle des Rois. Surface 630 m ² .	
<u>Cimetière de Saint-Georges</u>	145 000
Restauration de l'ancien columbarium, soit le remplacement d'environ 1500 plaques en marbre blanc de Carrare, y compris percements et vis à cabochoch.	
<u>Cimetière de Saint-Georges</u>	45 000
Remplacement de la table d'autopsie du crématoire, ainsi que du caisson de traitement de l'air.	
<u>État civil</u>	118 200
Remise en état des stores et remplacement des verres des fenêtres par du verre isolant phonique et peinture	
Sous-total I	<u>6 582 500</u>
55 Prestation du maître de l'ouvrage	
Honoraires de promotion construction	
– pour les rénovations et les restaurations 5% du sous-total I	<u>329 125</u>
Sous-total II	<u>6 911 625</u>
54 Intérêts intercalaires sur le crédit de construction*	
<u>6 911 625 x 24 mois x 5%</u>	345 582
2 x 12 mois	
Fonds municipal d'art contemporain 1% du sous-total II	<u>70 000</u>
Sous-total III	<u>7 327 207</u>
Arrondi à	<u>7 328 000</u>

* Pour des raisons techniques liées au programme Eurozoom, l'intervalle de temps sur lequel se fonde le calcul effectif des intérêts intercalaires est le suivant: du 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle le crédit est voté jusqu'à la date estimée de la mise en exploitation des locaux. Le calcul ci-dessus a été fait sur cette base.

Validité des coûts

Les prix indiqués sont ceux du mois d'octobre 1999 et ne comprennent aucune variation.

Autorisations de construire

Certain de ces objets seront soumis à une requête en autorisation de construire si les travaux sont acceptés par le Conseil municipal.

1994

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2000 (après-midi)
Proposition: travaux dans divers bâtiments publics

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer 3 mois après le vote du Conseil municipal et dureront 24 mois.

Plan financier quadriennal (PFQ)

Cet objet est prévu sous le N° 110.18.04 du 19^e programme d'investissements quadriennal 2001-2004 pour un montant de 6 136 000 francs.

Budget prévisionnel d'exploitation

Ces réalisations n'entraîneront pas de dépenses d'exploitation supplémentaires. Quant à la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 5% et l'amortissement au moyen de 20 annuités, elle se montera à 588 020 francs.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire est le Service des bâtiments. Les services bénéficiaires sont ceux susmentionnées dans la liste des travaux.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 7 328 000 francs destiné à des travaux structurels, d'aménagement, de maintenance et d'adaptation dans divers bâtiments publics.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 7 328 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 70 000 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds municipal d'art contemporain institué par l'arrêté du Conseil municipal du 10 février 1950.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2003 à 2022.

Annexes mentionnées.

1996

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2000 (après-midi)
Proposition: travaux dans divers bâtiments publics

ANNEXE 1

Pierre-Fatio 17 - Taxe professionnelle

Agrandissement du Service de la taxe professionnelle sur 3 niveaux.

	Fr.
Maçonnerie	149 000
Vitrierie	54 100
Stores	18 900
Electricité	63 450
Téléphone	27 950
Informatique	30 650
Détection feu	24 500
Chauffage	1 500
Installation sanitaire	4 100
Menuiseries	129 000
Escalier de liaison	18 000
Mise en passe	2 000
Revêtements de sols	50 400
Peinture	60 000
Meubles de rangement	100 000
Rideaux	6 750
Honoraire ingénieur civil	4 000
Sous-total	744 300
Imprévus et divers (env. 5%)	35 700
Total	<u>780 000</u>

Genève, le 3 août 2000

ANNEXE 2

Cour Saint-Pierre 2 - W.-C. publics

Création de W.-C. publics accessibles aux personnes handicapées.

	Fr.
Maçonnerie - béton armé	177 000
Electricité	7 500
Ventilation	7 500
Installation sanitaire	17 300
Serrureries	10 000
Lift d'escalier pour handicapés	30 000
Cylindre de sécurité	1 000
Carrelages faïences	20 700
Faux-plafonds	6 200
Peinture	4 800
Nettoyages de chantier	1 000
Honoraire ingénieur civil	38 000
Taxe d'écoulement	2 100
Sous-total	<u>323 100</u>
Imprévus et divers (env. 5%)	16 900
Total	<u>340 000</u>

Genève, le 3 août 2000

1998

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2000 (après-midi)
Proposition: travaux dans divers bâtiments publics

ANNEXE 3

Rue des Alpes 10 - AMR

Réaménagement et réfection intérieure.

	Fr.
Echafaudages	1 000
Maçonnerie	40 000
Charpente	1 000
Couverture ferblanterie	2 000
Electricité	20 000
Chauffage	10 000
Ventilation	75 000
Installation sanitaire	30 000
Serrureries	2 000
Menuiseries	25 000
Revêtement de sols	8 000
Carrelages faïences	25 000
Faux-plafonds	7 000
Parquets	22 100
Peinture	15 000
Nettoyages de chantier	4 000
Sous-total	<u>287 100</u>
Imprévus et divers (env. 5%)	15 200
TVA 7,5%	<u>22 700</u>
Total	<u>325 000</u>

Genève, le 3 août 2000

ANNEXE 4

Malagnou 17

Réaménagement pour le Service de la promotion culturelle aux 1^{er} et 2^e étages,
installation du centre vidéo au rez.

Un accès indépendant est conservé au sous-sol pour l'utilisation des presses.

Travaux au rez pour une salle de commission.

	Fr.
Maçonnerie	20 000
Electricité	30 100
Sécurité électricité	34 000
Sécurité effraction	23 000
Sécurité feu	20 340
Installation sanitaire	6 350
Serrureries	2 000
Menuiseries	21 760
Mise en passe	4 000
Revêtement de sols	29 550
Carrelages	3 000
Peinture	36 000
Nettoyages de chantier	4 000
Câblage informatique	<u>71 000</u>
Sous-total	305 100
Imprévus et divers (env. 5%)	<u>14 900</u>
Total	<u>320 000</u>

Genève, le 3 août 2000

2000

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2000 (après-midi)
Proposition: travaux dans divers bâtiments publics

ANNEXE 5

Musée d'art et d'histoire

Création d'un laboratoire de photos.

	Fr.
Maçonnerie	116 300
Electricité	24 200
Sécurité feu et vol	5 000
Installation sanitaire	4 500
Chauffage - ventilation	100 000
Serrureries	3 000
Menuiseries	67 735
Vitrierie	500
Revêtement de sols	28 550
Carrelages	2 500
Peinture	10 000
Sous-total	<u>362 285</u>
Imprévus et divers (env. 5%)	<u>18 115</u>
Total	<u>380 400</u>

Genève, le 3 août 2000

Rue de l'Avenir 32 - Club d'aînés

Déménagement du club d'aînés de la rue de Montchoisy à la rue de l'Avenir.

	Fr.
Maçonnerie	36 438
Electricité	26 265
Chauffage - ventilation	64 500
Installation sanitaire	10 444
Serrureries	76 179
Menuiseries	54 803
Revêtement de sols	26 880
Carrelages faïences	8 532
Faux-plafonds	28 020
Peinture	15 879
Stores et rideaux	6 000
Vitrierie	12 619
Nettoyages de chantier	2 000
Sous-total	<u>368 559</u>
Imprévus et divers (env. 5%)	17 500
TVA 7,5%	<u>28 941</u>
Total	<u><u>415 000</u></u>

Genève, le 3 août 2000

2002

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2000 (après-midi)
Proposition: travaux dans divers bâtiments publics

ANNEXE 7

Rue Chandieu 6-8

Rénovation extérieure du bâtiment et séparation des comptages électriques.

	Fr.
Echafaudages et toiture provisoire	97 900
Maçonnerie	35 455
Charpente	58 199
Ferblanterie	72 150
Couverture	29 787
Menuiseries extérieures	53 055
Peinture	29 008
Démontage monte-charge	15 000
Electricité	5 940
Taxes SIG	2 100
Sous-total	<u>398 594</u>
Imprévus et divers (env. 5%)	20 000
TVA 7,5%	<u>31 406</u>
Total	<u>450 000</u>

Genève, le 3 août 2000

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Il s'agit d'une proposition de crédit qui vise à pallier le manque de fonds de la ligne budgétaire destinée à l'entretien des bâtiments publics et administratifs. Vous avez toute la liste dans cette proposition, vous verrez qu'elle va de la rue de l'Hôtel-de-Ville 5 – juste à côté – au Grand Théâtre, en passant par les locaux de l'AMR (Association pour l'encouragement de la musique improvisée) à la rue des Alpes et la cour Saint-Pierre. Je vous propose d'étudier point par point les différents postes qui sont retenus dans cette proposition de crédit à la commission qui sera chargée de l'examiner.

Le président. Cette proposition sera donc renvoyée à la commission des travaux.

Préconsultation

M. Alain Marquet (Ve). Evidemment, la commission des travaux se fera un devoir d'examiner point par point ladite proposition, parce qu'un crédit de presque 7,5 millions, ce n'est pas rien, ce n'est pas tous les jours que nous avons une proposition de cette ampleur.

J'aimerais toutefois énoncer rapidement quelques objets plus spécifiques qui ont attiré mon attention à la première lecture et qui mériteront que la commission des travaux se penche plus précisément sur ceux-ci. Vous verrez que j'ai fait cela sans esprit partisan, puisque tous les départements étant concernés par la proposition, c'est un peu tous les départements qui sont passés sous mon regard.

Tout d'abord, j'ai pu lire que, pour le 5, rue de l'Hôtel-de-Ville, on nous parlait à nouveau d'une climatisation. Vous savez que nous, les Verts, nous privilégions toujours l'idée qu'une climatisation, outre le fait qu'elle apporte évidemment un certain confort à des coûts importants en matière d'énergie et en termes sanitaires, doit être la plus naturelle possible. Concernant le 17 de la rue Pierre-Fatio, nous avons constaté la présence d'un meuble de classement d'un montant de 100 000 francs, ce qui ne laisse de nous étonner pour le moment, même si nous pouvons comprendre que ce meuble aura une fonctionnalité très particulière.

Nous avons vu la proposition de remplacer, au Service de la voirie, un portail, qui était pour l'instant manuel, par un portail automatique. Nous avons vu également qu'il fallait procéder à la rénovation d'une citerne au Jardin botanique, afin de permettre la récupération de l'eau de pluie, rénovation qui s'élevait tout de même à 140 000 francs. Nous avons vu aussi que, pour le Victoria Hall, on envisageait la réfection des escaliers de secours; escaliers que je vois régulièrement,

puisque je n'habite pas très loin de ce lieu, et qui, pour ma part, ne suscitent guère de remarques, mais il se peut que des défauts cachés n'apparaissent pas ainsi. Pour nous, le Victoria Hall appelle plutôt en priorité une ventilation naturelle qui permettrait d'en profiter dans de meilleures conditions, notamment lors de la Fête de la musique et pendant tous les concerts qui ont lieu durant l'été.

Nous avons vu aussi dans cette proposition la présence de 1500 plaques en marbre de Carrare au columbarium de Saint-Georges, qui correspondent aussi à une somme importante. Nous avons vu encore – et je terminerai presque par cela – que des portes du Musée d'histoire naturelle étaient «fatiguées», qu'il fallait compter 271 nouvelles portes à près de 1000 francs pièce pour les remplacer. Nous avons vu enfin qu'il fallait déplacer un dépôt de la Protection civile et que le simple déplacement d'un dépôt de celle-ci se montait à 160 000 francs.

Voilà donc un certain nombre de points que la commission des travaux se fera un devoir d'étudier de manière plus approfondie, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Mise aux voix, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission des travaux est accepté à l'unanimité.

13. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 099 440 francs destiné à la réalisation de différents projets de systèmes d'information prévus dans le plan informatique quadriennal 2000 (PIQ) (PR-96).

1. Introduction

1.1 But

La présente proposition est destinée à assurer le financement des différents projets intégrés au plan informatique quadriennal 2000 (PIQ 2000). L'ensemble des demandes relatif à ce PIQ est présenté en une seule tranche.

1.2 Définition

Le plan informatique quadriennal (PIQ) fait partie du plan financier quadriennal (PFQ) de la Ville de Genève. Il permet d'assurer le financement des crédits d'investissement des systèmes d'information. Un montant de 3 000 000 de francs a ainsi été réservé sur le 19^e PFQ (PFQ 2001-2004) pour le PIQ 2000 à l'intention de l'administration municipale.

A ce montant viennent s'ajouter 100 000 francs destinés au système d'information du Conseil municipal, suite aux investissements précédemment votés pour cet objet.

1.3 *Historique*

Les précédentes tranches de PIQ ont été votées par le Conseil municipal selon la chronologie suivante :

- Première tranche du PIQ 1995, votée le 14 mars 1995. Proposition N° 366 du 3 novembre 1994. Ouverture d'un crédit de 2 830 000 francs et réaffectation partielle d'un crédit de 850 000 francs.
- Seconde tranche du PIQ 1995, votée le 10 octobre 1995. Proposition N° 3 du 12 mai 1995. Ouverture d'un crédit de 3 785 000 francs.
- Première tranche du PIQ 1996, votée le 17 septembre 1996. Proposition N° 88 du 12 février 1996. Ouverture d'un crédit de 993 000 francs.
- Seconde tranche du PIQ 1996, votée les 13 janvier et 10 mars 1998. Proposition N° 282 du 23 juillet 1997. Ouverture d'un crédit de 2 250 430 francs.
- PIQ 1997 (présenté en une seule tranche), voté le 10 novembre 1998. Proposition N° 361 du 9 avril 1998. Ouverture d'un crédit de 2 810 660 francs.
- PIQ 1998 (présenté en une seule tranche), voté le 16 juin 1999. Proposition N° 446 du 17 mai 1999. Ouverture d'un crédit de 3 215 410 francs.
- PIQ 1999 (présenté en une seule tranche), voté le 23 mai 2000. Proposition N° 28 du 8 novembre 1999. Ouverture d'un crédit de 2 988 305 francs.

2. **Description des projets**

2.1 *Besoins généraux*

2.1.1 Réseaux virtuels: seconde étape 520 000 francs

Le réseau informatique Vilnet fédère l'ensemble des services de l'administration municipale, répartis sur plus de 50 sites. Ces services utilisent des systèmes d'information qui doivent être sécurisés contre des utilisations inopportunes. La mise en œuvre de réseaux virtuels permettra d'isoler, au sein de la même infrastructure matérielle, des réseaux «logiques» qui interconnecteront des groupes d'utilisateurs en fonction du degré de sécurité désiré.

La première étape de ce projet – financée par le PIQ 1999 – a débuté en juillet 2000. Elle a notamment permis la mise à jour d'une partie des infrastructures «backbone» du réseau fédérateur Vilnet, le remplacement des équipements de distribution des principaux sites situés sur la rive droite, ainsi qu'un déploiement partiels de réseaux virtuels sécurisés.

Cette deuxième étape conduira au:

- remplacement des équipements de télécommunications pour les sites primaires Vilnet qui ne faisaient pas fait partie de la première phase;
- déploiement des réseaux virtuels pour l'ensemble de ces sites.

2.1.2 Évolution des serveurs de bureautique 120 000 francs

Le réseau informatique de la Ville de Genève interconnecte, entre autres, près de 50 serveurs de bureautique et d'applications basés sur une architecture Intel, de type Novell Netware ou Microsoft Windows NT/2000.

En l'état, 4 serveurs d'ancienne génération doivent être remplacés pour les raisons suivantes:

- capacité de stockage et taux de transfert insuffisants;
- performances trop faibles;
- obsolescence du matériel.

2.2 *Besoins du Conseil municipal*

2.2.1 Évolution du système d'information Intr@CM 100 000 francs

Cet investissement poursuit un double objectif. Il permettra:

- de poursuivre le développement du système d'information du Conseil municipal, baptisé Intr@CM;
- de remplacer les équipements micro-informatiques éventuellement rachetés par les membres du Conseil municipal au moment de leur départ.

2.3 *Besoins des services municipaux*

2.3.1 Matériel micro-informatique destiné aux services 1 060 250 francs

Cet investissement est destiné à couvrir les besoins des services de l'administration municipale en matière de matériel micro-informatique. La liste qui figure en annexe 7.1 présente le détail de la répartition prévue.

2.3.2 Logiciels micro-informatiques destinés aux services 479 190 francs

Cet investissement est destiné à couvrir les besoins des services de l'administration municipale en matière de logiciels micro-informatiques. La liste qui figure en annexe 7.2 présente le détail de la répartition prévue.

2.3.3 Service des ressources humaines

Étude et développement d'indicateurs de gestion 50 000 francs

Le contrôle de gestion de la Ville de Genève suscite de nouveaux besoins dans les services de l'administration. Cet investissement permettra d'investiguer les solutions informatiques susceptibles de s'intégrer aux systèmes d'information de gestion du personnel régulier et temporaires, afin de produire, en «temps réel», des indicateurs de gestion des ressources humaines.

2.3.4 Service social

Étude en vue de l'adaptation de l'application de gestion des prestations sociales 40 000 francs

En production depuis plus de six ans, l'application de gestion des prestations sociales fonctionne – en mode «console» – sur l'IBM AS/400. Cette étude permettra d'évaluer:

- la mise à jour de cette application selon une architecture informatique correspondant à l'état de l'art dans le domaine, dans un environnement Microsoft Windows;
- la mise en œuvre de nouvelles technologies d'interrogation des données, notamment en vue d'analyses statistiques et du contrôle de gestion.

2.3.5 Bibliothèques et discothèques municipales

Étude en vue d'un nouveau système d'information bibliothéconomique 40 000 francs

Le système d'information bibliothéconomique ALSi est activement employé par les 60 000 lecteurs des Bibliothèques municipales, pour la recherche et l'emprunt d'ouvrages, ainsi que par les collaborateurs du service, en particulier à des fins de gestion financière. Ce système, en production depuis plus de douze ans, n'a subi que peu de modifications majeures depuis son installation en Ville de Genève: à ce jour, il fonctionne encore en mode «DOS» et stocke ses données dans un format propriétaire.

Cette étude permettra d'évaluer les différentes solutions du marché qui seront mise en concurrence avec le système d'ALSi, en vue de son éventuel remplacement ou de sa mise à jour.

2.3.6 Service des achats

Commission de gestion des véhicules
Gestion des véhicules 40 000 francs

L'objectif de cet investissement est de mettre à la disposition des services et de la Commission de gestion des véhicules une application commune, normalisée et sécurisée de gestion des véhicules de l'administration municipale.

2.3.7 Service des agents de ville et du domaine public

Réalisation de la seconde phase du système d'information

de gestion du patrimoine du domaine public

110 000 francs

La première phase du système d'information de gestion du patrimoine public, financée par le PIQ 1998, est actuellement en voie de réalisation. La seconde phase de ce système a pour principaux objectifs la gestion électronique des dossiers et l'extension de l'interface avec les données cartographiques du Système d'information du territoire (SITV).

2.3.8 Département des affaires culturelles

Mise à niveau du système d'information Musinfo

250 000 francs

Musinfo est le système d'information des musées de la Ville de Genève. Il permet notamment la gestion de leurs importantes collections.

Cet investissement sera destiné à la mise à niveau de Musinfo, en particulier en vue d'intégrer de nouvelles collections, de finaliser la consultation des données via Internet, de doter le système de nouveaux outils d'interrogation et de statistiques, ainsi que d'améliorer son intégration avec les logiciels de bureautique utilisés en Ville de Genève.

2.3.9 Gérance immobilière municipale

Renouvellement du serveur du progiciel Ofiger

140 000 francs

Le progiciel de la Gérance immobilière municipale, Ofiger, fonctionne sur un serveur Unix mis en production au début de l'année 1996. L'intensification de l'utilisation de ce système – liée aux besoins d'une gestion toujours plus pointue et exigeante du service – nous oblige à renouveler le serveur.

2.3.10 Division de la voirie

Progiciel de GMAO

150 000 francs

Cet investissement est destiné à l'achat d'un progiciel de GMAO (gestion de maintenance assistée par ordinateur), qui permettra notamment à la Voirie de la Ville de Genève:

- de gérer l'ensemble de ses biens (matériel, carburant, etc.);
- d'analyser ses interventions et sa consommation;
- de planifier l'entretien de son matériel;
- d'accéder aux informations depuis des dépôts décentralisés.

3. Récapitulatif	<i>Coût en Fr.</i>	<i>Références au 19^e PFQ (PFQ 2001-2004)</i>
Besoins généraux	640 000.—	110.30.07
Besoins du Conseil municipal	100 000.—	
Besoins des services municipaux	<u>2 359 440.—</u>	110.30.07
Total	3 099 440.—	

4. **Budget prévisionnel d'exploitation**

Ce crédit entraînera une augmentation du budget de fonctionnement estimée à 138 000 francs, au titre de contrats supplémentaires de maintenance.

Quant à la charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 5% et l'amortissement au moyen de 4 annuités, elle atteindra 874 078 francs.

5. **Service gestionnaire et services bénéficiaires**

5.1 *Service gestionnaire*

Le service gestionnaire de ce crédit est la Direction des systèmes d'information (DSI).

5.2 *Services bénéficiaires*

Les services bénéficiaires de ce crédit sont les suivants:

ACH Achats	83 800.—
ADP Agents de ville et domaine public	199 600.—
AMU Aménagements urbains	35 210.—
ARC Architecture	5 600.—
BAT Bâtiments	8 500.—
BMU Bibliothèques municipales	308 300.—
BPU Bibliothèque publique universitaire	34 100.—
CFI Contrôle financier	29 700.—
CGE Comptabilité générale et budget	30 240.—
CJB Conservatoire et jardin botaniques	80 000.—
DAC Direction affaires culturelles et Division art et culture	342 200.—
DCO Division aménagement et constructions	14 620.—
DPE Délégation à la petite enfance	20 800.—
DSF Direction des finances	23 400.—

2010

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2000 (après-midi)

Proposition: plan informatique quadriennal

DSI	Direction des systèmes d'information	92 400.—
ECO	Ecoles et institutions pour la jeunesse	10 700.—
ENE	Energie	12 700.—
ETH	Musée ethnographie	27 720.—
FUN	Pompes funèbres et cimetières	28 800.—
GIM	Gérance immobilière municipale	185 000.—
GTH	Grand Théâtre	8 400.—
MAH	Musées art et histoire	81 360.—
MHN	Muséum histoire naturelle	30 100.—
OPE	Ressources humaines	79 560.—
OPF	Opérations foncières, information et communication	35 700.—
PCI	Assistance et protection population	28 900.—
SEG	Secrétariat général	39 700.—
SEP	Direction affaires sociales, écoles et environnement	5 000.—
SEV	Espaces verts et environnement	34 560.—
SIM	Direction aménagement, constructions et voirie	6 660.—
SIS	Incendie et secours	32 760.—
SOC	Social	51 950.—
SPO	Sports	103 560.—
SPS	Direction sports et sécurité	8 900.—
TAX	Taxe professionnelle	7 500.—
URB	Urbanisme	23 440.—
VOI	Voirie	208 000.—
	Total	<u>2 359 440.—</u>

6. Conclusion

Considérant que les projets susmentionnés s'inscrivent dans la stratégie des systèmes d'information de la Ville de Genève, le Conseil administratif vous prie, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, de bien vouloir approuver le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 3 099 440 francs destiné à la réalisation de différents projets de systèmes d'information prévus dans le plan informatique quadriennal 2000 (PIQ).

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 3 099 440 francs.

Art. 3. – Les dépenses prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amorties au moyen de 4 annuités qui figureront au budget de 2002 à 2005.

7. Annexes

7.1 Liste détaillée du matériel micro-informatique destiné aux services

<i>D</i>	<i>Sigle</i>	<i>Service</i>	<i>Postes de Imprî- Acces- Coût estimé</i>			<i>(CHF)</i>
			<i>travail</i>	<i>mantes</i>	<i>soires</i>	
0	CFI	Contrôle financier	1	0	2	5 640.–
0	OPE	Ressources humaines	7	1	14	22 840.–
0	SEG	Secrétariat général	8	8	17	32 020.–
1	ACH	Achats	4	1	9	12 710.–
1	CGE	Comptabilité générale et budget	4	1	9	12 160.–
1	DSF	Direction des finances	6	0	13	17 640.–
1	DSI	Direction des systèmes d'information	11	2	27	69 840.–
1	GIM	Gérance immobilière municipale	11	5	22	34 440.–
1	TAX	Taxe professionnelle	0	0	5	7 500.–
2	AMU	Aménagement urbain	7	1	11	18 200.–
2	ARC	Architecture	2	0	4	3 680.–
2	BAT	Bâtiments	1	0	3	2 940.–
2	SIM	Direction aménagement, constructions et voirie	1	0	1	5 700.–
2	DCO	Division aménagement et constructions	3	0	7	11 740.–
2	ENE	Energie	3	0	6	5 520.–
2	OPF	Opérations foncières, information et communication	4	2	10	22 860.–
2	URB	Urbanisme	3	1	10	20 560.–
2	VOI	Voirie	7	0	14	12 880.–
3	BPU	Bibliothèque publique universitaire	3	2	8	17 220.–
3	BMU	Bibliothèques municipales	70	38	155	201 100.–

2012

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2000 (après-midi)

Proposition: plan informatique quadriennal

3	CJB	Conservatoire et jardin botaniques	10	0	3	62 600.–
3	DAC	Direction affaires culturelles et Division art et culture	18	12	39	69 040.–
3	GTH	Grand Théâtre	3	0	6	5 520.–
3	ETH	Musée ethnographie	5	5	7	22 920.–
3	MHN	Muséum histoire naturelle	6	0	25	30 100.–
3	MAH	Musées art et histoire	24	7	47	56 920.–
4	ADP	Agents de ville et domaine public	21	12	47	68 140.–
4	PCI	Assistance et protection population	7	4	15	22 180.–
4	SPS	Direction sports et sécurité	1	2	4	7 940.–
4	SIS	Incendie et secours	5	7	9	27 960.–
4	SPO	Sports	8	1	17	65 880.–
5	DPE	Délégation à la petite enfance	6	1	12	13 340.–
5	SEP	Direction affaires sociales, écoles et environnement	0	0	2	5 000.–
5	ECO	Écoles et institutions pour la jeunesse	3	1	6	7 820.–
5	SEV	Espaces verts et environnement	4	1	11	24 720.–
5	FUN	Pompes funèbres et cimetières	7	4	14	22 080.–
5	SOC	Social	0	5	1	10 900.–
Totaux:			284	124	612	1 060 250.–

7.2 Liste détaillée des logiciels micro-informatiques destinés aux services

D	Sigle	Service	Logiciels	Coût estimé (CHF)
0	CFI	Contrôle financier	16	24 060.–
0	OPE	Ressources humaines	14	6 720.–
0	SEG	Secrétariat général	16	7 680.–
1	ACH	Achats	45	31 090.–
1	CGE	Comptabilité générale et budget	18	18 080.–
1	DSF	Direction des finances	12	5 760.–
1	DSI	Direction des systèmes d'information	28	22 560.–
1	GIM	Gérance immobilière municipale	22	10 560.–
2	AMU	Aménagement urbain	24	17 010.–
2	ARC	Architecture	4	1 920.–
2	BAT	Bâtiments	4	5 560.–
2	DCO	Division aménagement et constructions	6	2 880.–
2	ENE	Energie	10	7 180.–
2	OPF	Opérations foncières, information et communication	11	12 840.–
2	SIM	Direction aménagement, constructions et voirie	2	960.–
2	URB	Urbanisme	6	2 880.–

Proposition: éclairage du parc Bertrand

2	VOI	Voirie	81	45 120.–
3	BMU	Bibliothèques municipales	140	67 200.–
3	BPU	Bibliothèque publique universitaire	13	16 880.–
3	CJB	Conservatoire et jardin botaniques	4	17 400.–
3	DAC	Direction affaires culturelles et Division art et culture	42	23 160.–
3	ETH	Musée ethnographie	10	4 800.–
3	GTH	Grand Théâtre	6	2 880.–
3	MAH	Musées art et histoire	49	24 440.–
4	ADP	Agents de ville et domaine public	43	21 460.–
4	PCI	Assistance et protection population	14	6 720.–
4	SIS	Incendie et secours	10	4 800.–
4	SPO	Sports	37	37 680.–
4	SPS	Direction sports et sécurité	2	960.–
5	DPE	Délégation à la petite enfance	23	7 460.–
5	ECO	Écoles et institutions pour la jeunesse	6	2 880.–
5	FUN	Pompes funèbres et cimetières	14	6 720.–
5	SEV	Espaces verts et environnement	9	9 840.–
5	SOC	Social	3	1 050.–
		Totaux:	744	479 190.–

La parole n'étant pas demandée en préconsultation, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission de l'informatique et de la communication est accepté à l'unanimité.

14. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 390 700 francs destiné à la rénovation de l'éclairage public du parc Bertrand, dont 67 000 francs pour la mise en place de tubes pour les liaisons des systèmes d'information de la Ville de Genève (PR-97).

Préambule

Courant 2000, l'installation d'alimentation de l'éclairage public du parc Bertrand a dû subir des réparations à plusieurs reprises qui ont montré son état de dégradation et la nécessité de la rénover.

Cette rénovation est l'occasion de recomposer l'implantation des nouveaux candélabres, identiques à ceux choisis pour les nouveaux cheminements piétonniers en ville de Genève, à travers les quartiers, suivant l'utilisation observée quotidiennement du parc.

Exposé des motifs

Le parc Bertrand a été équipé d'un éclairage public des chemins dès son origine.

Le réseau souterrain d'alimentation électrique actuel est constitué de câbles posés en pleine terre, sans protection, qui date d'une quarantaine d'années. Avec le temps, ceux-ci se sont fragilisés et le moindre mouvement de terre peut provoquer des défauts qui entraînent des pannes. Les réparations, qui nécessitent des fouilles ponctuelles, sont onéreuses et peuvent provoquer d'autres défauts. Pour remédier à cet état de fait, il est indispensable de reconstruire la quasi-totalité du réseau du parc. La longueur de la partie défectueuse est d'environ 1000 mètres et représente approximativement les deux tiers de l'ensemble. Après vérification, le solde ne nécessite pas d'intervention.

Les luminaires qui sont en place sont vétustes. Les plus anciens ont une trentaine d'années. On dénombre trois modèles différents. Dans un souci de rationalisation et d'économie, il est judicieux de procéder au remplacement des luminaires existants par un modèle identique à ceux choisis pour les cheminements piétonniers, afin d'assurer, progressivement, leur continuité dans la ville. Dans les environs, les abords du groupe scolaire de Peschier, en cours de travaux, et la future « rue résidentielle », au sein de l'avenue Dumas, seront équipés des mêmes candélabres. Cette option présente encore l'avantage de diminuer les frais de consommation et de maintenance.

Réponses aux motions, postulats, questions écrites, pétitions

La présente proposition de crédit répond à la question orale posée par M. R. Pattaroni, conseiller municipal, lors de la séance du Conseil municipal du 12 septembre 2000.

Obligation légale et de sécurité

Selon la loi cantonale sur les routes, articles 40 et 41, l'éclairage des chemins privés incombe aux propriétaires. Il s'agit ici d'un parc, propriété privée de la Ville de Genève, mis à la disposition des citoyens.

Description de l'ouvrage

Actuellement, le parc est pourvu de 46 luminaires, dont 3 sont déjà en cours de rénovation.

Le nombre total de candélabres après travaux sera de 51.

Proposition: éclairage du parc Bertrand

Les travaux prévus comprendront:

- le remplacement de 34 luminaires, les fûts existants étant conservés et peints;
- le remplacement de 9 candélabres (luminaires et fûts);
- l'adjonction de 5 candélabres contre l'avenue Peschier et de 3 vers l'école Bertrand.

Le modèle de candélabre retenu est de type BEGA 9898, qui est installé dans les cheminements piétonniers de la ville. Celui-ci est équipé d'une lampe à décharge de vapeur de mercure d'une puissance de 80 watts et est placé sur un fût de 3,50 mètres de hauteur. Sa base est protégée par une bordure en pavés afin d'isoler les parties métalliques de la terre et de faciliter l'entretien de la pelouse.

Les travaux d'infrastructure comprennent la mise en place d'un nouveau réseau d'alimentation, de quelque 1200 mètres – qui nécessite l'ouverture d'une tranchée dans laquelle est posé un tube de protection des nouveaux câbles – le câble d'alimentation et la remise en état de la pelouse. Ces tranchées seront réalisées parallèlement au réseau existant afin d'assurer la continuité de l'éclairage durant la durée des travaux. Des chambres de tirage compléteront l'installation.

Comme souvent, dans le cadre de la coordination entre les services municipaux, la Direction des systèmes d'information de la Ville de Genève saisit l'opportunité de poser dans la même fouille que l'Eclairage public un tube qui permettra de relier le nouveau groupe scolaire de Peschier à l'école Bertrand, dans le cadre du réseau d'ensemble des télécommunications de la Ville de Genève. Les travaux en commun permettront une économie d'ensemble.

Choix écologiques

Les luminaires choisis sont équipés de lampes à décharge de 80 watts. Ainsi, malgré l'augmentation du nombre de points lumineux – de 46 à 51 – la consommation sera réduite de 517 kWh/an et les frais de consommation d'électricité de quelque 80 francs par année, restant ainsi constants.

Estimation du coût

<i>CFC</i>	Fr.	Fr.
41 Revêtement de surface	8 000	
44 Installations électriques	125 000	
45 Conduites industrielles		
– Eclairage public	140 000	
– Direction des systèmes d'information	67 000	
Total HT	340 000	
TVA 7,6%	25 840	
Total TTC	365 840	

2016

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2000 (après-midi)

Proposition: éclairage du parc Bertrand

Sous-total I arrondi à	365 900
55 Prestations du maître de l'ouvrage	
Honoraires de promotion	
– aménagement urbain (5% du sous-total I)	<u>18 295</u>
Sous-total II	384 195
54. Intérêts intercalaires sur le crédit de construction	
$\frac{384\ 195}{2} \times \frac{8\ \text{mois}}{12\ \text{mois}} \times 5\%$	6 435
Sous-total III	<u>390 630</u>
Total du crédit demandé	<u>390 700</u>

Les prix indiqués sont ceux du mois de septembre 2000 et ne comprennent aucune variation.

Délais

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer trois mois après le vote du Conseil municipal et dureront huit mois. L'éclairage actuel du parc sera maintenu durant les travaux, sous réserve des nouvelles pannes qui pourraient survenir.

Régime foncier

Le parc Bertrand est propriété privée de la Ville de Genève, parcelle N° 1724, feuille 70, commune de Genève, section Plainpalais, et mise à la disposition du public.

Programme financier quadriennal

Cet objet est prévu sous le N° 101.30.01 «Aménagements, constructions et voirie: renouvellement des éclairages publics - 1^{re} étape» du 19^e programme d'investissements quadriennal pour partie du montant global de 1 123 000 francs. Le solde sera employé pour des aménagements ultérieurs.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

Les frais de consommation électrique et d'entretien des installations n'entraînent pas de hausse budgétaire.

Charge financière annuelle sur 390 700 francs comprenant les intérêts au taux de 5% et l'amortissement au moyen de 10 annuités 48 200

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire du crédit de construction est le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public. Le service bénéficiaire est le Service d'aménagement urbain et d'éclairage public.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 390 700 francs destiné à la rénovation de l'éclairage public du parc Bertrand, dont 67 000 francs pour la mise en place de tubes pour les liaisons des systèmes d'information de la Ville de Genève.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 390 700 francs.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2002 à 2011.

Annexe: plan de situation

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Cette proposition répond à des demandes régulières, qui ont été formulées au sein du Conseil municipal, sur les problèmes de défaut d'illumination du parc Bertrand. En lisant cette proposition, vous avez pu prendre connaissance des problèmes qui ont été rencontrés cycliquement, puisque, chaque fois qu'il y avait une petite partie de l'éclairage qui était réparée, c'était à l'autre coin du parc que cela lâchait. Il a été convenu dorénavant de procéder à la modification de l'ensemble de l'installation et, par conséquent, je vous remercie de renvoyer également cette proposition à la commission des travaux pour qu'on puisse l'analyser avec toute l'attention requise.

Préconsultation

M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI). Je suis content de cette proposition concernant l'éclairage du parc Bertrand. Mais je me demande si des spécialistes de l'éclairage ne pourraient pas aussi s'intéresser au parc Baud-Bovy, qui n'est pas du tout éclairé la nuit. C'est un parc ultramoderne, qui vient d'être inauguré. Des personnes âgées m'ont dit: «Je n'ose pas passer par ce parc, parce que je suis sûr d'être agressée, on n'y voit rien!» Comme M. Ferrazino s'est attaqué au problème de l'éclairage du parc Bertrand, peut-il aussi s'occuper de celui du parc Baud-Bovy? Quand je vois qu'on y a planté plus de 200 arbres, qu'on veut y faire un genre de belle forêt, j'en suis très satisfait, car ce parc se situe à 20 mètres de chez moi, mais en ce qui concerne l'éclairage, faut-il faire une collecte? Je vais demander à la Chaîne du bonheur qu'elle fasse une collecte pour qu'on puisse y mettre deux ou trois lampes. Monsieur Ferrazino, quand allez-vous vous attaquer au parc Baud-Bovy?

M. Robert Pattaroni (DC). Monsieur le président, heureuse nouvelle: après les ténèbres, la lumière. Je rappelle que, au nom d'habitants vivant dans le quartier, j'ai demandé à plusieurs reprises pourquoi la lumière n'était point. La réponse du magistrat, à l'époque, était que la Ville avait fait ce qu'elle avait pu, mais que les Services industriels, comme d'habitude, n'avaient pas fait ce qu'ils devaient faire. Je constate quand même que le problème devait être sérieux, puisqu'on nous propose une dépense non négligeable. Nous allons bien sûr renvoyer cette proposition en commission, mais j'espère qu'après un tel investissement la lumière sera et sera quand il le faudra.

Mise aux voix, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission des travaux est accepté à la majorité (une opposition).

15. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 106 700 francs destiné aux travaux de marquages routiers dus à l'introduction de zones bleues en ville de Genève pour le stationnement des véhicules (PR-98).

Préambule

Le Conseil d'Etat a adopté en 1992 son plan d'assainissement de l'air. En matière de circulation routière, ce plan prévoit différentes actions concernant l'équipement des véhicules eux-mêmes, leurs déplacements et leurs modes de stationnement, afin de réduire les émissions en matière de pollution de l'air.

Le concept Circulation 2000, établi en 1992, définit les orientations principales de déplacement des divers modes de transport, dans le but de modifier la répartition modale, de supprimer le transit en ville sans en réduire l'accessibilité.

Toutefois, si la voiture est un véhicule de transport pour chacun d'entre nous, elle est également un objet souvent arrêté. Aussi, le même concept Circulation 2000 définit les orientations en matière de stationnement des véhicules pendulaires, d'une part dans les parcs relais existants ou en construction, d'autre part sur le lieu de travail, par une limitation de l'offre afin d'entraîner le transfert modal décrit ci-dessus, de troisième part sur le lieu de visite et, enfin, sur le lieu de résidence, par une meilleure offre, tant sur le domaine privé, par des garages proches des immeubles de logements, que public, au long des rues, pour éviter leur déplacement pendulaire journalier.

Ainsi, cette nouvelle politique de stationnement sur le domaine public est modulée en fonction de la densité de population et de l'activité commerciale dans les différentes parties de la ville. Dans l'hypercentre, le Département de justice et police et des transports organise un stationnement à horaire limité contre paiement et, dans les quartiers de la couronne proche, un système de zone bleue avec macaron pour les habitants, qui alterne avec la gestion par horodateurs dans les lieux plus animés.

Le centre-ville, délimité au sud par l'Arve, à l'ouest et à l'est par la moyenne ceinture et au nord par l'avenue de France, est actuellement divisé en treize secteurs de stationnement. Les trois premiers forment l'hypercentre, les dix secteurs restants, disposés en couronne autour du centre, forment les quartiers, dotés du système de macarons.

La réorganisation du stationnement dans ces dix secteurs nécessite de nouvelles indications pour les usagers. Celles-ci sont principalement apportées par des marquages au sol. Or, suivant la répartition des compétences entre l'Etat et la Ville de Genève, si le premier définit les mesures de circulation, la deuxième les exécute sur le terrain, en l'occurrence par un marquage des rues. S'agissant de cette politique de stationnement innovante, la Ville de Genève entend exécuter les mesures qui rejoignent ses propres options.

Bien que l'intervention du Département de justice et police et des transports tente de réparer l'inégalité de traitement imposée aux habitants de l'hyper-centre en leur offrant une possibilité de stationnement dans les zones de «macaron» adjacentes, la Ville de Genève souhaite répondre au plus près aux besoins en stationnement des habitants de ces secteurs. C'est pourquoi le Conseil administratif a étudié les mesures à prendre dans le quartier de Saint-Gervais, dans le cadre de l'examen de la proposition N° 469 relative à la nécessité de la construction d'un parking et en vue de l'ouverture d'un crédit complémentaire destiné à l'organisation d'un concours, ainsi que d'un crédit destiné à l'information publique par la commission ad hoc Saint-Gervais. Ces mesures sont retracées dans le rapport PR-469 A/B/C/D. Par ailleurs, le Conseil administratif étudie les dispositions souhaitables pour les quartiers de la Vieille-Ville, de Rive et des Rues-Basses.

En fonction des demandes des associations locales, dans le cadre des concertations menées, d'autres quartiers seront équipés du système de stationnement par macaron. Ce sera notamment le cas du quartier des Franchises et de celui des Acacias, où l'introduction de ce système a été approuvée afin de diminuer la pression du stationnement des pendulaires et de favoriser celui des résidents locaux.

D'une manière générale, la réorganisation du stationnement se fait suivant trois catégories de gestion, de la zone blanche, à durée de parcage illimitée, à la zone gérée par horodateur, en passant par la zone bleue, où le stationnement est limité à 90 minutes, à l'exception des habitants dont le véhicule est muni d'un macaron, qui peuvent rester durant une durée illimitée.

L'introduction des zones bleues fait que la part de ces dernières sera, en ville, en moyenne égale ou supérieure au 60% des cases existantes, alors que celles-ci étaient auparavant pratiquement inexistantes dans la plupart des secteurs.

La conséquence en matière de modification des marquages est importante et justifie la présente demande de crédit.

Description du projet et des travaux

Les zones bleues prévues sont au nombre de onze, dont huit sont déjà en fonction et ont fait l'objet d'un marquage en peinture bleue provisoire. Il s'agit des secteurs suivants: Eaux-Vives, Pâquis, Tranchées, Grand-Pré, Jonction, Florissant, Cluse et Champel.

Les trois secteurs Saint-Jean, Nations et Acacias seront équipés en zone bleue à partir de 2001.

Toutefois, s'agissant du quartier des Acacias, l'organisation définitive du stationnement ne sera formalisée qu'une fois les études en cours achevées. Une analyse comparative avec les autres quartiers a permis d'estimer la répartition entre la zone bleue et la zone blanche à respectivement 70% et 30% des places de stationnement du secteur.

La volonté d'une mise en place rapide des zones bleues a fait que, dans un premier temps, ces zones ont été réalisées d'une manière provisoire, en peinture courante, sur le marquage blanc existant. Ces travaux ont ainsi pu être absorbés par le budget de fonctionnement et réalisés tout de suite.

Ces marquages provisoires se dégradant assez vite et demandant fréquemment des retouches, il est nécessaire, à brève échéance de les remplacer par des marquages en peinture bleue à deux composants, dont la durée de vie excède cinq ans.

Les travaux à entreprendre sont:

- des réfections ponctuelles de chaussées avant d'effectuer les marquages,
- le rabotage d'environ 94 kilomètres de marquages,
- la pose d'environ 94 kilomètres de marquages en peinture bleue à deux composants,
- la pose d'environ 1,5 kilomètre de marquages en peinture blanche à deux composants.

Coût des travaux

Le coût des différents travaux nécessaires à la réalisation de ces zones bleues, exprimé en fonction des mètres linéaires de marquages à exécuter, se monte à environ 15,30 francs par mètre linéaire.

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2000 (après-midi)
Proposition: travaux de marquages routiers

2023

<i>Secteurs</i>	Fr.
<u>Pour tous les secteurs</u>	
Remise en état partielle de chaussées dans les différents secteurs avant l'application de la peinture	250 000
<u>Secteur D - Eaux-Vives</u>	
Rabotage peinture	51 025
Application peinture à deux composants, couleur bleue	94 325
Application peinture à deux composants, couleur blanche	2 760
Total secteur D - Eaux-Vives (km 9,680 de marquages)	148 110
<u>Secteur L Pâquis</u>	
Rabotage peinture	48 960
Application peinture à deux composants, couleur bleue	90 275
Application peinture à deux composants, couleur blanche	2 250
Total secteur L Pâquis (km 9,247 de marquages)	141 485
<u>Secteur E Tranchées</u>	
Rabotage peinture	34 785
Application peinture à deux composants, couleur bleue	63 735
Application peinture à deux composants, couleur blanche	950
Total secteur E Tranchées (km 6,501 de marquages)	99 470
<u>Secteur K Grand-Pré</u>	
Rabotage peinture	58 845
Application peinture à deux composants, couleur bleue	108 080
Application peinture à deux composants, couleur blanche	2 025
Total secteur K Grand-Pré (km 11,042 de marquages)	168 950
<u>Secteurs I Jonction</u>	
Rabotage peinture	58 440
Application peinture à deux composants, couleur bleue	107 530
Application peinture à deux composants, couleur blanche	2 360
Total secteur I Jonction (km 11,002 de marquages)	168 330
<u>Secteur F Florissant</u>	
Rabotage peinture	37 430
Application peinture à deux composants, couleur bleue	68 700
Application peinture à deux composants, couleur blanche	1 220
Total secteur F Florissant (km 7,016 de marquages)	107 350

2024

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2000 (après-midi)

Proposition: travaux de marquages routiers

Secteur H Cluse

Rabotage peinture	59 430
Application peinture à deux composants, couleur bleu	109 465
Application peinture à deux composants, couleur blanche	2 545
Total secteur H Cluse (km 11,205 de marquages)	171 440

Secteur G Champel

Rabotage peinture	53 090
Application peinture à deux composants, couleur bleu	97 430
Application peinture à deux composants, couleur blanche	1 690
Total secteur G Champel (km 9,948 de marquages)	152 210

Secteur J Saint-Jean

Rabotage peinture	53 820
Application peinture à deux composants, couleur bleu	98 830
Application peinture à deux composants, couleur blanche	1 820
Total secteur J Saint-Jean (km 10,096 de marquages)	154 470

Secteur M Nations

Rabotage peinture	21 500
Application peinture à deux composants, couleur bleu	39 480
Application peinture à deux composants, couleur blanche	735
Total secteur M Nations (km 4,034 de marquages)	61 715

Secteur Acacias

Rabotage peinture	30 547
Application peinture à deux composants, couleur bleu	56 202
Application peinture à deux composants, couleur blanche	1 191
Total secteur Acacias (km 5,748 de marquages)	87 940

Total secteurs (km 95,519 de marquages), y compris remise en état partielle de chaussées dans les différents secteurs avant l'application de la peinture

TVA 7,6%	1 711 470
	130 070
	1 841 540
Frais de promotion 4%	73 660
	1 915 200

Intérêts intercalaires $(1\,915\,200 \times 5 \times 48)$

$2 \times 100 \times 12$

Total travaux de marquages routiers pour les zones bleues

	191 500
	2 106 700

Programme des travaux

La durée des travaux pour la mise en place des zones bleues est estimée à 48 mois.

Programme financier quadriennal

Cet objet figure au 19^e programme d'investissements quadriennal 2001-2004 sous le N° 101.89: Marquage des zones bleues.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire de ce crédit est le Service entretien du domaine public. Le service bénéficiaire de ce crédit est le Service entretien du domaine public.

Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière

La réalisation de ce projet n'entraîne aucune charge d'exploitation sur les futurs budgets de fonctionnement de la Ville.

Pour l'investissement, il faudra tenir compte d'une charge annuelle de 486 594 francs (amortissement au moyen de 5 annuités, intérêts au taux de 5%).

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 106 700 francs destiné aux travaux de marquages routiers dus à l'introduction de zones bleues en ville de Genève pour le stationnement des véhicules.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 106 700 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2002 à 2006.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Monsieur le président, je dirai juste deux mots sur cette nouvelle proposition visant à couvrir les frais pour la mise en zone bleue des différents quartiers de la ville. Vous savez qu'un certain nombre de ces quartiers ont déjà été l'objet de peinture de zones bleues. Simplement, comme le département a dû intervenir dans le cadre du budget qui était le sien, les travaux qui ont été faits étaient des travaux provisoires. (*M. Lescaze discute.*)

Excusez-moi, Monsieur Lescaze, j'espère que je ne parle pas trop fort. Dites-le-moi si je parle trop fort...

Le président. Monsieur Lescaze – mais «notamment», aurais-je tendance à dire – s'il vous plaît, taisez-vous, car, ce soir, il est difficile de suivre les débats!

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Apparemment, je ne le dérangeais pas trop. Je disais simplement que les travaux provisoires qui ont été faits par le département visaient à mettre une couche de peinture bleue sur la peinture blanche existante. Le résultat de ces démarches – vous pouvez le constater vous-mêmes – est que, au bout d'une année, la peinture blanche réapparaît. Par conséquent, il est nécessaire aujourd'hui de procéder à l'élimination de l'ensemble des marquages de peinture blanche et de poser une double couche de peinture bleue dans les zones concernées. Je vous fais grâce des détails techniques, mais la raison qui est à l'origine de la demande de crédit qui vous est présentée ce soir est de pouvoir répondre à l'ensemble des secteurs concernés par ces zones bleues.

Je vous rappelle que deux nouveaux secteurs ont été ajoutés aux dix secteurs d'origine que le Canton avait retenus, à savoir le secteur des Franchises et celui des Acacias, qui se trouve donc à cheval sur Carouge et sur Genève. Nous souhaitons pouvoir, dans le courant de l'année prochaine, faire face à l'ensemble de ces demandes pour qu'à la fin 2001 l'ensemble des secteurs de la ville puisse être mis en zone bleue et que le système, qui a fait ses preuves, puisse fonctionner.

Préconsultation

M. Alain Marquet (Ve). La somme à première vue peut paraître effectivement astronomique: plus de 2 100 000 francs, c'est quelque chose, rapportés aux 94 kilomètres sur lesquels il est nécessaire d'intervenir, on peut voir que le chiffre de 15 francs le mètre paraît déjà beaucoup plus raisonnable.

Toutefois – mais peut-être que, là, je me trompe, j'aimerais en tout cas avoir une explication là-dessus que vous ne manquerez certainement pas de nous fournir – on peut se demander pourquoi cette dépense nécessite de figurer au plan financier quadriennal alors que, selon nous, ces marquages, dans la mesure où ils permettent une meilleure gestion du parage en ville, ne devraient-ils pas être pris en charge par le budget de fonctionnement de la Fondation des parkings?

M. Roman Juon (S). L'autre jour, la commission des pétitions a auditionné les pétitionnaires du quartier des Tranchées et ces derniers ont fait une suggestion qui nous semble intéressante et qui, d'ailleurs, pourrait économiser un peu la peinture bleue, qui coûte plus cher que la peinture blanche. Cela pour faire suite à l'intervention de M. Marquet.

La suggestion qui nous a été faite est de n'utiliser que de la peinture blanche et de modifier les parcomètres avec des cartes à puce permettant à ceux qui habitent dans le quartier – qui ont payé 180 francs pour l'arrondissement déterminé – de parquer leur véhicule où ils veulent, sur des zones blanches aussi. Ce système est déjà installé à Bienne et dans d'autres villes en Suisse et à l'étranger et fonctionne très bien. Cela simplifie nettement le parage, car, actuellement, dans certains quartiers, en tout cas dans celui des Tranchées, les places en zone bleue ne répondent pas du tout au besoin des habitants du quartier – c'est une maladie des nouveaux systèmes qui donnent satisfaction – principalement le soir, et ceux-ci sont presque toujours obligés de parquer leur voiture sur des zones blanches et de repartir le lendemain.

M. Alain Dupraz (AdG/TP). M. Marquet a dit que le prix était assez élevé pour 94 kilomètres de marquage, c'est vrai, mais comme l'a dit le conseiller administratif Ferrazino la peinture bleue commence déjà à s'écailler, car cela a été fait d'une manière provisoire.

Le système des macarons payés par les habitants, je peux dire que, par rapport au quartier de la Jonction, c'est bien plus pratique qu'avant. On trouve enfin des places de stationnement! Par exemple, avant l'installation des macarons, il existait

le long du quai Ansermet un «squattage» de camping-cars qui venaient de toute l'agglomération. Maintenant, cela a complètement disparu. De plus, les étudiants sont obligés de parquer ailleurs, puisqu'ils n'ont pas de macaron.

Comme les macarons sont encaissés par la Fondation des parkings, je me demande ce que celle-ci rétrocède à la Ville. C'est bien joli que la Ville paie la réfection des cases, mais lui revient-il quelque chose de cet impôt déguisé que sont les macarons? J'aimerais bien avoir une réponse à ce sujet.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Plusieurs questions ont été posées sur les rôles respectifs des uns et des autres. L'Etat a décidé l'instauration du système des macarons et, d'ailleurs, vous conviendrez qu'il a mis le temps pour le faire. Des demandes pressantes avaient été formulées en ce sens depuis longtemps, puisque les villes qui ont adopté ce système s'en félicitent, car cela favorise le stationnement des véhicules des habitants et permet, parallèlement, le stationnement des voitures des visiteurs.

M. Dupraz se demande si, finalement, c'est la Fondation des parking qui encaisse le prix du macaron, qui est de 180 francs par année. Je vous rappelle que la loi, que le Grand Conseil a voté concernant les macarons, prévoit que la totalité du produit des macarons doit être affectée à la construction des parkings d'échange et des parkings pour les habitants. C'est dire que la Fondation des parkings, qui récolte l'ensemble du produit des macarons, doit l'affecter – et c'est ce qu'elle fait, puisque je vous rappelle que je siège au sein du conseil de la Fondation des parkings – pour précisément financer la construction des parkings d'échange et pour les habitants. Vous me direz qu'aujourd'hui les parkings pour les habitants, on n'en voit pas beaucoup, c'est vrai. Les projets qui sont à l'étude et en chantier en ce moment sont des parkings d'échange: Sous-Moulin, la Nautique, et vous savez qu'il y a un projet d'un parking d'échange sur le site de Sécheron, en haut de l'avenue de France. Voilà à quoi sert le produit des macarons.

Cependant, c'est à la Ville – cela peut paraître paradoxal, mais on commence à s'y habituer, me direz-vous – de payer le tracé des zones bleues. Avec mon collègue André Hediger et tout le Conseil administratif, nous sommes intervenus auprès du Grand Conseil pour solliciter non seulement les nouvelles compétences que les ASM (agents de sécurité municipaux) ont finalement obtenues, mais également, sans plafonner aux 5 millions qui doivent revenir à la Ville de Genève, les compétences pour pouvoir surveiller la zone bleue. Vous pouvez faire les plus belles zones bleues que vous voulez, si elles ne sont pas surveillées, autant ne pas les faire! Chacun sait qu'aujourd'hui – et malheureusement à Genève le mot a passé assez rapidement – on ne risque pas grand-chose en se parquant à peu près n'importe où.

Par conséquent, il serait temps que nous puissions avoir la garantie que les zones bleues, qui vont être effectivement peintes avec le crédit qui vous est demandé, puissent faire l'objet d'une gestion suffisamment sérieuse et respectueuse pour que nous puissions avoir tout le bénéfice de cette politique du stationnement. Maintenant, je laisse la parole à mon collègue André Hediger, qui va vous informer des discussions qu'il est en train d'avoir avec, notamment, la commission des transports du Grand Conseil.

M. André Hediger, conseiller administratif. J'ai été plusieurs fois auditionné par la commission des transports du Grand Conseil au cours de ces deux dernières années, notamment à propos de la surveillance des places de stationnement en surface, qu'il s'agisse des parcomètres ou des zones bleues. Lorsque les premières zones bleues sont apparues, l'idée initiale était que la Fondation des parkings en assume la surveillance. Une position que nous, Conseil administratif, avons combattue lors d'entretiens avec M. Ramseyer. De plus, il faut dire que les contractuels souhaitaient qu'une autre solution soit trouvée, car ils n'étaient pas d'accord de passer à la Fondation des parkings et d'avoir un contrat de droit privé. Ensuite, avec M. Ramseyer, nous avons eu l'idée de charger les agents de ville de la surveillance des zones bleues et, dans un premier temps, également des parcomètres. Il était prévu que la recette des amendes infligées sur les zones bleues et à parcomètres serait partagée en deux après déduction du coût des collaborateurs s'occupant de ce travail: une moitié pour les aménagements de la Ville de Genève et l'autre moitié pour la Fondation des parkings.

Un projet de loi examiné par le Grand Conseil et la commission des transports est revenu dans cette commission il y a trois ou quatre semaines. J'ai à nouveau été auditionné par celle-ci. Le raisonnement évolue et, comme l'a dit M. Ferrazino, l'idée est que la recette des macarons aille à la Fondation des parkings pour financer les parkings d'échange et ceux destinés aux habitants. C'est pour cette raison que j'ai prévu au budget 2001 20 nouveaux collaborateurs au Service des agents de ville, sous réserve, bien entendu, que la loi que je viens de mentionner soit acceptée. Cette loi à laquelle une majorité de députés est favorable prévoit que le produit des amendes sur les zones bleues revienne à la municipalité, notamment pour payer tous les frais d'aménagements. En effet, et cela avait été notre argumentation au cours de ces dernières années, c'est la Ville qui paie les aménagements dans les rues, soit les giratoires, les «gendarmes couchés» et les rabotages de trottoirs que nous impose notamment l'Office des transports et de la circulation.

Voilà où nous en sommes. J'ai mentionné un crédit de 2,7 millions dans le budget 2001 et expliqué à la commission des finances que ce montant était destiné à l'engagement de 20 collaborateurs supplémentaires pour le Service des

agents de ville, qui auraient le statut d'ASM. Les communes sont dans la même position que nous. Dans l'accord des ASM, il avait été prévu que les agents auraient le contrôle des zones bleues, mais, au dernier moment, certains ont cherché à s'approprier les recettes provenant de ces zones. Si le projet de loi du Grand Conseil est adopté, nous prévoyons l'engagement de 20 nouveaux collaborateurs et 2,7 millions de recettes pour nos aménagements en 2001. De plus, certains députés m'ont suggéré une astuce, qui serait de prévoir dans la loi que le solde des recettes sur les zones bleues, après déduction de tous les frais généraux, soit affecté spécifiquement aux aménagements dans nos quartiers.

M. Roger Deneys (S). Je remercie le Conseil administratif pour ses explications. Il est vrai que les socialistes sont très contents du système des macarons, mais il est vrai aussi que ce système pose un certain nombre de problèmes, notamment en ce qui concerne le nombre de places mises à la disposition des habitants dans les quartiers. D'autre part, en ce qui concerne son financement, ce sont les habitants de la ville qui doivent faire un effort financier; évidemment, cela leur permet de ne pas déplacer leur véhicule, ce qui a pour conséquence de permettre aux habitants de l'extérieur de pouvoir circuler plus facilement en ville. Ce système est peut-être intéressant, mais il n'est pas juste dans l'état actuel, puisque, en fait, c'est quand même la Ville et ses habitants qui assument l'essentiel des frais liés à ce système.

En l'occurrence, les socialistes ne vont évidemment pas s'opposer à ce crédit, mais nous allons vraisemblablement déposer un ou deux objets pour essayer au moins de mener d'autres discussions sur ce sujet.

Mise aux voix, la proposition est prise en considération et son renvoi à la commission des travaux est accepté à l'unanimité.

16. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Ne touchez pas au mur du silence du boulevard Saint-Georges» (P-24 A)¹.

Rapporteur: M. Roberto Brogini.

La commission des pétitions s'est réunie le lundi 18 septembre 2000, sous la présidence de M. Alain Marquet, et a procédé à l'audition d'un représentant des pétitionnaires. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Ursi Frey que nous remercions.

Texte de la pétition

Pétition à l'intention du Conseil municipal de la Ville de Genève: «Ne touchez pas au mur du silence du boulevard Saint-Georges»

Ayant pris connaissance par la presse des intentions du conseiller administratif Manuel Tornare de faire démolir le mur du cimetière des Rois qui longe le boulevard Saint-Georges pour le remplacer par un mur transparent, les soussigné(e)s demandent au Conseil municipal de revoir cette proposition.

Comment est-il possible d'ignorer à ce point notre culture pour décider d'un jour à l'autre qu'un mur doit être remplacé par une vitrine du même genre que celle d'un grand magasin? La mort devrait-elle s'offrir comme tous les objets de cette société marchande qu'on veut nous imposer dans notre vie quotidienne?

Ce mur a une double fonction: celle d'éloigner le cimetière du quotidien et, d'autre part, quand on est dans le très beau cadre du cimetière, de protéger du bruit incessant du trafic automobile.

Si on veut faire de l'esthétisme, on pourrait déjà enlever les panneaux publicitaires de la SGA qui enlaidissent ce mur.

Les habitants du quartier savent qu'ils peuvent se promener dans ce lieu public et les habitants n'y viendront d'ailleurs pas plus avec cette vitrine. Il y a bien d'autres investissements à faire dans le quartier de la Jonction qui amélioreraient réellement les conditions de vie de ses habitants.

Les soussigné(e)s demandent formellement que le Conseil municipal se prononce sur le maintien de ce mur qui, jusqu'à ce jour, protégeait des voitures ce havre de paix qu'est le cimetière des Rois.

Suivent des signatures.

¹ «Mémorial 157^e année»: Commission, 5438.

Audition

M. Rémy Pagani, natif du quartier de la Jonction (il habite actuellement à la rue du Village-Suisse) et député au Grand Conseil, se présente devant la commission municipale. Il remet au président des signatures complémentaires à la pétition.

Au nom des pétitionnaires, il indique que le coût annoncé dans le grand quotidien de la place de 250 000 francs défendu par le magistrat Tornare semble prohibitif aux habitants du quartier.

L'école voisine, non seulement sprayée et taguée, mériterait certainement un coup de barbouille qui serait certainement moins coûteux et plus esthétique.

Le cimetière des Rois est un endroit charmant pour le pique-nique de midi, car le mur protège du bruit. Et, dans un cimetière, quelles que soient nos croyances, le respect des morts est un sentiment à conserver.

M. Pagani signale également que le mur n'est à ce jour pas tagué, peut-être parce qu'il n'est pas ripoliné. Mais on pourrait en améliorer l'esthétique en y enlevant les panneaux de la SGA et en y laissant pousser une verdure qu'un service de la Ville s'obstine à couper dès que des herbes folles ont des vellétés de pousser spontanément le long de ce mur.

Enfin, M. Pagani rappelle à la commission que la Jonction est l'un des quartiers de la ville qui se trouvent sous-équipés en espaces verts et de détente, le petit parc Gourgas étant déjà et depuis longtemps suroccupé.

Discussion

L'ensemble des groupes estime que la pétition est pertinente. Le Parti radical suit les pétitionnaires et demande le renvoi de la pétition au Conseil administratif. Le Parti socialiste, quant à lui, désire adjoindre la coupure de presse dont il a été fait mention au présent rapport (annexe). M. Juon la transmettra au rapporteur. Le Parti libéral est d'accord avec les pétitionnaires et s'émeut que ces derniers se soucient des finances de la Ville de Genève. Une végétalisation de l'actuel mur est proposée par les démocrates-chrétiens. L'AdG/TP suit la pétition, mais remarque que le mur actuel n'est pas très beau. Les objectifs de la pétition sont soutenus par l'AdG/Sl. Quant aux Verts, ils constatent que le bruit automobile est une constante malheureuse dans notre cité et ils se rallient à la pétition.

Vote

A l'unanimité des quinze membres présents (moins une abstention AdG/TP), la commission des pétitions recommande au Conseil municipal de renvoyer cette

Pétition: mur du cimetière des Rois

pétition au Conseil administratif avec la recommandation d'améliorer l'esthétique du mur par la plantation de végétaux en élévation verticale après avoir enlevé ou déplacé les panneaux publicitaires.

Annexe mentionnée.

La parole n'étant pas demandée en premier ni en deuxième débat, les conclusions de la commission des pétitions sont mises aux voix; elles sont acceptées sans opposition (quelques abstentions).

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition N° 24 au Conseil administratif en lui recommandant d'améliorer l'esthétique du mur par la plantation de végétaux en élévation verticale après avoir enlevé ou déplacé les panneaux publicitaires.

17. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner les comptes rendus administratif et financier de l'exercice 1999 (PR-50 A)¹.

Rapporteur général: M. Souhail Mouhanna.

Présentation du rapport

Afin d'en faciliter la lecture, le présent rapport est divisé en six chapitres:

1. Organisation et méthode de travail de la commission
2. Présentation des comptes
3. Rapports spécialisés
4. Rapports du Contrôle financier et de l'organe de révision
5. Réponses écrites (GIM)
6. Délibérations de la commission et vote des arrêtés

1. Organisation et méthode de travail

La commission des finances a examiné les comptes rendus sous la présidence de M^{me} Michèle Ducret, puis, dès le 13 juin 2000, de M. Souhail Mouhanna. Les notes de séances ont été prises, pour l'essentiel, par M^{me} Micheline Pürro, que la commission des finances tient à remercier chaleureusement en lui souhaitant beaucoup de satisfaction dans ses nouvelles activités.

¹ «Mémorial 157^e année»: Rapport de gestion, 4774.

1.1 *Composition de la commission*

M^{mes} Michèle Ducret, Marie-France Spielmann, Marie Vanek (dès le 13 juin 2000), MM. Didier Bonny, Alain Comte, Pierre de Freudenreich, Sami Kanaan, André Kaplun, Bernard Lescaze, Pierre Losio, Jean-Pierre Lyon (jusqu'au 13 juin 2000), Souhail Mouhanna, Robert Pattaroni, Jean-Pascal Perler, Jean-Luc Persoz et Daniel Sormanni.

1.2 *Répartition des rapports spécialisés*

- Département des finances et de l'administration générale: M. Sami Kanaan.
- Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie: M. Jean-Pascal Perler.
- Département des affaires culturelles: M. Robert Pattaroni.
- Département des sports et de la sécurité: M. Jean-Luc Persoz.
- Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement: M^{me} Marie-France Spielmann.

1.3 *Travail de la commission*

Les travaux de la commission ont débuté le 9 mai 2000 par la désignation des rapporteurs suivie de l'audition des responsables du Contrôle financier.

Les auditions des magistrats, accompagnés de proches collaborateurs, se sont déroulées dans l'ordre chronologique suivant:

- M. Pierre Muller, le 10 mai 2000;
- M. Alain Vaissade, le 16 mai 2000;
- M. Christian Ferrazino, le 17 mai 2000;
- M. André Hediger, le 30 mai 2000;
- M. Manuel Tornare, le 31 mai 2000.

Lors de ces auditions, les magistrats ont présenté les comptes relatifs à leurs départements respectifs et ont répondu aux questions des commissaires, articulées généralement sur le rapport du Contrôle financier et sur le volumineux rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 1999.

D'une manière générale, les membres de la commission des finances ont apprécié la précision et la qualité des réponses fournies; certaines réponses écrites sont, en raison de leur importance, intégrées, en annexes, au présent rapport.

Le rapport de l'organe de révision relatif aux comptes a été présenté à la commission le 13 juin 2000 par MM. André Lévrier, directeur du Contrôle financier, et Claude Chouet, sous-directeur. Ce rapport, sans les annexes, figure au chapitre 4 du présent rapport.

Par ailleurs, la commission des finances a reçu, dans le cadre de l'examen des comptes 1999, une demande d'audition formulée par les représentants du personnel des institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève.

Cette demande vise le remboursement au personnel de la contribution de solidarité prélevée sur les salaires en 1999.

La commission des finances a donné suite à cette demande en auditionnant, le 20 juin 2000, successivement, le magistrat M. Manuel Tornare accompagné de l'administrateur de la Délégation à la petite enfance, M. Patrick Chauveau, puis une délégation des organisations du personnel constituée de M^{me} Valérie Buchs, secrétaire syndicale du SIT, et de M. Bruno Domergue, directeur de crèche.

Suite à ces auditions, la commission des finances, lors de la séance du 4 juillet 2000, a accepté le principe du remboursement de cette contribution de solidarité.

2. Présentation des comptes 1999

Les résultats de l'exercice 1999, tels qu'ils apparaissent dans le rapport de gestion du Conseil administratif et dans divers tableaux statistiques de la Ville de Genève, constituent une sortie, que nous espérons durable, du tunnel déficitaire, à la longueur déprimante, dans lequel s'était enfoncée la Ville de Genève. Comme le montrent les chiffres qui suivent, ainsi que les tableaux et les statistiques annexés au présent chapitre, le redressement des finances de la Ville de Genève est spectaculaire et dépasse très largement les prévisions les plus optimistes que d'aucuns pouvaient formuler lors des débats budgétaires ces dernières années.

2.1 *Les revenus*

Au chapitre des revenus, il est constaté (cf. annexes) une recette fiscale globale supérieure de 101,2 millions (soit 19,6%) à celle inscrite dans le budget 1999. Cet écart (positif) est d'une ampleur sans précédent. Cette amélioration concerne les principales recettes fiscales:

- + 49,8 millions (14,2%) pour les personnes physiques;
- + 25,8 millions (26,7%) pour les personnes morales;
- + 24,1 millions (24,1%) pour la taxe professionnelle.

Ces résultats s'expliquent sans aucun doute par une vigoureuse reprise économique, à Genève notamment, et par le rôle actif du Département cantonal des finances sous l'égide de la conseillère d'Etat, M^{me} Micheline Calmy-Rey. Cette reprise est attestée par l'important recul du chômage, par la hausse du PIB suisse

(selon une étude de la Banque Pictet, le taux réel s'est inscrit à 1,7% en 1997, 2,1% en 1998, 1,7% en 1999 et l'estimation pour 2000 est proche de 3,5%) et par l'évolution de l'assiette fiscale en Ville de Genève qui montre une croissance importante du revenu et de la fortune imposables des personnes physiques, ainsi que du bénéfice et du capital imposables des personnes morales (cf. annexe) en 1998 et en 1999.

Cette évolution ainsi que les projections économiques pour 2000 et pour 2001 laissent augurer une poursuite, voire une amplification de l'amélioration des finances de la Ville de Genève pour l'exercice 2000 et pour, au moins, les deux prochaines années.

La reprise économique décrite ci-dessus ne doit pas masquer le fait que, malheureusement, une partie importante de la population genevoise reste plongée dans la pauvreté et la précarité. Les revenus sociaux et salariés de la grande majorité des contribuables ont stagné, voire régressé en termes de pouvoir d'achat (les revenus imposables inférieurs à 100 000 francs ont progressé de 1,07% soit moins que le taux d'inflation et sans la prise en compte de l'augmentation des assurances maladie). Les contribuables au revenu imposable compris entre 100 000 et 500 000 francs ont vu leurs revenus croître de 7,08%. Les revenus imposables entre 500 000 et 1 000 000 de francs ont progressé de 17,16%. Ceux qui dépassent le million ont progressé de 25,09%. Parallèlement, la fortune imposable, en forte croissance, est détenue, pour l'essentiel, par une minorité de personnes.

2.2 *Les charges*

A l'issue de l'exercice 1999, le montant total des charges brutes est de 847,5656 millions (pour un montant budgété de 823,3987 millions), soit un dépassement de 24,1665 millions. Ce dépassement est dû à l'augmentation de 27,7018 millions du poste «Pertes sur débiteurs». Le Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie (DIAE) a en effet demandé à la Ville de constituer à moyen terme une provision égale à 30% du montant de 147,4 millions, représentant le reliquat des débiteurs douteux. Sans cette provision supplémentaire, les charges brutes auraient été inscrites en diminution de 3,5349 millions.

Cette «diminution» des charges est essentiellement due à deux facteurs: la réduction des charges du personnel (1,5497 million), cela malgré le provisionnement par le Conseil administratif de 3 millions de francs en faveur du personnel «en témoignage de sa reconnaissance pour l'effort financier consenti et pour la gestion efficace réalisée», et la baisse des intérêts passifs (2,9089 millions).

Pour ce qui est des amortissements, ils se montent à 64,0688 millions, en quasi-conformité au budget.

Au-delà de ces chiffres, la commission s'est préoccupée de l'augmentation très importante du nombre de postes occupés par du personnel temporaire (307,6 postes inscrits aux comptes, contre 164,4 au budget). Les membres du Conseil administratif ont indiqué qu'un important mouvement de régularisation est en cours.

2.3 *Les investissements*

Les investissements bruts inscrits aux comptes sont de 75,7 millions contre 137,8 millions inscrits au budget, soit le taux de réalisation (55%) le plus faible de ces dix dernières années (cf. annexes). L'autofinancement total est inscrit aux comptes à hauteur de 91,6 millions, soit 130% des investissements nets, contre 18,3 millions et 13,7% au budget.

Ce niveau d'autofinancement n'a quasiment jamais été atteint ces quinze dernières années. Il est cependant préoccupant de constater le faible taux de réalisation.

2.4 *La dette*

Selon le rapport de gestion du Conseil administratif, les dettes de la Ville de Genève ont subi une diminution nette de 90 millions. Bien que la dette totale ainsi que les intérêts restent élevés et que leur diminution doit rester l'une des priorités de la Ville, il convient de relativiser cette dette et de ne pas perdre de vue que la satisfaction des besoins de la population en matière de qualité et de cadre de vie doit rester en tête des priorités de la Ville de Genève.

En effet, comme le montrent les tableaux annexés, la Ville de Genève est, en termes de dette par habitant, de loin, bien mieux placée que Berne, Lausanne et Zurich...

Pour ce qui est des intérêts, qui se montent à 87,2067 millions, il convient de leur opposer les revenus du patrimoine administratif et financier qui ont atteint 113,498 millions en 1999. En effet, la dette de la Ville de Genève est essentiellement due aux investissements dans le patrimoine administratif et financier, patrimoine qui génère les revenus susmentionnés.

2.5 *Résultats de l'exercice 1999*

Le compte de fonctionnement pour l'exercice 1999 se solde par un excédent de revenus de 27,554 millions, alors que le budget prévoyait un excédent de

charges (déficit) de 45,940 millions. L'amélioration par rapport au budget atteint par conséquent 73,494 millions. Ce résultat génère une augmentation de la fortune de 27,554 millions pour atteindre, au 31 décembre 1999, un montant de 170,557 millions. Cette augmentation de la fortune, inscrite dans le rapport de gestion, a suscité de nombreuses interrogations au sein de la commission des finances. La question principale est de savoir si le Conseil municipal dispose ou non du pouvoir de modifier les comptes en affectant différemment l'excédent de revenus.

Commentaires personnels du rapporteur général

Il est intéressant de constater (cf. tableau annexé) que, sur la période 1985-1999, la croissance des revenus (65,1%) a été plus forte que celle des charges (61,0%). Par ailleurs, sur la même période, la dépense par habitant a diminué en francs constants (+ 42,8% en francs courants pour une inflation de 44,9%).

Les résultats de l'exercice 1999 ainsi que l'examen des tableaux statistiques et de l'évolution des charges de personnel démontrent que le système salarial du personnel de la Ville n'est en rien à l'origine des déficits qu'a connus la Ville de Genève ces dernières années. Le blocage des mécanismes salariaux est une injustice qu'il convient de corriger en compensant rapidement les effets de ce blocage imposé au personnel.

Annexes du point 2, «Présentation des comptes 1999»

3. Rapports spécialisés

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapporteur: M. Sami Kanaan.

I. Préambule

La commission des finances a traité les comptes et le rapport de gestion 1999 pour le département des finances et de l'administration générale lors de sa séance du 10 mai 2000, sous la présidence de M^{me} Michèle Ducret.

M^{me} Micheline Pürro a assuré la prise de notes, qu'elle en soit ici remerciée.

II. Examen des comptes

Délégation du département des finances et de l'administration générale

Le département des finances et de l'administration générale est représenté par M. Pierre Muller, conseiller administratif, accompagné par MM. Jean Erhardt, secrétaire général du Conseil administratif, Eric Hermann, directeur des finances, et Aimé Mariaux, chef de la Comptabilité générale et du budget.

Examen des comptes 1999

La commission a d'abord eu un échange général sur les comptes 1999 avec le magistrat en charge des finances puis a examiné le rapport du Contrôle financier, ainsi que les comptes 1999 et le rapport de gestion du Conseil administratif pour le département des finances.

Situation générale des comptes 1999 de la Ville de Genève

M. Muller reprend dans les grandes lignes les comptes 1999 et rappelle qu'il s'agit d'une année faste, puisque, pour la première fois depuis dix ans, les chiffres sont positifs et que cela est dû à plusieurs facteurs:

1. l'administration a travaillé à la satisfaction du Conseil administratif; les charges ont été maîtrisées;
2. l'économie genevoise a vécu un retournement sensationnel; 1999 est l'année de la reprise économique et cela se maintient pour l'instant actuellement, mais la Ville de Genève doit rester attentive à la situation locale et se doit de favoriser le tissu économique;

3. la hausse des recettes fiscales qui découle de cette situation économique est nette et on constate que, finalement, l'initiative pour une baisse des impôts n'est pas si catastrophique.

On peut ainsi constater que l'autofinancement a été positif, alors que, il y a encore quelques années, il était négatif. Malgré une baisse en 1999, le montant de la dette est toujours très important et devrait constituer un élément phare pour le Conseil administratif et le Conseil municipal dans les années à venir. M. Muller tient à remercier les fonctionnaires de la Ville de Genève pour le travail effectué et également MM. Hermann et Mariaux ainsi que leurs services.

Quelques sujets spécifiques sont abordés dans cet échange

- *Affectation de l'excédent de recettes 1999 et compétences respectives du Conseil administratif et du Conseil municipal:*

Certaines affectations ont déjà été incluses par le Conseil administratif dans les comptes aux lignes correspondantes (prime spéciale et unique au personnel, aide sociale d'urgence et augmentation du poste des débiteurs douteux), mais c'est au Conseil municipal de prendre les décisions finales. Selon M. Hermann, si le Conseil municipal veut modifier ces montants, il doit amender les lignes correspondantes des comptes. Quant à l'excédent restant, une éventuelle affectation devrait également se faire par le biais d'amendements aux lignes correspondantes des comptes. Un doute subsiste en commission à ce sujet, puisque, selon certains de ses membres, l'affectation de l'excédent devrait se faire par le biais d'un arrêté supplémentaire. Une non-affectation correspond simplement à une augmentation de la fortune nette de la Ville de Genève, qui avait fortement diminué ces dernières années en raison des déficits successifs.

- *Prime spéciale au personnel:*

Le Conseil administratif aurait souhaité qu'elle soit versée avant les vacances d'été, mais c'est le Conseil municipal qui a, à présent, la maîtrise du calendrier.

- *Débiteurs douteux:*

Il s'agit surtout de reliquats d'années difficiles pour lesquels les provisions ont été considérées comme insuffisantes par le Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie. C'est le Département des finances qui a l'entière maîtrise des procédures et des données dans ce domaine et la Ville de Genève n'a accès à aucune information hormis les chiffres globaux, en raison de «l'étanchéité entre administrations» (l'Etat dixit), alors que les frais de perception sont à la charge de la Ville.

– *Remboursement de la dette:*

Une discussion animée a lieu sur l'opportunité et les modalités de remboursement de la dette. Il est rappelé qu'une affectation spécifique de l'excédent de recettes à ce but n'est pas nécessairement utile, car la dette se compose essentiellement d'emprunts à échéance fixe qui ne peuvent être remboursés n'importe quand. La Ville a déjà actuellement une gestion très dynamique de sa dette, remplaçant dès que possible des emprunts anciens à taux élevé par des emprunts à taux bas, en particulier des emprunts à taux flottant (taux Libor), avec des instruments permettant de limiter les risques liés à une hausse des taux d'intérêts. Mais l'embellie fiscale et donc budgétaire permet d'emprunter moins qu'auparavant, ce qui freine l'augmentation de la dette, voire de remplacer des emprunts anciens par de nouveaux à montants inférieurs, et donc de baisser la dette par ce biais. Par contre, les marchés montrent une nette tendance à la hausse des taux d'intérêts, ce qui risque de se répercuter négativement sur les charges de la dette.

Points abordés relatifs au rapport du Contrôle financier

Le magistrat explique que, même si le rapport est conçu et présenté de manière différente des années précédentes, il est complet et que le Contrôle financier a rempli sa mission conformément au règlement. L'ancienne direction du Contrôle financier avait tendance à outrepasser ses fonctions. Le Conseil administratif tient à rappeler qu'il travaille dans la transparence.

Par ailleurs, la demande d'audit d'un service peut être faite par le Contrôle financier lui-même, par le service ou alors par la Comptabilité générale; le filtre se trouve au niveau de la direction du Contrôle financier en fonction de sa disponibilité.

Sur le Contrôle financier en général, plusieurs commissaires rappellent la nécessaire indépendance de ce service par rapport au Conseil administratif et se demandent s'il ne faut pas réactiver l'idée d'un organisme du type cour des comptes. Par ailleurs, ils expriment leur déception sur le rapport 1999, qui ne donne aucune information précise ni chiffres. En particulier, le rapport ne permet pas de se rendre compte de l'ampleur d'un écart ou d'un problème.

Page 6 - § 2.3: Retard dans la révision du règlement du Service du contrôle financier

Ce travail est normalement effectué par le juriste du département des finances mais, vu les problèmes rencontrés au sein de la Gérance immobilière municipale (GIM), le juriste a dû s'occuper en priorité des problèmes de ce service et n'a donc pas eu le temps de faire cette mise à jour.

Page 10 - § 3.3.6: Problème de sécurité informatique au Service de la taxe professionnelle

Ces problèmes ont été réglés entre-temps.

Page 12 - § 3.3.10: Mêmes critiques que les années précédentes pour la GIM

Une réorganisation importante a été entamée ces dernières années et elle n'est pas terminée, par exemple pour la gestion des contentieux. De plus, il y a eu des problèmes de compatibilité entre le logiciel Ofiger (spécifique à la GIM) et le logiciel Eurozoom (application comptable pour toute l'administration), le différentiel étant d'environ 100 000 francs.

Page 17 - § 7.4: Problème des inventaires au Service des achats

Le Conseil administratif a été sensibilisé par ce problème et le Service des achats est chargé de revoir cette question et de faire des propositions afin de clarifier la situation. La formation du personnel dans les différents services à ce sujet est suffisante, mais la masse des factures est très importante.

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes

Page 1/05 - chapitre 30: Charges de personnel / taux de renchérissement

Au 31 décembre 1998, l'inflation était nulle, les salaires n'ont donc pas bénéficié d'une augmentation pour compensation du renchérissement. Au 31 décembre 1999, il y a eu un taux d'inflation non nul, qui est reporté sur les salaires 2000.

Page 1/05 - chapitre 30: Charges de personnel / statut des temporaires

La presse a confirmé ces derniers jours que la Ville de Genève avait été condamnée par le Tribunal fédéral pour une affaire de personnel temporaire. Une personne avait été engagée sous contrat temporaire et son contrat reconduit plusieurs fois en raison de la pénurie de personnel qualifié. Lorsque le service a décidé de se séparer de cette personne, cette dernière a actionné le Tribunal des prud'hommes afin d'obtenir des indemnités. D'appel en appel, la procédure est arrivée devant le Tribunal fédéral. Cette affaire, assez ancienne, montre les difficultés d'évaluer une personne.

Page 1/05 - chapitre 30: Charges de personnel / prime spéciale 2000

Cette prime de 1000 francs concerne les personnes qui travaillent à plein temps et sera versée au prorata aux personnes travaillant à temps partiel.

Page 1/06 - chapitre 33: Pertes sur débiteurs

La durée de prescription sur les reliquats des débiteurs douteux est de 10 ans, mais on crée une provision après 2 ans.

Pages 1/11-13 – paragraphe 1.7.: Analyse politique de la reprise économique

La reprise économique ressemble plus à une flambée qu'à une reprise. Il n'existe pas de prévisions fiables quant à la durée de ce cycle, il ne faut surtout pas tomber dans la surchauffe.

Page 2.1/02: Contrôle financier

Un commissaire constate que la motion N° 42 votée par le Conseil municipal sur proposition de la commission des finances concernant le mandat confié à une société fiduciaire pour la gestion de la période d'intérim au Contrôle financier n'a rencontré aucune suite.

Page 2.1/03: Réformes

La sécurité civile a fait l'objet d'efforts importants de part et d'autre; il y a eu beaucoup de réunions, de discussions, des groupes ont été formés, de larges consultations ont été faites, puis le personnel du SIS a été consulté. Il a été également fait appel à des consultants extérieurs et il en est résulté une véritable «usine à gaz» assez incompréhensible. Pour une telle réforme, il faut absolument l'approbation du personnel qui, en l'occurrence, est contre cette «usine à gaz», ce qui constitue la raison principal de l'échec.

Page 2.1/05: CAMVAL (Coordination des associations mondiales de villes et autorités locales)

La CAMVAL a décidé de retirer son secrétariat de notre ville, car sa présidence a échoué au maire de Barcelone qui a proposé de loger ce secrétariat dans sa mairie. Le magistrat s'est rendu, en compagnie de M. Collomb, à Dubaï afin de défendre le dossier, mais cette organisation rencontre des problèmes financiers et elle a donc accepté la proposition du nouveau président.

Page 2.1/07: Problèmes d'espace des archives

Un crédit d'études pour trouver des solutions à ce problème sera proposé fin 2000.

Page 2.1/11: Médiateurs

La Ville a instauré des postes de médiateurs internes, en l'occurrence des personnes qui avaient de l'intérêt et les compétences pour assurer cette tâche, et qui ont suivi une formation. Le magistrat souligne qu'il n'y a pas plus de problèmes que dans d'autres administrations.

Page 2.1/23: Service de la dette

La diminution de la dette, formellement de 90 millions en 1999, se monte en fait à seulement 30 millions, car 60 millions ont été empruntés «à l'avance» fin 1998.

Page 2.1/29 - GIM

Le groupe des Verts a préparé des questions écrites à l'intention du magistrat.

Par ailleurs, l'affaire de l'incendie du Restaurant du Parc des Eaux-Vives n'est effectivement pas encore réglée. L'année dernière, une année avant l'expiration des baux (appartement et restaurant), la Ville a écrit aux exploitants pour leur annoncer la résiliation de leurs baux à l'échéance de ceux-ci, ce qui ne leur a pas plu. Cette résiliation était dictée par le fait que la Ville n'était plus satisfaite du rendement de ce restaurant et souhaitait lancer un appel de candidatures ouvert. Suite à l'incendie du toit en avril 1999, le Conseil municipal a voté un crédit pour sa réparation ainsi que pour la rénovation des cuisines. Les gérants ont porté plainte et ont bloqué les travaux, ce qui n'arrange vraiment pas la Ville, étant donné qu'elle ne percevait aucun loyer vu que le restaurant n'est pas fonctionnel. La situation est telle que tous les échanges avec les gérants se font par l'intermédiaire d'avocats.

Page 2.1/31: Gestion hôtelière

Le Restaurant de la Perle du Lac n'apparaît plus, car il est maintenant indépendant et la Ville touche un fermage d'environ 280 000 francs par an.

Il est par ailleurs constaté que, suite à sa mise en gestion autonome, l'Hôtel Métropole présente des chiffres beaucoup plus intéressants.

Page 2.1/33: Banque cantonale de Genève

L'impact du vote positif par le Conseil municipal du projet d'arrêté N° 6 présenté par l'Entente (pour une contribution à la recapitalisation de la BCGe) dépend de la nature de cette décision. Si la Ville achète des actions au porteur, elles seront inscrites au patrimoine financier et ne devront pas être amorties, mais,

par contre, si la Ville achète des actions nominatives, elles seront inscrites au patrimoine administratif et devront donc être amorties, ce qui a un impact sur plan financier quadriennal (et donc sur le budget financier quadriennal).

Page 2.1/34: Compte 7001, Conseil municipal

Un commissaire constate que les modifications de lignes votées par le Conseil municipal concernant les amortissements de la Fondetec n'ont pas été faites.

Par ailleurs, la commission demande d'obtenir, sous le sceau confidentiel, l'état locatif des locaux de la SIP aux Charmilles.

DÉPARTEMENT DE L'AMÉNAGEMENT,
DES CONSTRUCTIONS ET DE LA VOIRIE

Rapporteur: M. Jean-Pascal Perler.

1. Introduction

La commission des finances, sous la présidence de M^{me} Michèle Ducret, a auditionné, le 17 mai 2000, M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, accompagné de ses deux directeurs, M. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, et M. Gaston Choffat, directeur de la Division de la voirie.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Micheline Pürro.

2. Examen du rapport d'activité du Contrôle financier

Deux services ont été contrôlés; le Service logistique et technique de la Division de la voirie et le Service d'architecture. L'analyse des processus comptables montre que ceux-ci répondent aux prescriptions légales et réglementaires. Leur organisation garantit une sécurité suffisante dans le déroulement des opérations financières et comptables. Il est à signaler, concernant le Service d'architecture, une petite erreur relative à l'indemnisation des frais de déplacement. En effet, un fonctionnaire a pris un billet CFF en première classe plutôt qu'en seconde pour un déplacement à l'extérieur du canton.

3. Examen du rapport de gestion du Conseil administratif

3.1 *Service des opérations foncières*

Il nous est rappelé, concernant les terrains dits des «SIG», à la Jonction, où se situe Artamis, qu'ils appartiennent, pour 9000 m², à la Ville de Genève, que 2 bâtiments sont propriété de l'Etat et que le reste des parcelles appartient encore aux SIG. Le détail foncier de l'ensemble des parcelles se trouve en annexe 1.

La Ville de Genève a rendu 23 préavis qui n'ont pas été suivis par le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement; toutefois, ce sont des objets mineurs, comme le précise M. Ruffieux. La liste de ces objets se trouve en annexe 2.

3.2 *Service d'urbanisme*

La nouvelle loi cantonale d'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre est en application. Cet acte législatif reconnaît pour la première fois une compétence des communes pour l'établissement du plan directeur qui lie les autorités cantonales et municipales entre elles et renforce leur droit d'initiative en matière de plans d'affectation par la création du plan localisé de chemins pédestres doté d'une déclaration d'utilité publique.

3.3 *Service d'aménagement urbain*

En matière d'éclairage public, le service assume la planification, la conception, la réalisation, l'entretien et la gestion des installations d'éclairage des rues et des illuminations, ainsi que la gestion de la consommation et des économies d'énergie. Cependant, le service se targue d'avoir installé, en 1999, 200 nouveaux points lumineux, dont les plus importantes installations se localisent sur des artères à fort trafic automobile. De plus, le plan piétons va nécessairement engendrer de nombreux autres points lumineux. Néanmoins, suite à la proposition des Verts acceptée par le Conseil municipal lors de l'étude du projet de budget 2000 de diminuer de 100 000 francs la ligne concernant l'éclairage public, une cellule de travail a été créée avec la collaboration du Service de l'énergie pour la mise en œuvre des futurs cheminements piétonniers; il faut espérer que la réflexion s'étendra à l'ensemble de l'éclairage en ville de Genève.

Le service n'utilise plus la matière du Salève, mais celle du Beaujolais (Gohr), moins calcaire, qui se prête mieux à la perméabilisation des sols. Les essais de ces nouveaux matériaux se font en collaboration avec la Division de la voirie afin de trouver les plus adéquats.

3.4 *Service d'architecture*

On assiste à une augmentation des actes de vandalisme sur les chantiers; le plus courant est le vol de matériel, ce qui n'a pas d'incidence directe sur le budget de la Ville de Genève (assurances). Cependant, on observe également de la casse et des feux qui provoquent une augmentation des frais de surveillance et de remise en état. Pourtant, il ne semble pas nécessaire d'embaucher un gardien en permanence sur les chantiers.

Les déchets de chantier font l'objet d'une attention toute particulière depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi cantonale de gestion des déchets. Un séminaire a été organisé pour les architectes de la Ville et un dossier a également été remis aux mandataires et aux services de la Ville de Genève concernés.

Le choix des bureaux d'architectes se faisait sur la base de l'examen d'un dossier de candidature. Actuellement, les règles en vigueur sont les suivantes:

- en dessous de 100 000 francs, c'est le magistrat qui effectue son choix;
- entre 100 000 et 383 000 francs, le service propose à 5 bureaux d'architectes de déposer une offre;
- au-dessus, selon les nouvelles normes, la Ville de Genève lance un appel d'offres public.

3.5 *Service des bâtiments*

L'entretien du patrimoine de la Ville de Genève est une des préoccupations qui animent le service. Le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie a perdu beaucoup de temps avec le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement concernant le bonus à la rénovation. Un accord avait été pris avec M. Moutinot selon lequel la Ville de Genève s'en remettait aux chiffres établis par le Canton, qui devait rétrocéder à la Ville un montant de 15%. Le Conseil d'Etat a décidé de stopper ce bonus à la rénovation. La Ville de Genève a donc pris la décision de renoncer à tous les arriérés pour autant que l'Etat donne des autorisations; elle en a obtenu 2 (Saint-Gervais, Grottes).

Le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie passe régulièrement du temps à faire des calculs concernant l'entretien du patrimoine administratif et il a été prévu une augmentation substantielle de la ligne concernant ces entretiens. La discussion sera ouverte lors du projet de budget 2001, car chaque service pourrait avoir à disposition une enveloppe et remettrait à son département la liste de ses besoins et ce dernier jugerait de la nécessité. Le patrimoine financier possède, quant à lui, un budget confortable, car il a déjà été augmenté et est alimenté, en partie, par le Service location de la Ville de Genève.

Concernant le Restaurant du Parc des Eaux-Vives, il est précisé que le département de M. Ferrazino s'occupe du problème des travaux et que le département de M. Muller gère les problèmes concernant les baux. Plusieurs séances communes ont déjà eu lieu et M. Ferrazino a pu constater qu'il était difficile de négocier avec les exploitants actuels. Actuellement, les travaux de rénovation sont suspendus par décision du Tribunal administratif et des procédures judiciaires sont en cours. Dans la mesure où il n'y a plus d'intention de continuer de collaborer avec les exploitants actuels et que les offres qui lui sont faites sont correctes, le Conseil administratif ne tient pas à accepter n'importe quelle autre proposition pour débloquer la situation.

Concernant la revalorisation des immeubles du patrimoine financier de la Ville de Genève, M. Ferrazino nous précise que la question n'a pas été discutée au Conseil administratif depuis le début de la législature, bien que cette valeur au bilan corresponde à la moitié de sa valeur réelle. On peut remarquer que la valeur résiduelle des bâtiments a disparu des plans financiers et que les calculs sont établis selon la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR).

3.6 *Service de l'énergie*

La commission des finances tient une fois de plus à féliciter le Service de l'énergie pour le travail qu'il a accompli afin d'optimiser la consommation des énergies en Ville de Genève. Après deux baisses successives en 1997 et en 1998, l'exercice 1999 s'est cependant caractérisé par une légère augmentation des dépenses d'achat d'énergie (+ 2,2%) pour l'ensemble des rubriques du poste 312 du plan comptable; les économies réalisées sur les achats et la gestion des stocks de combustible ont permis de compenser en partie les évolutions tarifaires qui ont touché l'eau et l'électricité.

Faisant suite à la volonté exprimée par la Confédération d'inciter les consommateurs détenteurs de stocks obligatoires de combustibles à renoncer au maintien de telles réserves, la Ville de Genève a commencé à transférer une partie de ses stocks, ce qui a permis de réaliser une économie importante. Néanmoins, la Confédération a réduit fortement les subventions accordées jusque-là à cet effet.

Le Conseil administratif s'est interrogé sur une éventuelle participation à la bourse solaire photovoltaïque et a creusé la question avec M. Macherel, chef du Service de l'énergie. Cette bourse s'adresse plutôt à la consommation individuelle afin d'inviter les gens à se poser des questions sur leur consommation; le prix de l'électricité est fixé à 1 franc/kWh et la différence avec le coût normal serait affectée à la construction d'installations solaires. Il semble donc plus judicieux que la Ville de Genève soit partie prenante pour participer à la construction de ces installations plutôt qu'au financement de la bourse solaire photovoltaïque.

3.7 Service levée des résidus ménagers et nettoyage du domaine public

La commission des finances relève qu'il y a eu 121 interventions pour des graffiti. Il est précisé qu'il n'existe pas de produit miracle, à titre préventif, qui n'altère pas le support. Il existe donc deux solutions: soit mandater des entreprises pour faire ces nettoyages, mais il faudrait augmenter la ligne budgétaire en conséquence; soit mettre en place deux équipes «internes» qui pourront intervenir rapidement, mais ces personnes devront être formées afin qu'elles utilisent l'outillage de manière adéquate. C'est finalement la deuxième solution qui fut retenue, ce qui démontre que le Conseil administratif a pris cette problématique très au sérieux, plus particulièrement concernant les bâtiments publics. Il reste toujours en suspens la motion N° 27, acceptée par le Conseil municipal le 24 janvier 2000, qui demande entre autres un inventaire des bâtiments et monuments du patrimoine administratif nécessitant une protection spécifique et de laisser un certain nombre de lieux à disposition pour l'expression créative des tagueurs.

L'amélioration de la conjoncture économique a pour conséquence une augmentation des résidus ménagers (poids annuel par habitant: + 3,88%) et des objets volumineux (poids annuel par habitant: + 4,55%). Et cela malgré une faible augmentation de la population résidente (+ 0,70%).

Suite à la collecte commune de l'aluminium et du fer blanc, une augmentation de 63,09% est à signaler pour la collecte de ces déchets valorisés.

On assiste à une hausse des frigos à débarrasser. Sur 2003 frigos récoctés, seulement 407 étaient munis d'une vignette, ce qui a occasionné une charge de 120 000 francs par manque de civisme d'une certaine frange de la population. L'année prochaine, il sera peut-être possible de prélever cette somme dans le fonds de gestion cantonale des déchets.

Suite à la nouvelle ordonnance fédérale, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1998, sur la restitution, la reprise et l'élimination des appareils électriques et électroniques qui stipule l'obligation pour l'utilisateur de rapporter ses appareils usagés à un fabricant, un importateur, un commerçant ou une entreprise d'élimination, on assiste à une augmentation considérable (1998: 18 t; 1999: 112 t!) de ce type de déchets valorisables abandonnés sur la voie publique. Cet état de fait a coûté plus de 50 000 francs à la Ville de Genève, car c'est elle qui doit amener ces déchets à la toute récente entreprise de déconstruction de Meyrin.

Les véhicules qui collectent les déchets compostables n'engendrent pas de coûts supplémentaires, étant donné que leurs utilisateurs les nettoient à fond au jet d'eau après chaque utilisation.

La commission des finances constate qu'il existe 53 «caninettes» installées en ville de Genève, à l'exception des parcs, jardins et promenades. Elles ont beau-

coup de succès et sont très utilisées. Il a été constaté qu'une sorte d'autodiscipline s'était installée et que l'objectif du service est d'en augmenter le nombre.

4. Examen des comptes proprement dits

4.1 Chapitre 30, Charges du personnel

Sur la question des «faux temporaires», M. Ferrazino souligne que son département est celui qui occupe le moins d'employés temporaires. Il y en a 2/3 à la Division de la voirie et 1/3 à la Division de l'aménagement et des constructions. Il s'agit de «vrais temporaires» et, au 31 décembre 1999, le nombre de postes se montait à 5,8, mais ce chiffre varie toute l'année.

4.2 Cellule 2001, Secrétariat du département

Poste 436, Dédommagement de tiers

Ce poste contient la rubrique 43629, Jetons de présence Fondation Carfagni, qui représente la somme de 4000 francs pour 40 heures de participation du directeur (M. Ruffieux) au poste d'administrateur de la Fondation Carfagni, sur les heures de travail de l'administration municipale.

4.3 Cellule 210450, Eclairage public, illuminations

Poste 314, Entretien des immeubles par des tiers

La modernisation des installations concernant les illuminations et la signalisation éclairée a permis de diminuer drastiquement les frais de maintenance (– 500 000 francs).

4.4 Cellule 2107, Energie

Poste 439, Autres contributions

La conséquence du transfert d'une partie de nos stocks de combustibles en dénonçant le contrat qui liait la Ville de Genève à Carbura (stockage obligatoire d'huiles de chauffage) est une suppression de la subvention fédérale (– 100 000 francs).

4.5 Cellule 230502, Levée des résidus

Poste 350, Cantons

Pour la deuxième année consécutive, nous assistons à une baisse de la participation de la Ville de Genève (– 200 000 francs) pour l'incinération de ses déchets

ménagers à l'usine des Cheneviers. L'administration admet enfin que les économies réalisées sont dues en partie à la bonne campagne d'information, principalement orchestrée par l'Etat (Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie), pour encourager la population à trier les déchets. Il ne faut cependant pas trop se réjouir, car en cette période de reprise économique la quantité de déchets est, elle aussi, à la hausse; le coût de l'incinération, quant à lui, va aussi augmenter pour inciter au tri sélectif. C'est pourquoi la Ville de Genève doit être très active dans ce domaine afin de répondre pleinement aux objectifs de son Agenda 21 local.

5. Conclusions

L'ensemble des points traités précédemment est la synthèse de l'audition du magistrat et de ses deux directeurs et des questions qu'ils ont engendrées. L'étude du département N° 2 n'a pas soulevé, lors de cette première approche, des réprobations quant à l'acceptation des comptes, mais cet acte résultera de la discussion finale dont les conclusions feront partie du rapport principal.

Annexes mentionnées.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES CULTURELLES

Rapporteur: M. Robert Pattaroni.

Œuvre et invités de la commission des finances (CF)

C'est mardi 16 mai 2000, que la CF a traité des comptes du département des affaires culturelles (DAC), en présence de ses représentants. Une seule séance a suffi, à part la partie de celle consacrée au chapitre du rapport du Contrôle financier qui concerne ce département.

Ce jour-là, la présidente de l'année 1999-2000 de la commission, M^{me} Michèle Ducret, présidait, et les notes ont été gérées par la secrétaire, M^{me} Micheline Pürro.

La présidente a accueilli MM. Alain Vaissade, vice-président du Conseil administratif (CA) mais entendu par la CF en sa qualité de magistrat chargé du DAC, et 10 de ses collaboratrices et collaborateurs. En voici la liste: MM. Pierre Roehrich, secrétaire du département, Alain Jacquesson, directeur de la Bibliothèque publique et universitaire, M^{me} Martine Koelliker, conseillère en conservation, MM. Volker Mahnert, directeur du Muséum d'histoire naturelle, Cäsar Menz, directeur du Musée d'art et d'histoire, Louis Necker, directeur du Musée d'ethnographie, Jean-François Rohrbasser, chef du Service de la promotion culturelle, M^{me} Isabelle Ruepp, directrice des Bibliothèques municipales, MM. Pierre Skrebers, chef du Service des arts de la scène, et Rodolphe Spichiger, directeur des Conservatoire et jardin botaniques.

Il importe d'emblée de remercier le magistrat et ses collaboratrices et collaborateurs pour leur contribution du jour et ultérieure, en raison des réponses écrites à certaines questions. Les remerciements de la commission vont également à la secrétaire, dont la tâche reste toujours l'une des plus difficiles parmi celles effectuées dans les diverses commissions.

Quelques chiffres généraux pour situer les résultats du département

Si l'on souhaite avoir la mesure des résultats de l'activité d'un département, afin de les analyser sous l'angle politique, il convient de procéder au choix des données pertinentes. Selon le type de département, il peut être opportun de retenir les revenus (ou recettes). C'est le cas évidemment du département des finances, dont la mission est, en premier, d'assurer les revenus de la Ville de Genève (VGE). Mais les revenus sont moins éclairants pour les autres départements, encore que...

Par contre, les charges (ou dépenses) illustrent bien, et dans une large mesure directement, les résultats de l'activité effective d'un département. Et si tout se passe comme l'organisation politique le prévoit, les résultats, dans une large mesure, devraient correspondre à l'action effective, à la volonté du magistrat.

Une précision: d'une manière générale, les revenus et charges évoqués sont les données brutes, alors même qu'il convient de distinguer les revenus et charges effectifs, soit sans tenir compte des amortissements et imputations internes (pour les charges, et des imputations seulement pour les revenus). Il s'agit d'éléments relevant des exigences de la comptabilité, autrement dit qui échappent – dans une certaine mesure – au politique, en tout cas aux magistrats du niveau communal.

Dans l'exercice ci-après, du fait que nous examinons le DAC, je ne retiens pas les revenus et me limite aux charges effectives, en prenant en considération les trois départements qui me paraissent directement comparables.

Charges (en millions de francs, sauf mention contraire)

Département		30. Personnel	31. Biens et services	36. Subventions et allocations
Affaires culturelles	Comptes 98	73,11	20,04	37,95
	Comptes 99	73,13	19,85	39,04
	Différence 98-99	+ 0,02	- 0,19	+ 1,09
	En %	0,0	- 1,0	+ 2,9
Sports et sécurité	Comptes 98	64,51	9,73	3,81
	Comptes 99	63,09	10,28	3,88
	Différence 98-99	- 1,42	+ 0,55	+ 0,07
	En %	- 2,2	+ 5,7	+ 1,9
Affaires sociales, écoles et environnement	Comptes 98	48,29	23,39	56,82
	Comptes 99	47,62	24,84	58,10
	Différence 98-99	- 0,67	+ 1,45	+ 1,29
	En %	- 1,4	+ 6,2	+ 2,3
Ensemble Ville de Genève	Comptes 98	290,69	123,03	112,11
	Comptes 99	291,26	121,69	114,69
	Différence 98-99	+ 0,57	- 1,35	+ 2,58
	En %	+ 0,2	- 1,1	+ 2,3

Quelques commentaires relatifs au DAC

- Personnel: le DAC n'a pas fait d'économies, au contraire des deux autres départements, alors que, pour l'ensemble de la commune, il y a eu une légère augmentation;

- Biens et services: des économies au DAC, certes, mais légèrement inférieures à celles de l'ensemble de la commune. Par contre, les 2 autres départements ont eu des augmentations assez importantes;
- Subventions et allocations: une augmentation plus forte au DAC que dans les 2 autres départements et par rapport à l'ensemble de la commune.

Commentaire du rapporteur à propos de ces résultats:

- *Une bonne note au DAC pour la gestion des charges nettes de personnel et de biens et services... mais une mauvaise note en matière de gestion des subventions, dans la mesure où il y aurait eu volonté de faire des économies!...*
- *Rappelons que les résultats nets sont bien la conséquence de la politique du magistrat, de ce qu'il a voulu faire ou pas, de ce qu'il a laissé faire ou pas!*

Travail de la commission

Selon le processus habituel d'examen de ce que l'on appelle «les comptes», pour ce département comme pour les autres, la commission a examiné les 3 documents qui en rendent compte: le rapport du Contrôle financier, le rapport de gestion du Conseil administratif (CA) et les comptes proprement dits.

Les commissaires ont posé une petite trentaine de questions. Le rapporteur a sélectionné celles qui lui ont paru être d'un intérêt d'ordre général par rapport à l'ensemble du Conseil municipal, voire au public.

Rapport du Contrôle financier, parties traitant du département

Plusieurs vérifications ont été faites par le Contrôle financier dans le DAC. La CF, au su des réponses données à ses questions, tant de la part du Contrôle financier que du magistrat concerné, a constaté qu'il n'y avait eu aucun fait négatif majeur.

Question (Q) 1: Musée d'art et d'histoire: certains secteurs ne tiennent plus de registres manuscrits, dans la mesure où c'est l'inventaire scientifique informatisé qui fait foi. N'y a-t-il pas risque de perte de l'information en raison de la durabilité limitée des données sur support magnétique?

Réponse (R): Toutes les grandes collections sont inventoriées. Il y a eu le cas d'un retard lors de l'enregistrement d'une importante donation, mais ce retard a été rattrapé.

Examen du rapport de gestion du Conseil administratif

Q 2: Orchestre de la Suisse romande (OSR): le bureau de la Fondation de l'OSR a démissionné pour des problèmes de structures, qu'en est-il?

R: C'est le magistrat du DAC qui a exigé que la VGE soit présente au sein du conseil de fondation. Au départ, l'Etat, par le biais du DIP, n'était pas très favorable. Les représentants de la VGE sont MM. Pierre Muller, conseiller administratif, Pierre Roehrich et Pierre Skrebers. Depuis trois ans, la VGE a cherché à avoir des éclaircissements au sujet des structures, mais sans succès. Aussi, M. Roehrich a été chargé d'approfondir la question.

L'organe de contrôle des fondations, en conclusion d'un rapport, a demandé des modifications des statuts et, le 20 juin 2000, le Conseil se prononcera sur une nouvelle version de ces statuts. Grâce au contrôle interne de gestion, il est maintenant possible d'avoir une vision claire de cette institution. En raison de la situation financière délicate, les 120 personnes salariées par la fondation (112 musiciens et 18 administratifs) ont subi une perte de pouvoir d'achat de 15% environ. Les musiciens de l'OSR sont les moins bien payés de Suisse, par rapport à leur charge.

Q 3: Personnel temporaire: lorsqu'un employé temporaire en fonction depuis plusieurs années au sein de la VGE est titularisé, est-il tenu compte de sa situation d'employé temporaire dans le calcul de la période probatoire?

R: Le département compte 18 temporaires engagés récemment. La titularisation des «faux temporaires» a été entreprise depuis plusieurs années déjà. Le CA, à fin 1988, a décidé de tenir compte du temps passé dans la même profession.

A signaler: si l'on veut des informations quantitatives sur les temporaires, se référer aux pages 2.3/04, 2.3/05, 5/85 et 5/86.

Q 4: Musée des sciences: développement d'un concept novateur?

R: En raison du constat de la trop faible fréquentation de ce musée, et par un public de spécialistes surtout, le CA a décidé de créer une animation différente, en incluant le Jardin botanique, l'Université et le CERN. Il a été fait appel à une personne extérieure, un anthropologue, qui a une autre approche des sciences. Et le 8 juillet 2000 aura lieu une grande manifestation de vulgarisation, la première Nuit de la science.

Q 5: Fête de la musique 1999: quel en a été le coût?

R: Sans les coûts des salaires des collaborateurs de l'administration, charges directes: 472 900 francs et recettes: 94 300 francs.

Q 6: Billetel: quelles sont les institutions qui possèdent ce système?

R: Billetel se porte bien. La VGE a pu être intégrée, car cet organisme est devenu une coopérative. Le Grand Théâtre, l'OSR, la Comédie et le Forum de Meyrin en font partie. Maintenant la rémunération se fait au billet, c'est la solution qui avait été préconisée par la VGE.

Q 7: Attribution de deux bourses destinées à des maisons d'édition: lesquelles?

R: La Joie de Lire et Zoé.

Q 8: L'Usine, différend avec l'Etat au sujet de l'application des règlements: qu'en est-il?

R: Le magistrat répond en fonction des informations dont il dispose.

Le Département de justice et police a écrit à plusieurs reprises à l'Usine, menaçant de fermer cet établissement, car les autorisations n'étaient pas en ordre. Le CA a joué le médiateur entre les deux parties. Une réunion est prévue prochainement. Conclusion du magistrat: il n'est pas possible de subventionner un organisme qui ne respecte pas la législation.

Q 9: Alhambra: quel est le futur concept de cette salle?

R: Le magistrat rappelle que l'Alhambra a été transféré dans son département en janvier 2000 seulement. Pour le moment, il fonctionne et, à court terme, fonctionnera comme auparavant. Des travaux de réfection sont prévus à partir de juin 2001 ou juin 2002.

Q 10: Musée des instruments anciens de musique: à quand l'ouverture, prévue pour fin 2000?

R: Il est prévu de présenter une partie de la collection dans le cadre du Musée d'art et d'histoire (MAH), mais il n'est pas encore possible de donner une date.

Q 11: Musée Rath: pourquoi une baisse de la fréquentation?

R: Il y a eu une baisse de l'ordre de 20% des visiteurs, alors que l'on avait connu une année exceptionnelle grâce à la magnifique exposition sur le Mexique. Par contre, la fréquentation du MAH a augmenté de 20%.

Q 12: Muséum d'histoire naturelle: également une baisse en 1999, pourquoi?

R: Cette année, la diminution correspond à la fin de l'exposition «Bats - Un monde à l'envers». Il faut noter que, depuis 1991, la fréquentation est en constante diminution. Pour la relever, il faut augmenter le nombre d'expositions.

Q 13: Bibliothèque sur la couverture des voies à Saint-Jean: sera-t-elle ouverte, comme prévu, à fin 2000?

R: Pour des raisons de manque de personnel, l'ouverture ne pourra pas avoir lieu. La proposition d'engagement de personnel a été refusée en 1999. L'espoir est placé à juin 2001.

Q 14: Ateliers de décors de théâtres: les coûts sont élevés (770 000 francs) et les recettes ne suivent pas (100 000 francs), pourquoi?

R: Les recettes sont en fait augmentées par le Conseil municipal. Certains travaux pour usage interne ne sont pas facturés. Pour augmenter les recettes effectives, il faudrait augmenter les subventions des théâtres...

Q 15: Spectacles populaires: détails s.v.p.?

R: La liste comportait quelque 150 organismes, associations et entreprises bénéficiaires, par rapport à leurs membres ou leur personnel. La plus grande partie de ces bénéficiaires collectifs ne recevront plus de billets ou très peu. Ceux-ci seront réservés uniquement à des associations s'occupant de personnes aux revenus tout à fait modestes, telles que le Caré. Les billets seront vendus au prix de 5 francs.

Q 16: La Bâtie Festival de Genève: à l'origine, ce festival avait pour mission première de faire connaître des spectacles et artistes locaux. L'impression est que, au fil du temps, la part des spectacles locaux diminue. Est-ce dû à la volonté du DAC, sinon, s'en préoccupe-t-il?

R: Voir réponse écrite en annexe.

A noter: la réponse écrite compte 9 pages. Seules les 2 premières sont reproduites en annexe. Les 7 autres sont à disposition au Secrétariat du Conseil municipal.

Q 17: Chat Noir: quel montant attribué?

R: Saison 1998-1999: 20 000 francs; 1999-2000: 20 000 francs.

Q 18: Fonds d'aide au personnel intermittent du spectacle: pourquoi n'avoir dépensé que les deux tiers du crédit?

R: La première année, 250 000 francs ont été dépensés sur 300 000 prévus, la deuxième année 200 000 sur 300 000. Ce ne sont pas les mêmes comédiens qui reviennent. Il faut préciser que seuls les comédiens domiciliés en VGE y ont droit, le but étant que les autres communes fassent aussi un effort.

Q 19: Grand Théâtre: utilisation de la garantie du déficit?

R: en 1998, la garantie de 500 000 francs n'a été utilisée qu'à moitié pour la saison 1998-1999. Par contre, il n'a pas été nécessaire de verser la garantie de 250 000 francs pour la saison 1997-1998, le Grand Théâtre ayant été bénéficiaire. Ce montant a été rendu à la VGE.

Q 20: Présentation du budget et des comptes en ce qui concerne les subventions: plus d'informations!

R: le magistrat est favorable. Au CM de se déterminer sur ce qu'il souhaite.

Q 21: A titre de référence, quelques surfaces propriété de la VGE utilisées pour la culture:

Parcelles	Surface (m ²)
Musée d'ethnographie actuel:	
– bd Carl-Vogt	6 200
– Conches	sauf erreur, env. 32 000
– projet de la place Sturm	8 600
L'Usine	1 600
Site d'Artamis, partie VGE	Env. 9 000

Commentaires du rapporteur: ce ne sont pas les parcelles qui manquent, d'autant plus qu'il y en a bien d'autres que celles retenues ci-dessus. Pourquoi ne pas traiter une fois de leur utilisation? Pourquoi ne pas faire une étude d'adéquation des sites à leur meilleure affectation possible? Une précision: on peut y réfléchir sans remettre en question les fonctions, soit sans intention de supprimer les activités existantes et appréciées.

Annexe mentionnée.

DÉPARTEMENT DES SPORTS ET DE LA SÉCURITÉ

Rapporteur: M. Jean-Luc Persoz.

Sous la présidence de M^{me} Michèle Ducret, la commission des finances a examiné, lors de sa séance du 30 mai 2000, les comptes 1999 du département des sports et de la sécurité. Elle a ainsi procédé à l'audition de M. André Hediger, conseiller administratif en charge du département des sports et de la sécurité, qui était accompagné des collaborateurs suivants: M^{me} Janine Currat, directrice, M. Yves Nopper, chef du Service des sports, M. Olivier Légeret, chef du Service d'incendie et de secours, M. Yves Clerc, chef du Service de la protection civile, M. Dominique Clavien, chef du Service des agents de ville et du domaine public.

Comptes du département des sports et de la sécurité

	<i>Budget 1999</i>	<i>Comptes 1999</i>	<i>Comptes 1998</i>
	Fr.	Fr.	Fr.
Charges	104 674 963	103 642 649,41	105 478 953,59
Revenus	42 793 680	41 482 978,46	45 784 438,07

La comparaison entre les comptes 1999 et le budget 1999 laisse apparaître:

- une diminution des charges de 1 032 313,59 francs (– 0,98%);
- une augmentation des revenus de 1 310 701,54 francs (+ 3,1%).

La même comparaison laissait apparaître des différences similaires lors de l'exercice précédent.

Les subventions globales du département se présentent de la manière suivante:

<i>Subventions</i>	<i>Budget</i>	<i>Comptes</i>
1999	3 880 790,00	3 880 767,70
1998	3 832 190,00	3 808 286,20

Les subventions sont, aux comptes, à la hauteur de celles inscrites au budget (– 22,30 francs) et en très légère augmentation par rapport aux comptes 1998.

La situation, en ce qui concerne les postes occupés par le département, est la suivante:

	<i>Postes occupés</i>	<i>Postes existants</i>
1999	512,5	533,5
1998	514	536,5
1997	528,7	536,5

Si les postes existants ne varient guère, les postes occupés diminuent moins que par le passé, mais 1,5 poste occupé a été supprimé en 1999.

Rapport du Contrôle financier

Service des agents de ville et du domaine public

Le Service des agents de ville et du domaine public pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 1999 a été contrôlé par le Service du contrôle financier. L'analyse des processus comptables montre que ceux-ci répondent aux prescriptions légales et réglementaires. Les problèmes rencontrés par le passé pour les factures débiteurs en contentieux semblent être réglés.

Service d'incendie et de secours

Le Service d'incendie et de secours (SIS) a été contrôlé pour la période du 1^{er} janvier au 2 août 1999. Le rapport du Contrôle financier relève deux points qui concernent les délais de la facturation des interventions et l'enregistrement du «guide orange» (guide de chimie).

Le «guide orange» est un document que le SIS vend aux autres compagnies de sapeurs-pompiers. Ce guide étant épuisé, il a fallu le rembourser aux communes l'ayant commandé et payé.

Les factures d'interventions qui concernent les fausses alertes dues aux systèmes de sécurité, les transports en ambulance, les accidents de circulation avec désincarcération et les problèmes chimiques mineurs sont établies sur la base d'une tarification forfaitaire. Pour atteindre l'objectif d'une facturation à six semaines, le SIS a engagé un comptable à fin 1998 et les procédures ont été modifiées. L'atteinte de cet objectif semble imminente.

Audition du département des sports et de la sécurité

M. Hediger, conseiller administratif en charge du département, et ses collaborateurs ont répondu aux nombreuses questions des commissaires concernant le rapport de gestion et les comptes 1999 du département. En voici un résumé.

Service des sports

Piscine de Varembe

Suite à la remarque d'un commissaire qui souligne que l'on attend les limites de la capacité d'accueil de cette piscine, la commission apprend que cette piscine

enregistre les réservations des classes et que le département respecte le quota des classes. C'est pourquoi le département envisage de trouver une solution pour augmenter la capacité d'accueil de cette piscine.

Bassins de Contamines, de Liotard et de Pâquis-Centre

Le département informe la commission que ces bassins sont utilisés par le Service des écoles, mais que l'entretien et tous les contrôles techniques sont effectués par le Service des sports.

Personnel

La commission aborde la question du personnel temporaire. Le magistrat informe la commission que mis à part le SIS et le Service du domaine public (2 temporaires) l'intégralité des collaborateurs temporaires travaille au Service des sports et est affectée à la surveillance des piscines et de la patinoire. Ce ne sont pas nécessairement les mêmes en hiver qu'en été.

Service de la protection civile

La commission apprend que, suite à l'afflux important de réfugiés dans les abris de la Protection civile, ce sont des professionnels qui se sont occupés de l'encadrement et que ce sont des bénévoles, en partenariat avec l'AGECAS, qui se sont occupés des dortoirs.

De plus, les nouvelles dispositions qui vont être prises par la Confédération vont ramener une partie des activités de ce service aux cantons et non plus aux communes. Cependant, la formation reste sous la responsabilité des communes, ce qui implique que les départs à la retraite suffiront à compenser la diminution des activités de ce service.

Service des agents de ville et du domaine public

La délicate question de l'adhésion de la Ville de Genève à ASM (Agents de sécurité municipaux) est soulevée par la commission. Il est en effet réjouissant de constater que l'adhésion de la Ville de Genève à ASM permettra aux agents de ville de verbaliser à nouveau sur le territoire de notre commune.

De nombreux commissaires soulignent l'importance d'avoir des compétences de police élargies pour mieux lutter contre le stationnement sauvage ou le non-respect des zones bleues par les automobilistes.

Conclusions

A la suite de l'audition du magistrat et de ses collaborateurs, les commissaires n'ont pas exprimé de réaction négative à l'approbation des comptes de ce département. Mais c'est bien évidemment dans les conclusions du rapport général que sera exprimée la position finale de la commission.

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES, DES ÉCOLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Rapporteur: M^{me} Marie-France Spielmann.

La commission des finances a consacré sa séance du 31 mai 2000 pour examiner les comptes du département municipal des affaires sociales, des écoles et de l'environnement. La commission a siégé sous la présidence de M^{me} Michèle Ducret. Les notes de séance ont été rédigées par M^{me} Micheline Pürro.

La commission a siégé en présence de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, accompagné de M. Philippe Aegerter, directeur du département.

M. Tornare, conseiller administratif, précise aux membres de la commission que les comptes 1999 sont composés de 5/12 sous la présidence de M. Rossetti et de 7/12 sous la sienne. Le budget 1999 a été rectifié par ses services lors de son entrée en fonction en juin 1999. Il remercie M. Rossetti de n'avoir pas vidé les caisses et de lui avoir laissé des comptes en bon état (hormis le compte «Action pour la jeunesse»). Le budget 1999 a été modifié sous sa conduite, le Service de la petite enfance et le Service des écoles ont connu quelques modifications ainsi que celui de la coopération. Des changements ont également été opérés pour les dépenses hors département, par exemple pour Télégènevè et le parascolaire. Le vrai budget de sa politique est celui de l'an 2000, le budget 2001 sera encore plus influencé par le nouveau chef du département. Les centres d'action sociale et de santé (CASS) vont être réformés au mois de juin, la présence de la municipalité sera maintenue.

Rapport d'activité du contrôle de gestion

Suite à des contrôles effectués par sondages du 8 au 18 novembre 1999, il résulte que l'ensemble des processus comptables répond aux prescriptions

légales et réglementaires à l'exception de quelques imputations erronées concernant de petits montants du Service social, environ 400 à 500 francs. Les erreurs constatées ont toutes été corrigées.

Un versement du Service social au Foyer Livada, qui a été démunicipalisé, n'a pas été effectué de la manière prévue par la convention, soit 150 000 francs avant le 31 janvier et le solde de 100 000 francs avant le 31 juillet. En fait, le montant total est correct, mais il a été versé en deux fois 125 000 francs.

Des membres de la commission des finances ainsi que le conseiller administratif considèrent que le rapport du Service financier devrait davantage relativiser leurs remarques en fonction de l'importance des problèmes.

Pour avoir une vue d'ensemble, les commissaires considèrent que la commission des finances doit recevoir des documents aussi complets que ceux remis aux départements concernés, afin d'améliorer le travail de la commission. Il est proposé de faire figurer dans le rapport d'activité du contrôle de gestion:

1. les remarques;
2. les chiffres concernés;
2. le droit de réponse du service.

De manière générale, la commission constate que le rapport présenté est d'une qualité très inférieure au travail fait précédemment. Le rapport actuel n'est d'aucune utilité pour la commission des finances, ce qui n'était pas le cas avant.

Rapport de gestion du Conseil administratif à l'appui des comptes 1999.

Règlement sur les cimetières

Le rapport de gestion précise, en page 3, que «la révision du règlement sur les cimetières avec une vision résolument moderne, qui va dans le sens d'une ouverture aux rites des morts des grandes religions présentes à Genève, marque sans doute le tournant le plus important entre l'ancien et le nouveau responsable du département». Cette révision sera compatible avec la loi cantonale. La juriste du département a été chargée de peaufiner et de modifier le règlement qui va être remis au Conseil municipal. La chapelle de l'Ange de la Consolation a été inaugurée en juin 2000 et va dans le sens d'une ouverture aux différents rites des morts en respectant les convictions agnostiques, athées, francs-maçonnnes, etc.

Actions financières

Ce poste concerne le versement de prestations municipales complémentaires aux personnes bénéficiaires de l'Office cantonal pour personnes âgées (OCPA)

comme complément d'aide. Les allocations sont versées à des personnes ou familles dont le revenu est inférieur au barème établi par la Ville de Genève. En 1999, il a été versé en moyenne 4709 prestations municipales à 5337 personnes, 310 allocations à 809 personnes et 64 allocations familiales à 117 personnes.

La différence entre le budget de 7,4 millions et les dépenses de 9,7 millions figurant aux comptes provient d'une sous-estimation de ce poste pour un million de francs. Cette somme manquante a été prise sur le montant de la Fondation Zell. D'autre part, le magistrat précédent avait oublié durant des années de réclamer à l'Etat une somme annuelle de 350 000 francs en relation avec les CASS.

Lors de son décès, M^{me} Zell a légué 22 millions, une villa à Champel et un appartement en Espagne à la Ville de Genève. Ce testament est contesté par une nièce et les procédures sont en cours.

Antenne Accueil

En 1999, 145 personnes ont été hébergées dans 13 appartements et 3 villas appartenant à la Ville de Genève. Ouvert 6 jours sur 7, le Square Hugo a offert une moyenne de 130 repas par jour à des personnes sans domicile fixe et jusqu'à 150 repas/jour en juillet-août en raison de la fermeture du Caré durant cette période. La cuisine est inutilisable et nécessite une réfection, qui va être faite. Cette situation exige que des repas doivent être livrés de l'extérieur. D'autre part, le conseiller administratif a l'impression que les responsables se considèrent comme une association en roue libre, mais, dans l'ensemble, cet endroit est tout à fait correct. Le Service des espaces verts et de l'environnement a déposé des plantes vertes et le mobilier va être changé afin qu'il soit un peu plus confortable.

Service des écoles et institutions pour la jeunesse

Internet dans les classes

Pour ce qui concerne la connexion Internet dans les classes de la Ville de Genève, un questionnaire va être adressé à tous les enseignants de la Ville de Genève pour leur demander qu'elles sont les améliorations qu'ils voudraient de la part de la Ville de Genève.

Salaire des concierges

En réponse à des questions sur le salaire des concierges et la présence des épouses dans la liste des employés réguliers, le conseiller administratif estime qu'il n'est pas possible de tout changer en dix mois. La question est examinée. Il

est vrai que les concierges sont bien payés, mais par contre leur caisse de retraite est minable, étant donné que le salaire assuré est bas! Dorénavant, les concierges seront beaucoup plus associés à des travaux sociaux.

Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE)

Dans le cadre des Floralies, beaucoup de jardiniers ont fait des heures supplémentaires sans être payés. Le service fonctionne remarquablement du point de vue professionnel et technique. Des artistes seront mandatés pour repenser la flore et les buissons afin qu'ils soient en adéquation avec les Floralies. L'entretien des pelouses demande beaucoup de travail depuis qu'il est autorisé de pique-niquer ou de bronzer sur les pelouses.

L'étude de la réalisation d'une station de pompage de l'eau du lac pour l'arrosage figure au plan financier quadriennal.

L'idée de la rénovation de la chapelle Saint-Georges a été abandonnée.

Ecoles et institutions pour la jeunesse

Institutions privées

Les personnes qui rencontrent des problèmes financiers peuvent avoir recours aux services de la Ville, qui paient pour elles afin qu'elles ne se retrouvent pas aux poursuites. Cette charge apparaît aux recettes du Service social et ressort aux subventions «Secours d'urgence».

Le poste 500300.452 concerne une surestimation de la contribution de la commune de Cologny aux frais d'exploitation de l'école de Pré-Picot, calculée au prorata du nombre d'élèves. Un conflit existait depuis de nombreuses années entre M. Rossetti et la commune de Cologny. Le conseiller administratif considère que la Ville de Genève demandait trop à cette dernière et une solution a été trouvée.

Le poste 500700.366 prévoyait une dépense de 300 000 francs, la dépense de 100 francs résulte de l'ouverture d'un compte CCP. Beaucoup de Bosniaques ont été pris en charge par des amis ou des membres de leur famille et, de plus, ils ont pu retourner plus rapidement dans leur pays. Ce fonds a été beaucoup moins sollicité que celui destiné aux Kosovars.

Pompes funèbres

Les augmentations du poste «Pompes funèbres» résultent d'une augmentation du nombre de personnes ayant demandé la gratuité des obsèques.

Projets de quartiers

Le fonds «Projets de quartiers» est utilisé pour améliorer la démocratie de quartier.

Département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement

<i>Amortissements par cellule</i>	<i>Effectifs</i>	<i>1999</i>	<i>Budget</i>
500 151	—		226 667
500 200	462 474		464 069
555 300	18 965 728		19 595 923
500 353	15 000		15 000
500 400	1 141 836		1 406 179
500 600	23 200		23 200
500 650	850 964		850 808
500 651	192 819		253 524
500 700	1 169 582		1 123 222
500 750	192 039		192 039
Total département	23 013 642		24 150 631
Economie	1 136 909		

Justification des principales différences

		<i>+ amortissement– amortissement</i>
500 151	Télé-réseau n'est plus amorti, vu l'excellente situation financière TV-Léman a été totalement amorti en 1998 (mauvaise situation)	166 667 60 000
500 300	N° 40 Champ-Baron correction amortissements 1998	108 435
	N° 43 Peupliers Annulation amortissements 1998, car il s'agit d'une étude non amortissable avant crédit de réalisation	166 199
	N° 232 Places de jeux Solde des dépenses amorties, car pas d'annuité disponible	232 131
	N° 240 Dumas 30 Bouclé et complètement amorti	138 127

	N° 333 Diverses écoles Complètement amorti en 1998	631 169
	N° 374 Châteaubriand 3 Bouclé en 1998 amorti sur dépenses et non sur crédit voté	71 500
		<hr/>
		340 566
		1 007 015
	Net moins amortissement	666 449
500 400	N° 221 Catalogue plantations pas bouclé – plus d’annuité, amorti solde dépenses	60 437
	N° 571 Louis-Favre Amortissement transféré à la GIM	132 800
	N° 832 voir «sans dernière ligne»	
	N° 231 Patrimoine arborisé amorti sur solde dépenses car bouclé	48 372
		<hr/>
		241 609
500 651	N° 214 Châtelaine - Tout amorti en 1998	60 705
500 700	N° 187 Charles-Galand Amorti sur dépenses, car important dépassement 45 255	
		<hr/>
	Total justifié ci-dessus	<u>1 150 175</u>

N.B. Au moment de l'établissement du budget, en 1998, des éléments n'étaient pas encore connus; les chiffres effectifs 1999 reflètent la situation réelle.

4. Rapports du Contrôle financier et de l'organe de révision

4.1 Rapport d'activité du Contrôle financier

Présenté à la commission des finances lors de sa séance du 9 mai, ce rapport, confidentiel et personnalisé, décrit les missions générales et l'organisation du service ainsi que les travaux de contrôle effectués durant une partie de l'année 1999.

Missions générales: la mission du Service du contrôle financier est définie dans son règlement du 7 octobre 1980. Le Contrôle financier s'assure notamment:

- de l'exactitude de la comptabilité, de la concordance des écritures avec les pièces justificatives et de l'authenticité de ces dernières;
- de la conformité des recettes et des dépenses aux prescriptions du budget, des arrêtés du Conseil municipal et de ceux du Conseil administratif;
- de la comptabilisation complète des recettes et des dépenses;

- de la régularité du bilan et du compte de résultats généraux;
- de la réalité des inventaires;
- de l'application correcte des procédures informatiques;
- de l'application correcte des procédures édictées par la Commission de rationalisation.

Effectifs du service: le Contrôle financier prévoit actuellement 12 postes. Certains postes sont encore vacants.

Règlement du Service du contrôle financier: suite à l'entrée en vigueur de nouvelles lois, règlements et directives concernant l'administration des communes, le règlement du Service du contrôle financier doit subir une réactualisation qui tienne compte de l'instauration récente du contrôle de gestion.

Contrôles effectués: le service a contrôlé 11 entités. Des constatations et des recommandations ont été communiquées aux services et organismes concernés. Dans la majorité des cas, des actions correctives ont été menées durant l'exercice 1999. Ce qui subsiste ne représente pas des valeurs significatives pour être prises en compte à la lecture des comptes annuels 1999.

La commission des finances a souhaité que les futurs rapports soient plus complets et plus explicites au niveau des chiffres. Elle a également souhaité recevoir les rapports du Contrôle financier spécifiques aux différents départements.

4.2 Rapport de l'organe de révision

Ce rapport, non confidentiel, est signé par MM. André Lévrier, directeur responsable de la révision, et Claude Chouet, sous-directeur. En raison de son grand intérêt, ce rapport est intégré, sans les annexes (celles-ci se trouvent également dans le rapport de gestion du Conseil administratif) au rapport général.

Annexes du point 4, «Rapports du Contrôle financier et de l'organe de révision»

6. **Délibérations de la commission et vote des arrêtés**

6.1 *Introduction*

Après avoir constaté que le Conseil administratif a procédé à diverses opérations non prévues au budget, par exemple l'affectation de 27,7018 millions supplémentaires au poste «Pertes sur débiteurs», d'une provision de 3 millions en faveur du personnel et de 27,554 millions à l'augmentation de la fortune, la commission des finances s'est interrogée sur les compétences respectives du Conseil administratif et du Conseil municipal en ce qui concerne notamment l'affectation des excédents de recettes et de revenus dans l'établissement des comptes.

Cette question a très rapidement pris des proportions considérables suite à l'adoption par la commission, lors de sa séance du 4 juillet 2000, du principe du remboursement au personnel des institutions de la petite enfance de la contribution de solidarité prélevée sur les salaires 1999, qui représente un montant d'environ 450 000 francs. La commission a, en effet, opté pour un remboursement sur l'excédent de revenus 1999, ce qui aurait nécessité une modification des comptes présentés par le Conseil administratif.

Contactés par le président de la commission, MM. Jean Suter, directeur des Finances au Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie (DIAEE), et Eric Hermann, directeur du département des finances de la Ville de Genève, ont affirmé qu'il n'était pas possible de modifier les montants figurant dans les comptes et ont suggéré que le remboursement au personnel de la petite enfance soit opéré sur l'exercice 2000.

Se référant aux articles 30 et 75 de la loi sur l'administration des communes (LAC), les commissaires aux finances ont estimé que le Conseil municipal disposait d'une base légale pour modifier la répartition de l'excédent de revenus décidée par le Conseil administratif.

C'est ainsi qu'il a été proposé d'auditionner des représentants du Conseil administratif et des Départements cantonaux de l'intérieur et des finances au sujet des compétences respectives du Conseil administratif et du Conseil municipal.

6.2 *Audition des représentants du DIAEE et du Conseil administratif*

Le 19 septembre 2000, la commission des finances a reçu MM. Jean Suter, Eric Hermann et Pierre Muller, conseiller administratif. MM. Suter et Hermann ont réitéré leur interprétation des dispositions légales et réglementaires relatives aux comptes. M. Muller les a approuvés tout en évoquant la possibilité de demander un avis de droit concernant les compétences du Conseil administratif et du Conseil municipal. Il a proposé, par ailleurs, de chercher un accord entre les deux pour l'année 2000.

Prié de fournir les bases légales et réglementaires interdisant au Conseil municipal de modifier les comptes, M. Suter a donné les réponses que résument les deux extraits des notes de séance du 19 septembre 2000 de la commission des finances:

1^{er} extrait

«M. Suter dit que le règlement d'application du droit des communes stipule plusieurs choses. Il donne lecture de différents paragraphes d'où il ressort que les excédents de charges et de revenus servent exclusivement au remboursement de la dette. Il est également dit que le Conseil municipal peut approuver ou refuser les comptes, mais pas les modifier. D'autres articles se réfèrent au bouclage des comptes, au remboursement de la dette et à la constitution de réserves. Pour le surplus, hors norme légale, on considère qu'il est trop tard pour modifier les comptes après leur publication. On ne peut donc plus intervenir au niveau des comptes 1999, mais seulement en 2000 et via un crédit budgétaire supplémentaire. Pour éviter ce genre de situation il aurait fallu renvoyer les comptes au Conseil administratif. A noter que le Conseil administratif a constitué une provision pour le personnel avant le bouclage des comptes, provision qui peut être attribuée de différentes manières et à différentes personnes; un éventuel solde doit être dissout. L'autre façon de procéder est de voter un crédit budgétaire.»

2^e extrait

«M. Suter signale qu'un livre a été publié sur les communes suisses. Lui-même trouve la situation claire: Genève est la seule ville suisse qui distribue les bénéfices et cela est une anomalie qui a dû être corrigée. En ce qui concerne l'approbation des comptes, elle doit se faire au plus tard le 30 septembre, mais le Conseil municipal de la Ville de Genève le fait souvent avec retard, ce qui pose problème. Lui-même tient compte de la situation au 1^{er} octobre, également en ce qui concerne la capacité financière. Les comptes doivent impérativement être bouclés au 30 septembre. De plus, lorsqu'ils sont publiés et certifiés, ils ne peuvent plus être modifiés.»

Par ailleurs, M. Suter a bien voulu fournir, par écrit, les références législatives et réglementaires régissant l'administration des communes et qui se trouvent annexées au présent rapport.

6.3 *Audition de M^{me} Calmy-Rey, cheffe du Département cantonal des finances*

L'audition de la conseillère d'Etat, accompagnée de M. B. Cordt-Moller, directeur général des Finances de l'Etat, a eu lieu le 26 septembre 2000.

La conseillère d'Etat, que les commissaires remercient vivement d'avoir accepté leur invitation, a rappelé que la surveillance des communes appartient au DIAEE et que c'est auprès de ce département qu'il faut chercher des explications relatives aux compétences des communes. Elle a cependant exposé les pratiques cantonales concernant les comptes de l'Etat. Elle a notamment expliqué que la commission des finances du Grand Conseil peut, sous certaines conditions, toucher aux rubriques de fonctionnement. C'est ainsi que, suite aux travaux de la commission des finances chargée d'examiner les comptes et la gestion de l'Etat pour 1993, les projets de loi 7085 et 7086 approuvant les comptes et la gestion de l'Etat ont été amendés et les comptes modifiés en conséquence (cf. l'annexe «addendum»).

6.4 *Discussions de la commission*

Suite aux auditions précitées, plusieurs commissaires ont estimé que la situation était toujours aussi floue et qu'une clarification des rôles respectifs du Conseil administratif et du Conseil municipal devrait précéder le vote des arrêtés relatifs aux comptes. L'ensemble des membres de la commission a exprimé un profond malaise face à une interprétation selon laquelle le Conseil municipal ne peut que soit accepter, soit refuser les comptes. Ils ont éprouvé le même sentiment face à l'affirmation de M. Jean Suter selon laquelle, en l'absence d'une décision du Conseil municipal au 30 septembre, c'est le DIAEE qui décide de la validité, ce qui équivaut à l'acceptation ou non des comptes.

Toutefois, soucieux de ne pas pénaliser les personnels de la Ville et des institutions de la petite enfance, plusieurs commissaires ont souhaité voter les arrêtés sans attendre plus longtemps, le problème des compétences respectives du Conseil administratif et du Conseil municipal restant entier et nécessitant une solution claire pour ne pas se retrouver face au même problème en ce qui concerne les comptes 2000 et suivants.

En attendant une solution définitive, la commission a adopté à l'unanimité le texte du projet de motion suivant:

PROJET DE MOTION N° 129

«Concertation entre le Conseil administratif et le Conseil municipal
avant que les comptes soient bouclés».

Considérant:

- les controverses qui ont animé les débats de la commission des finances à l'occasion de l'examen des comptes 1999 de la Ville de Genève concernant les compétences de nos deux conseils;

– les différentes interprétations de la loi sur l'administration des communes et de son règlement d'application qui ont été exprimées lors de ces débats,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'instituer une concertation entre les deux conseils avant que les comptes de la commune soient bouclés et présentés.

6.5 *Votes de la commission*

6.5.1 Petite enfance

Lors de sa séance du 4 juillet 2000, la commission a accepté le principe du remboursement de la contribution de solidarité 1999 par 10 oui (2 R, 2 DC, 1 S, 2 Ve, 2 AdG/TP, 1 AdG/SI), 0 non et 2 abstentions (2 L).

Lors de sa séance du 20 septembre 2000, la commission des finances a adopté, par 8 oui (2 DC, 1 S, 1 Ve, 2 AdG/TP, 2 AdG/SI), 3 non (3 L) et 4 abstentions (2 R, 1 S et 1 Ve), le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ N° 12

«Remboursement de la contribution de solidarité
au personnel de la petite enfance».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de la commission des finances,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 600 000 francs pour l'exercice 2000 destiné à restituer au personnel des institutions subventionnées de la petite enfance la contribution de solidarité qu'il a versée au cours de l'exercice 1999.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de descriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 600 000 francs.

Art. 3. – La couverture définitive de ce crédit sera assurée par des plus-values escomptées au niveau des revenus de la Ville de Genève ou par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à la charge du compte de fonctionnement de l'exercice 2000 de la Ville de Genève.

6.5.2 Approbation des comptes 1999

Lors de la séance du 20 septembre 2000, la commission a accepté, par 5 oui (2 R, 1 Ve, 2 AdG/SI), 1 non (DC) et 9 abstentions (3 L, 2 S, 1 Ve, 2 AdG/TP, 1 DC), de procéder au vote des arrêtés relatifs aux comptes 1999.

L'arrêté I a été accepté par 6 oui (2 R, 1 Ve, 2 AdG/SI, 1 AdG/TP) et 9 abstentions (3 L, 2 DC, 2 S, 1 Ve, 1 AdG/TP).

L'arrêté II a été accepté article par article par un même score: 6 oui (2 R, 1 Ve, 1 AdG/TP, 2 AdG/SI) et 9 abstentions (3 L, 2 DC, 2 S, 1 Ve, 1 AdG/TP).

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du présent rapport;
sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 62 232 629,32 francs pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, lettres d), e) et f), et 75, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:**Article premier.* – Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 1999 est approuvé pour les montants suivants:

– revenus 875 119 644,85 francs sous déduction des imputations internes de 75 689 462,71 francs, soit net	Fr. 799 430 182,14
– charges 847 565 630,66 francs, sous déduction des imputations internes de 75 689 462,71 francs, soit net	<u>Fr. 771 876 167,95</u>
– Excédent de revenus	Fr. 27 554 014,19

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections.

Art. 2. – Compte d'investissements

Le compte d'investissements 1999 est approuvé pour les montants suivants:

a) patrimoine administratif	
– dépenses	Fr. 64 893 673,45
– recettes	<u>Fr. 4 801 515,63</u>
– investissements nets	Fr. 60 092 157,82
b) patrimoine financier	
– dépenses	Fr. 10 818 924,27
– recettes	<u>Fr. 448 262,45</u>
– investissements nets	Fr. 10 370 661,82
c) total	
– dépenses	Fr. 75 712 597,72
– recettes	<u>Fr. 5 249 778,08</u>
– investissements nets	Fr. 70 462 819,64

Art. 3. – Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

a) patrimoine administratif	
– investissements nets	Fr. 60 092 157,82
– amortissements	Fr. 63 781 765,94
– excédent de revenus de fonctionnement	Fr. 27 554 014,19
– autofinancement	<u>Fr. 91 335 780,13</u>
– excédent de financement	Fr. 31 243 622,31

b) patrimoine financier	
– investissements nets	Fr. 10 370 661,82
– amortissements	Fr. 287 053,68
– insuffisance de financement	Fr. 10 083 608,14
c) total	
– investissements nets	Fr. 70 462 819,64
– amortissements	Fr. 64 068 819,62
– excédent de revenus de fonctionnement	Fr. 27 554 014,19
– autofinancement	Fr. 91 622 833,81
– excédent de financement	Fr. 21 160 014,17

Art. 4. – Variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit 27 554 014,19 francs, est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus de fonctionnement.

Art. 5. – Bilan

Le bilan au 31 décembre 1999 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2 155 346 638,33 francs.

Annexes du point 6, «Délibérations de la commission et vote des arrêtés»

Articles 30 et 75 de la loi sur l'administration des communes*Art. 30. – Fonctions délibératives*

¹ Le conseil municipal délibère sur les objets suivants:

- a) le budget annuel de la commune;
- b) le nombre des centimes additionnels communaux à percevoir;
- c) la taxe professionnelle communale;
- d) les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir;
- e) les crédits extraordinaires et complémentaires relatifs aux dépenses communales hors budget et les moyens de les couvrir;
- f) le compte budgétaire et le compte financier annuels;
- g) les emprunts et les cautionnements communaux, les mises en gage de biens communaux ainsi que les prêts en espèces qui n'ont pas un but social sous réserve de l'article 48, lettre j;
- h) la garantie financière accordée à des entreprises privées ou à des personnes morales de droit public;
- i) les comptes annuels des institutions dont l'administration ou la surveillance incombe à la commune;
- j) l'acceptation des donations et les legs à la commune avec ou sans destination mais avec charges et conditions sous réserve de l'article 48, lettre i;
- k) les achats ou ventes d'immeubles, les échanges ou partages des biens communaux, l'exercice d'un droit de préemption, la constitution de servitudes ou d'autres droits réels ; toutefois, le conseil municipal peut, par délégation révocable en tout temps, charger le conseil administratif ou le maire de passer tous les actes authentiques concernant:
 - 1° les cessions au domaine public des terrains et hors-ligne provenant des propriétés voisines;
 - 2° les échanges et aliénations de parcelles nécessitées par des corrections d'alignement;
 - 3° les constitutions et radiations de servitudes et autres droits réels au profit de la commune; à condition que les opérations visées sous chiffres 1°, 2° et 3° résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou hors budget;
- l) les baux relatifs aux biens communaux, sous réserve de l'article 48, lettre l;

- m) les projets de construction, de transformation ou de démolition d'immeubles communaux, d'ouverture ou de suppression de chemin ou de rue, de travaux publics;
- n) l'expropriation pour cause d'utilité publique communale;
- o) la modification des limites du territoire de la commune;
- p) les plans d'utilisation du sol et leurs règlements;⁽³⁾
- q) le préavis à donner sur la modification des limites de zones de constructions de la commune;
- r) le préavis à donner sur les projets de plans localisés de quartier et de plans de site et leurs règlements;⁽³⁾
- s) l'accord à donner lors d'une autorisation pour un projet de construction en ordre contigu en cinquième zone dont la surface de plancher habitable excède 25% de la surface du terrain;
- t) la création de fondations d'intérêt public communal, de fondations de droit privé ou de sociétés au capital desquelles la commune veut participer;
- u) la création de groupements intercommunaux, l'adhésion de la commune et son retrait;
- v) les traitements, les indemnités allouées aux conseillers administratifs, maires et adjoints, ainsi que les jetons de présence et indemnités alloués aux conseillers municipaux;
- w) le statut du personnel communal et l'échelle des traitements et des salaires;
- x) les demandes de naturalisations d'étrangers âgés de plus de 25 ans;
- y) la validité des initiatives municipales.⁽⁵⁾

² (7)

Art. 75. – Approbation des comptes

¹ Le compte budgétaire communal doit être approuvé par le conseil municipal le 15 mai au plus tard.

² Ce délai est fixé au 30 septembre pour la Ville de Genève.

M. Souhail Mouhanna, président de la commission des finances et rapporteur général (AdG/SI). Je commencerai par une sorte de boutade en demandant: est-ce que vraiment notre vote concernant les comptes 1999 a un intérêt quelconque, autre qu'une sorte de témoignage? Pourquoi est-ce que je pose cette question? Parce que, justement, les comptes 1999 ont été votés par la commission des finances très récemment, alors qu'ils auraient dû être votés, d'après la LAC (loi sur l'administration des communes), au plus tard le 30 septembre 2000 par le Conseil municipal. Si celui-ci ne vote pas les comptes avant la date fatidique du 30 septembre, il semblerait que, de toute façon, le département de tutelle – qui est le Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie – décide lui-même si les comptes sont conformes ou pas. A partir de ce moment-là, si le département de tutelle est d'avis que les comptes sont conformes, cela signifie que pour lui les comptes sont adoptés. Par conséquent, le Conseil municipal n'a aucune possibilité de modifier quoi que ce soit à ce niveau-là. La question qui se pose est donc: est-ce que cela sert à quelque chose si le Conseil municipal vote ou non les comptes?

Cette première réflexion va entraîner un certain nombre d'explications. Tout d'abord, la commission des finances avait prévu que les comptes soient discutés et votés au plus tard le 4 juillet. En cours de route, elle a constaté que le Conseil administratif avait procédé à un certain nombre d'opérations, qui étaient des opérations non prévues au budget. Par exemple, celui-ci avait affecté 27 millions supplémentaires à un amortissement pour «débiteurs douteux», puisque le Département de l'intérieur demande à la Ville de Genève de constituer une provision de l'ordre de 30% d'un montant total de l'ordre de 150 millions de francs. Le Conseil administratif a donc affecté, sur l'excédent de revenus 1999, un montant de 27 millions sur les comptes 1999.

D'autre part, toujours sur les comptes 1999, le Conseil administratif avait affecté 3 millions pour le personnel. Par ailleurs, la commission des finances avait été saisie par les représentants du personnel des institutions de la petite enfance, qui demandaient d'être auditionnés au sujet de la contribution de solidarité prélevée sur les salaires de ce personnel pendant l'année 1999. Nous avons donc auditionné ces représentants du personnel qui nous ont demandé le remboursement de la contribution de solidarité, étant donné l'excellente situation financière de la Ville de Genève concernant l'exercice 1999. Par conséquent, au niveau de la commission, nous avons examiné cette question et nous avons, à la quasi-unanimité – je crois qu'il n'y a eu que 3 abstentions – adopté le principe du remboursement de cette contribution de solidarité. Naturellement, dans notre esprit, ce remboursement devait s'effectuer sur les comptes 1999, étant donné que c'était les salaires 1999 qui avaient été touchés par cette contribution de solidarité. Le montant correspondait à peu près à 450 000 francs.

La commission des finances avait donc l'intention d'effectuer l'opération qui résulte justement du remboursement sur les comptes 1999. Pour être sûrs que nous avions la possibilité de le faire, nous avons procédé à un certain nombre d'auditions de personnes représentant le Département de l'intérieur. Il s'agissait, en l'occurrence, de M. Jean Suter, directeur financier au Département de l'intérieur et d'un certain nombre de personnes de la Ville de Genève: M. Pierre Muller, conseiller administratif, et M. Eric Hermann, directeur des finances de la Ville de Genève. Il nous a été dit très clairement que ni la commission des finances ni le Conseil municipal n'avait la prérogative de modifier quoi que ce soit aux comptes une fois passée la date du 30 septembre et qu'à partir du moment où les comptes étaient publiés, que nous les approuvions ou pas, il était trop tard pour intervenir – tout cela est écrit dans le rapport que j'ai rédigé en tant que rapporteur général. A partir du moment où les comptes ne sont pas votés au 30 septembre, si le département de tutelle est d'avis que les comptes sont conformes, ils sont considérés comme acceptés.

Par conséquent, le Conseil municipal n'a aucun pouvoir réel sur l'état des comptes, aucune modification ne peut être faite. S'il s'agit de contrôler les additions, les soustractions ou les multiplications, des gens y travaillent et ont déjà effectué plusieurs contrôles, que ce soit au niveau du Contrôle financier ou autres. Finalement, nous nous sommes demandé, à la commission des finances, quelles étaient les véritables prérogatives du Conseil municipal, d'une part, et du Conseil administratif, d'autre part. Cela nous a conduits à vouloir à tout prix clarifier la situation.

Un certain nombre de propositions ont été faites pour procéder au vote des comptes par la commission, cela pour être dans les délais prévus par la LAC, c'est-à-dire pour que le Conseil municipal puisse examiner les comptes avant le 30 septembre. Ces propositions ont été rejetées à la majorité au niveau de la commission des finances. Ce qui est très révélateur, si vous regardez le résultat des votes de la commission, vous constaterez que la plupart de ceux-ci ont eu lieu avec, en principe, 5 oui et 9 ou 10 abstentions. C'est dire combien le malaise était profond à la commission des finances. Il n'est pas encore dissipé et je pense que, tout à l'heure, il y aura plusieurs interventions à ce sujet.

Une majorité des commissionnaires s'est sérieusement demandé à quoi cela servait de voter les comptes à partir du moment où on ne peut rien modifier. Qu'on les accepte ou qu'on les refuse, du moment qu'on ne les vote pas avant le 30 septembre, les comptes vont être considérés comme étant adoptés ou validés. A partir de là, un très sérieux problème se pose concernant la répartition des prérogatives des uns et des autres. A ce sujet, je signale que, dans l'article 30 de la LAC, qui précise quelles sont les fonctions délibératives du Conseil municipal, il y a toutes sortes de choses: les centimes additionnels – puisque cela intéresse beaucoup de monde actuellement – le vote du budget, le vote des comptes, etc. Parmi

les auditions que nous avons effectuées, il y avait celle de M^{me} Micheline Calmy-Rey, cheffe du Département cantonal des finances. Nous lui avons demandé comment cela se passait au niveau du Grand Conseil et il est apparu que les députés du Grand Conseil avaient déjà, par le passé, procédé à des modifications des comptes; cela apparaît très clairement dans l'«addendum» que vous trouverez en annexe au point 6 du présent rapport.

Nous avons donc un certain nombre d'éléments qui nous laissaient entendre que nous, Conseil municipal, nous étions en mesure de modifier les comptes. Mais ce n'était pas l'avis des personnes que nous avons auditionnées, dont M. Pierre Muller, qui nous avait dit que, après tout, il faudrait demander un avis de droit. Je n'exclus pas qu'il va y avoir un certain nombre d'initiatives dans ce sens. Cependant, il faut souligner qu'il est tout à fait possible, si une clarification n'intervient pas dans les meilleurs délais pour qu'on évite de se retrouver dans la même situation lors de l'examen des comptes 2000 et suivants, que lorsque le Conseil municipal sera saisi par le Conseil administratif des comptes à venir, par exemple des comptes 2000, s'il n'y a pas une concertation satisfaisante pour les deux parties, il refuse d'envoyer ces comptes en commission et qu'il les renvoie au Conseil administratif. J'espère que nous allons nous trouver dans cette situation. C'était d'ailleurs l'objet de la motion N° 129, qui figure à la page 79 du présent rapport et qui a été adoptée à l'unanimité par la commission des finances, motion qui préconise une concertation entre le Conseil administratif et le Conseil municipal avant la publication des comptes, ce qui permettra de voir de quelle manière un excédent éventuel pourrait être réparti. En tout cas, je confirme que pour la commission des finances l'affaire n'est toujours pas réglée et qu'il faut absolument clarifier cette situation. Voilà, cette introduction sur les comptes est très importante et je crois qu'il y aura plusieurs interventions à ce sujet.

Maintenant, je précise qu'il y a quatre projets d'arrêtés. Il y a l'arrêté sur la petite enfance, lequel porte sur l'exercice 2000, parce que, justement, on n'a pas réussi à inclure les charges correspondantes dans les comptes 1999. Ensuite, il y a les arrêtés proposés par le Conseil administratif relatifs aux comptes 1999 proprement dits. Si les choses devaient se dérouler comme nous le pensions à la commission des finances, le Conseil municipal devrait être appelé à se prononcer sur ces objets-là. Tout d'abord, il y a le projet de motion N° 129, relatif à la concertation. Ensuite il y a le projet d'arrêté concernant la petite enfance et portant sur l'exercice 2000, puis les projets d'arrêtés présentés par le Conseil administratif relatifs aux comptes 1999 proprement dits. Pour le reste, j'aurai certainement l'occasion de reprendre la parole.

Le président. J'aimerais apporter une précision. Nous avons, dans le présent rapport, quatre objets, à savoir une motion et trois arrêtés. Nous allons procéder

de la manière suivante: la discussion générale sur le rapport aura lieu sur les quatre objets en question et, ensuite, à la fin du débat, nous voterons séparément chacun de ces quatre objets en prenant d'abord la motion N° 129, puis l'arrêté N° 12 et, pour clore, les arrêtés I et II du Conseil administratif.

Cela étant, nous avons eu la communication du président de la commission des finances, qui est en même temps rapporteur général. Nous allons maintenant suspendre nos débats sur cette question, car, de toute façon, il est impossible que nous avançons beaucoup plus dans les quatre minutes qui suivent.

Je vous informe que, à 20 h 30, nous reprendrons notre séance avec les questions orales. Nous continuerons ensuite avec les communications des auteurs des sous-rapports du rapport de la commission des finances, dont deux ont demandé la parole.

18. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

19. Interpellations.

Néant.

20. Questions.

Néant.

Séance levée à 18 h 55.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1950
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1954
3. Election d'un représentant du Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique (Fondetec), en remplacement de M. Alain Clerc, démissionnaire (Statuts de la fondation, art. 8) (RMC, art. 131, lettre B)	1958
4. Clause d'urgence sur la résolution de MM. Georges Breguet, Olivier Coste, M ^{mes} Anne-Marie von Arx-Vernon, Renate Cornu, Eustacia Cortorreal, M. Pierre Maudet et M ^{me} Marie Vanek: «Soutien à la candidature genevoise concernant le Forum permanent pour les affaires autochtones» (R-30)	1959
5. Motion de M. René Winet: «Pour le soutien à un événement phare dans la rade à l'occasion du 31 décembre 2000, entrée dans le troisième millénaire» (M-111)	1961
6. Motion de MM. Alain Marquet, Roger Deneys et Jean-Pascal Perler: «La Ville de Genève s'engage pour le solaire» (M-113)	1963
7. Motion de M ^{me} Alice Ecuivillon: «Post tenebras lux» (éclairage le long du chemin Surinam) (M-114)	1967
8. Motion de M ^{mes} Isabel Nerny, Monique Guignard, MM. Jean-Pascal Perler et Jean-Charles Lathion: «Prolongation des horaires d'été pour les Mouettes genevoises» (M-116)	1970
9. Interpellation de M. Roman Juon: «Esplanade du Grütli: un peu de tolérance, s.v.p.» (I-31)	1972
10. Interpellation de M. Jean-Charles Lathion: «Pourquoi pas d'arbres à vélos en ville de Genève?» (I-32)	1975

11. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 565 200 francs destiné à des travaux de rénovation et d'adaptation aux normes des installations techniques de chauffage dans divers bâtiments locatifs (PR-94)	1978
12. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 7 328 000 francs destiné à des travaux structurels, d'aménagement, de maintenance et d'adaptation dans divers bâtiments publics (PR-95)	1988
13. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 099 440 francs destiné à la réalisation de différents projets de systèmes d'information prévus dans le plan informatique quadriennal 2000 (PIQ) (PR-96)	2004
14. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 390 700 francs destiné à la rénovation de l'éclairage public du parc Bertrand, dont 67 000 francs pour la mise en place de tubes pour les liaisons des systèmes d'information de la Ville de Genève (PR-97) ...	2013
15. Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 106 700 francs destiné aux travaux de marquages routiers dus à l'introduction de zones bleues en ville de Genève pour le stationnement des véhicules (PR-98)	2020
16. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Ne touchez pas au mur du silence du boulevard Saint-Georges» (P-24 A).....	2031
17. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner les comptes rendus administratif et financier de l'exercice 1999 (PR-50 A)	2035
18. Propositions des conseillers municipaux	2126
19. Interpellations	2126
20. Questions	2126